

## Actes de la rencontre

# **LA RÉFORME TERRITORIALE : QUELLE PLACE POUR LA CULTURE DANS LA RECOMPOSITION DES TERRITOIRES ?**

**JEUDI 8 JANVIER 2015**

DE 9H00 À 18H00

Centre Culturel et de la vie Associative  
de Villeurbanne (CCVA)

# SOMMAIRE

<b>Jeudi 8 janvier 9h00-9h15 • mot d'accueil.....</b>	<b>5</b>
Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre.....	5
Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne, Vice-président université de la Métropole de Lyon .....	7
<b>9h20-9h30 • Nouvelle partition, nouvelles utopies : réflexion autour de l'avenir de la culture dans les territoires.....</b>	<b>10</b>
Farida Boudaoud, Vice présidente du Conseil Régional Rhône-Alpes, déléguée à la culture et à la lutte contre les discriminations.....	10
Philippe Teillet, Maître de conférences de Science politique à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble - modérateur .....	13
<b>9h30-9h50 • Pour de nouveaux modèles culturels : de la Ville à la Métropole de Lyon.....</b>	<b>15</b>
Georges Képénékian, 1er Adjoint au Maire de Lyon, délégué à la culture, aux grands événements et aux droits des citoyens, Conseiller communautaire .....	15
Philippe Teillet, Maître de conférences de Science politique à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble .....	19
Olivier Dussopt, Député de la 2 <sup>ème</sup> circonscription d'Ardèche, Maire d'Annonay .....	19
Philippe Teillet, Maître de conférences de Science politique à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble .....	25
François Deschamps, Directeur général adjoint, Directeur des affaires culturelles de la Communauté d'agglomération d'Annecy .....	27
Philippe Teillet, Maître de conférences de Science politique à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble .....	29
<b>10h55-11h15 • Débat avec la salle .....</b>	<b>32</b>
Vincent Bady, Comédien et metteur-en-scène .....	32
Philippe Teillet, Maître de conférences de Science politique à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble .....	33
Georges Képénékian, 1er Adjoint au Maire de Lyon, délégué à la culture, aux grands événements et aux droits des citoyens, Conseiller communautaire .....	33
Antoine Conjard, Directeur de l'Hexagone, Scène nationale arts sciences à Meylan.....	33
Anne Meillon, Directrice adjointe du Théâtre de la Croix-Rousse à Lyon.....	34
François Journet, Secrétaire général du CEFEDM Rhône-Alpes.....	34
Georges Képénékian, 1er Adjoint au Maire de Lyon, délégué à la culture, aux grands événements et aux droits des citoyens, Conseiller communautaire .....	34

Philippe Teillet, Maître de conférences de Science politique à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble .....	35
Myriam Picot, Maire du 7ème arrondissement de Lyon, Vice-présidente culture de la Métropole de Lyon...	35
Jean-Pierre Roda, Directeur de l'école des Beaux arts du Genevois.....	38
Philippe Teillet, Maître de conférences de Science politique à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble .....	40
Bertrand Furic, Directeur du Brise Glace à Annecy .....	41
Claude Colin, Adjoint au Maire de Corbas, délégué à la culture .....	41
Myriam Picot, Maire du 7 <sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, VP culture de la Métropole de Lyon .....	42
Philippe Teillet, Maître de conférences de Science politique à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble .....	42
Jean-Pierre Roda, Directeur de l'école des Beaux arts du Genevois.....	42
Alain Lovato, Président de la Maison des Arts Plastiques Rhône-Alpes .....	43
Didier Bolmont, Directeur du pôle éducation, culture, sport et vie associative de la Métropole de Lyon.....	43
Philippe Teillet, Maître de conférences à Sciences - po Grenoble, modérateur.....	43
<b>Reprise de séance .....</b>	<b>45</b>
Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre.....	45
<b>14h00-14h45 • L'équité territoriale à la une de la réforme .....</b>	<b>48</b>
Laurent Davezies, Professeur d'économie au CNAM.....	48
Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre.....	50
Laurent Davezies, Professeur d'économie au CNAM.....	50
Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre.....	50
Laurent Davezies, Professeur d'économie au CNAM.....	51
Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre.....	51
Laurent Davezies, Professeur d'économie au CNAM.....	51
Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre.....	53
Laurent Davezies, Professeur d'économie au CNAM.....	53
Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre.....	57
Jean-François Marguerin, Directeur de la DRAC Rhône-Alpes.....	58
Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre.....	64

Jean-François Marguerin, Directeur de la DRAC Rhône-Alpes.....	64
Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre.....	64
Abraham Bengio, Directeur général adjoint à la Région Rhône-Alpes.....	65
Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre.....	70
Antoine Conjard, Directeur de l’Hexagone, Scène nationale arts sciences à Meylan.....	70
Emmanuelle Bibard, Directrice de l’Amphithéâtre à Pont-de-Claix.....	71
Jean-François Marguerin, Directeur de la DRAC Rhône-Alpes.....	71
Abraham Bengio, Directeur général adjoint à la Région Rhône-Alpes.....	72
Jean-François Marguerin, Directeur de la DRAC Rhône-Alpes.....	73
Vincent Bady, Comédien et Metteur-en-scène.....	73
Cécile Dupré, Conservatrice du patrimoine au Conseil Général de la Haute-Savoie.....	74
Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre.....	75
Alain Lovato, Président de la Maison Arts Plastiques Rhône-Alpes.....	75
Jean-François Marguerin, Directeur de la DRAC Rhône-Alpes.....	75
Laurence Tadjine, Directrice de l’Ampérage à Grenoble.....	75
Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre.....	76
Laure Descamps, Vice-présidente de Culture et Départements.....	76
Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre.....	80
Gaëtane Jambu, Chargée de mission culture au Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire (38).....	81
Jean-François Marguerin, Directeur de la DRAC Rhône-Alpes.....	83
Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre.....	84
Philippe Teillet, Maître de conférences de Science politique à l’Institut d’Études Politiques de Grenoble.....	84
Olivier Colin, Président de la Nacre.....	90

**JEUDI 8 JANVIER 9H00-9H15**

**MOT D'ACCUEIL**

## JEUDI 8 JANVIER 9H00-9H15 • MOT D'ACCUEIL



### Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre

En tant que directeur de la Nacre, je suis très heureux de pouvoir vous accueillir tous aujourd'hui au Centre culturel et de la Vie Associative de Villeurbanne pour cette rencontre sur la réforme territoriale et sur la place de la culture dans cette réforme. Cette question peut paraître aujourd'hui dérisoire par rapport à ce que nous vivons, ce que notre pays traverse, depuis hier et les attentats contre Charlie Hebdo. Mais je pense que c'est aussi l'occasion de réaffirmer la place de la culture dans notre modèle républicain et d'insister fermement sur cette liberté de la création.

Je vais vous donner quelques informations sur cette journée. En raison des événements qui se sont passés, le maire de Clermont-Ferrand, Olivier Bianchi, ne pourra pas être présent aujourd'hui, un

Clermontois étant décédé dans l'attentat contre Charlie Hebdo. Je remercie François Deschamps et Philippe Teillet de le remplacer au pied levé. Il y a aussi la défection de Monsieur Yves Ackermann, Président du Conseil Général du Territoire de Belfort, pour représenter les départements, mais il sera remplacé par Laure Descamps, directrice de la culture du Conseil Général de la Drôme et vice-présidente de Culture et Départements.

Je vais me lancer dans un exercice auquel je suis peu habitué, celui des remerciements. Vous me pardonnerez si je me trompe dans le protocole. J'aimerais remercier monsieur Olivier Dussopt, député de l'Ardèche, maire d'Annonay et président de l'Association des Petites Villes de France (APVF), madame Farida Boudaoud, vice-présidente du

Actes de la rencontre –La réforme territoriale :  
Quelle place pour la culture dans la recomposition des territoires ?

Conseil Régional Rhône-Alpes, déléguée à la culture et à la lutte contre les discriminations, monsieur Jean-Paul Bret, maire de Villeurbanne que je remercie tout particulièrement de nous inviter aujourd’hui dans cette très belle salle, monsieur Georges Képénékian, 1<sup>ère</sup> adjoint à la mairie de Lyon, délégué à la culture, madame Myriam Picot, maire du 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, vice-présidente à la culture du Grand Lyon et de la Métropole maintenant, monsieur Jean-François Marguerin, qui nous rejoindra un peu plus tard, directeur de la Drac Rhône-Alpes, monsieur Abraham Bengio, directeur général adjoint culture et sports à la Région Rhône-Alpes, monsieur Didier Bolmont, directeur du pôle éducation/culture/sports et vie associative à la Métropole, monsieur Michel Rotterdam, directeur de la culture à la Métropole de Lyon, madame Laure Descamps, directrice de la culture au Conseil Général de la Drôme, monsieur Jean-Pierre Roda, directeur de l’école des Beaux-Arts du Genevois, et madame Gaëtane Jambu, chargée de mission culture au Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire.

Je souhaite par ailleurs saluer monsieur Vanik Berbérian, président de l’association de l’Association des Maires Ruraux de France (AMRF), présent dans la salle aujourd’hui.

Je voudrais aussi remercier le directeur du Transfo, l’agence culturelle d’Auvergne, Simon Pourret avec lequel nous allons continuer nos partenariats durant l’année 2015 et j’aimerais tout particulièrement remercier monsieur Léo Anselme et madame Marion Wolfer de la Nacre qui ont été les chevilles ouvrières de cette journée. Avec ses 580 inscrits, cette journée nous a beaucoup mobilisés. J’aimerais particulièrement remercier mon équipe aujourd’hui pour cette organisation.

Je vous remercie et je laisse la parole à monsieur Jean-Paul Bret, maire de Villeurbanne.



### Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne, Vice-président université de la Métropole de Lyon

Je voudrais à mon tour et en quelques mots vous saluer toutes et tous. Vous dire que j'ai plaisir, bien sûr, à vous accueillir ici à Villeurbanne en cette salle du Centre Culturel et de la Vie Associative qui a répondu à une affluence qui est beaucoup plus importante que celle qui était prévue. On a évidemment plaisir à accueillir un débat autour de la thématique qui est celle de la problématique des territoires à travers les évolutions institutionnelles déjà présentes et encore à venir, pour celles qui sont encore en discussion.

Le sentiment tragique et l'émotion qui ont été les nôtres suite à l'assassinat et aux exécutions programmées d'hier m'ont empêché d'organiser ma pensée. J'aurais souhaité, comme je le fais dans d'autres occasions, peut-être saisir ce moment introductif pour tout de suite avoir un propos sinon abrupt, mais en tous cas sans précaution excessive et rentrer dans le vif des débats. Je reconnais que les événements d'hier m'ont un peu éloigné de

cette problématique. Donc je ne le ferai pas. Mais évidemment d'autres occasions se présenteront tout au long d'un chantier qui reste ouvert et évolutif. Simplement, si j'avais en quelques mots à dire les choses, je pense que ces sujets doivent être abordés sans fausses évidences et sans qu'il y ait trop de prêt à penser, parce que quelques fois ce débat, ou la façon dont certains l'abordent, est très convenu et on a l'impression qu'inéluctablement les choses doivent se passer ainsi. On parle de liberté aujourd'hui, de liberté de critique, je crois que cet esprit critique doit nous accompagner dans la façon dont les choses vont se passer, sans qu'il y ait là une espèce de propos que je peux qualifier de prêt-à-penser qui s'impose.

Nous ne pouvons débiter ces rencontres sans évoquer à nouveau ce qui s'est passé hier à Paris en fin de matinée dans les locaux de Charlie Hebdo. Les mots, les qualificatifs ont afflué, se sont

bousculés, les mots « indignation, bouleversement, effroi, sidération » et beaucoup d'autres encore.

Tous disent finalement à leur manière ce que chacun d'entre nous a pu ressentir. Beaucoup d'entre vous ont sans doute participé hier au soir place des Terreaux à un rassemblement qui, par sa spontanéité, par sa rapidité, et plus encore par son ampleur témoigne de l'émotion et du choc qui a frappé notre pays. Mais qui est aussi une expression de réconfort. À travers cette ampleur, cette spontanéité, cette rapidité, finalement, c'est quelque chose qui est positif, si on peut parler ainsi à la suite de ces événements. Pour cette journée qui a été décrétée par le Président de la République jour de deuil national avec d'ailleurs les deux jours qui suivront, je vous propose, et je terminerai par là mon propos introductif, de nous rassembler à 12h30 sur le parvis du centre culturel à quelques mètres d'ici pour, ensemble, et avec la population de Villeurbanne, participer à un rassemblement et à un moment de recueillement bref et intense.

Je voulais vous dire simplement cela en propos introductif et vous remerciant à nouveau de votre présence et de votre participation.

9H20-9H30

**NOUVELLE PARTITION, NOUVELLES UTOPIES :  
REFLEXION AUTOUR DE L'AVENIR  
DE LA CULTURE DANS LES TERRITOIRES**

## 9H20-9H30 • NOUVELLE PARTITION, NOUVELLES UTOPIES : REFLEXION AUTOUR DE L'AVENIR DE LA CULTURE DANS LES TERRITOIRES



### Farida Boudaoud, Vice présidente du Conseil Régional Rhône-Alpes, déléguée à la culture et à la lutte contre les discriminations

Je m'inscris dans ce que vient de dire Jean-Paul. En relisant un peu rapidement le texte ce matin, je pensais que les choses étaient parfois à relativiser. Tout cela pour vous dire que c'est avec beaucoup d'émotion que je m'exprime ce matin. J'ai aussi le stylo rouge, mais je vais rester accrochée à mon texte. Je serais obligée de vous quitter à midi pour rejoindre la Région Rhône-Alpes, car un rassemblement est prévu cet après-midi.

Je vous souhaite à tous mes vœux les plus chers pour la nouvelle année, une année qui débute de manière dramatique avec l'attentat contre Charlie Hebdo hier qui a plongé la France dans l'effroi et nous rappelle la nécessité de la liberté d'expression.

Je remercie la Nacre pour cette journée qui intervient idéalement dans le calendrier législatif, deux mois seulement après l'adoption de la nouvelle carte des régions, quelques jours après la mise en place de métropoles et juste avant que le débat parlementaire sur les dépenses des collectivités territoriales ne reprenne. Cette réforme, je ne sais pas s'il faut la qualifier de big-bang territorial ou de nouvel acte de décentralisation, car les ambitions politiques initiales ont quelque peu dérivé en deux ans. Mais elle marque en tous cas une avancée notable en plaçant au centre du jeu les métropoles et les Régions. Ces deux échelons, relativement récents si l'on songe que les Régions étaient des établissements publics placés sous l'autorité du

préfet il y a cela maintenant trente ans, se sont imposés en seulement quelques années, d'une part grâce aux lois de décentralisation, d'autre part grâce à la volonté politique.

Le bilan de dix années de décentralisation de l'inventaire général du patrimoine culturel, qui reste à ce jour la seule compétence culturelle obligatoire dévolue aux Régions, est lui aussi très positif. Nous pourrions faire le même constat pour les bibliothèques et archives départementales qui n'ont plus rien à voir avec ce qu'elles étaient avant leur transfert aux Départements.

Pour accompagner ces dépenses culturelles obligatoires, chaque niveau de collectivité a développé des politiques culturelles propres, en général très abouties et en embrassant un spectre bien plus large que le cadre légal. Dans les Régions, cet engagement s'est concrétisé par un doublement du budget de la culture et par l'élaboration de politiques publiques conçues en concertation avec les professionnels. Désormais, partout en France, les Régions font jeu égal avec les DRAC et contribuent plus encore que ces dernières à la diversité culturelle et à la vitalité associative des territoires. La raison en est simple. Les budgets culturels régionaux n'étant pas fléchés sur les grands labels nationaux, ils profitent à tous les acteurs de l'écosystème, petits et gros. En Rhône-Alpes, nous attribuons ainsi chaque année environ 2 000 subventions aux porteurs de projets culturels sur la base de critères précis, définis dans le cadre des concertations. Nous veillons également à un certain équilibre entre les territoires et entre les esthétiques en étant particulièrement attentifs aux territoires périurbains et ruraux. Le récent rapport de l'IGAC a bien montré l'importance de ces politiques culturelles régionales qui se sont développées grâce à la clause de compétence générale et parallèlement à un Ministère de la Culture qui n'a cessé, lui, de se recentrer sur les grands équipements parisiens.

Il était donc nécessaire qu'une loi vienne consacrer cette métamorphose territoriale en misant notamment sur les Régions qui sont aujourd'hui des

espaces privilégiés de la coopération et de l'innovation. Le rapprochement entre Rhône-Alpes et Auvergne, déjà bien avancé, va nous permettre de développer des politiques structurantes en cheville avec les fonds structurels européens qui sont désormais gérés au niveau régional. Nous voyons déjà les points d'accroche à valoriser sur la culture, avec le festival du court métrage de Clermont-Ferrand et le festival du théâtre de rue d'Aurillac parfaitement complémentaires avec l'offre culturelle rhônalpine. Cet élargissement géographique, accompagné d'un renforcement des compétences était nécessaire pour être audible et crédible au plan européen. Je rappelle, à titre de comparaison, que les landers allemands gèrent un budget douze fois supérieur à celui des régions françaises. Nous ne pouvons pas rester les petits poucets de l'Europe.

Ces derniers mois, le débat sur les compétences a laissé la part belle aux grands sujets que sont le social et l'économie, suscitant quelques passes d'armes entre associations d'élus, mais le législateur s'est jusqu'à présent assez peu intéressé à la culture, pour ne pas dire pas du tout. Ce n'est pas très surprenant dans la mesure où cela fait déjà plusieurs années que l'on constate une désaffection de la classe politique pour ce sujet, notamment lors des campagnes électorales comme si la culture, si essentielle à notre goût, n'était plus un enjeu politique. Nous convenons tous que la culture est un secteur économique à part entière, comptant fortement dans le PIB, plus paraît-il que la chimie, mais pour autant nous ne produisons plus de discours intelligent et prospectif sur la politique culturelle.

Nous avons cru par passivité que l'essentiel était préservé lorsque la clause de compétence générale était supprimée et qu'une exception était maintenue pour la culture. Or, on voit que ce principe d'exception ne suffit pas. Les collectivités prises en tenaille entre l'envolée de leurs dépenses obligatoires et la baisse ininterrompue des dotations de l'État ne savent plus comment maintenir leurs crédits culturels. Elles auront toujours le droit demain d'intervenir sur la culture, mais n'en auront

plus les moyens. Déjà, certaines, gagnées par le dogme libéral, n'en voient plus trop l'intérêt, comme on l'a vu récemment dans plusieurs villes qui s'en sont pris directement aux artistes. Les contingences budgétaires ont permis à ces communes d'appliquer leur idéologie sans état d'âme, en délégitimant le travail des créateurs, en soulignant des choix de programmation, en émettant des jugements de valeur sur les créations ou parfois en opposant petits et gros pour diviser les professionnels. Le vote des budgets municipaux dans les prochaines semaines sera un moment de vérité plus éclairant encore que les annonces tonitruantes auxquelles nous avons eu droit jusqu'à présent. Ce contexte malheureux a amené les Régions collectivement à demander une compétence culturelle obligatoire et partagée pour l'ensemble des collectivités territoriales. L'Association des Régions de France (ARF) plaide pour amender la loi NOTRe en ce sens. Il ne s'agit pas de décréter qui doit financer quoi, de découper la culture en lamelles ou d'en confier la responsabilité à tel ou tel échelon, mais d'affirmer que toutes les collectivités doivent participer au développement culturel de leur territoire. Cette obligation n'implique aucune tutelle d'un échelon sur un autre et laisse les collectivités libres de financer les projets qui correspondent à leur priorité politique, mais c'est une solution que nous avons imaginée pour limiter au maximum l'hémorragie qui n'ira qu'en s'accroissant. L'ARF demande par ailleurs que la culture fasse l'objet d'une stratégie concertée au niveau régional, dans le cadre des conférences territoriales de l'action publique (CTAP) prévues par la loi.

Toutes ces propositions qui nous semblaient vitales pour la survie de la culture en Région ont été formalisées sous forme d'amendements et adressées aux sénateurs et députés. La balle est donc désormais dans le camp du législateur. Olivier Dussopt nous dira comment il voit la suite en tant que rapporteur du projet de loi à l'Assemblée Nationale et fervent militant de la cause culturelle dans sa ville. Mais je crois que les acteurs culturels ont eux aussi un rôle à jouer. La politique, je l'ai dit

souvent, n'est pas seulement l'affaire des professionnels de la politique, elle est ce que les citoyens en font. De ce point de vue, j'ai trouvé la mobilisation des acteurs du spectacle vivant exemplaire lorsque les lignes blanches ont été franchies à Roanne et Saint-Priest. Les coups portés à la liberté artistique ont suscité de nombreuses réactions. Nous devons collectivement condamner avec la plus grande fermeté toutes les tentatives de démolition de notre tissu culturel et artistique, en refusant que les élus outrepassent leurs prérogatives. Nous ne pouvons pas accepter la censure, avec un c, qui est la privation de la parole, mais nous ne pouvons pas non plus accepter la « sensure » avec un s. Ce concept inventé par le philosophe Bernard Noël dans les années 70 pour qualifier la privation de sens. Or s'il est un secteur qui porte à la fois de la parole et du sens, c'est bien la culture. L'enjeu n'est pas seulement culturel, mais démocratique.

De la même manière, je crois qu'il est important que les réseaux professionnels suivent attentivement le débat parlementaire qui va reprendre la semaine prochaine. Qu'ils y prennent une part active, qu'ils sensibilisent les élus dans leur territoire et en particulier les parlementaires. Ce qui surgit n'est pas qu'une modernisation technico-administrative, cela va impacter directement le quotidien des structures culturelles, des théâtres, des associations, des compagnies, des festivals.

J'aurais souhaité aborder beaucoup d'autres points, notamment les nouvelles utopies que les politiques culturelles doivent rendre possibles malgré la crise, la nécessité de décloisonner nos pratiques et de prendre en compte le hors cadre, la simplification de nos procédures qui créent, sans qu'on le veuille, des inégalités entre les porteurs de projet. J'aurais également souhaité dire un mot de la dernière concertation régionale du mandat qui portera sur les liens que nous entendons retisser entre culture et éducation populaire. Mais le temps risque de nous manquer, j'en reste donc là pour l'instant. Merci.

## Philippe Teillet, Maître de conférences de Science politique à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble - modérateur

---

Bonjour à tous. J'ai un rôle aujourd'hui relativement complexe d'être à la fois le maître du temps pendant toute la matinée et de conclure la journée ensuite en essayant de synthétiser l'ensemble des propos tenus et de voir quelles sont les perspectives qui s'ouvrent à nous. Je crois qu'aujourd'hui mon travail de maître du temps peut être aussi rapporté à un contexte plus dramatique dans la mesure où la mise en cause de la liberté d'opinion touche le cœur de la démocratie. Ce qui va aussi avec la démocratie, c'est la capacité à interpeller les pouvoirs à mettre en débat les choix publics. Nous sommes là aujourd'hui pour cela. À la fois commenter les textes qui ont été adoptés, connaître un peu mieux les textes qui seront adoptés dans quelques temps, mettre en discussion, entendre les différents points de vue à leur sujet et écouter aussi les représentants des territoires concernés qui ont, autour de cette réforme territoriale, des points de vue relativement diversifiés. J'aurai à la fois à animer ce débat démocratique, mais la démocratie suppose des règles, donc je serai là aussi pour faire respecter les règles du temps dévolu aux uns et aux autres. Je passe maintenant la parole à Georges Képénékian, 1<sup>ère</sup> Adjoint au maire de Lyon.

9H30-9H50

**POUR DE NOUVEAUX MODELES CULTURELS :  
DE LA VILLE A LA METROPOLE DE LYON**

## 9H30-9H50 • POUR DE NOUVEAUX MODELES CULTURELS : DE LA VILLE A LA METROPOLE DE LYON



### **Georges Képénékian, 1er Adjoint au Maire de Lyon, délégué à la culture, aux grands événements et aux droits des citoyens, Conseiller communautaire**

Merci. Difficile ce matin de commencer sans évoquer la tragédie qui s'est déroulée hier. Mais en même temps, je ne veux pas insister. Mais retenir plutôt cette présence d'une foule extrêmement diverse, compacte, importante comme si simplement en silence on avait besoin de dire qu'on était là, parce que nous partageons les mêmes principes, les mêmes valeurs, et que se retrouver ensemble c'était une manière de montrer à la fois notre émotion, notre soutien et déjà peut-être entrer en résistance. Je crois que ce mot est peut-être plus utile que jamais, y compris pour les sujets que nous abordons ce matin.

Aujourd'hui, c'est le temps de l'émotion, mais demain ce sera aussi la manière de transformer cette émotion en action et je crois que ce sera peut-être plus difficile, tant dans notre société les sujets sont souvent chassés par le suivant. Donc restons attentifs. En tout cas, vous êtes nombreux ce matin, en réponse à l'organisation de cette journée par la Nacre que je veux remercier à travers son président Olivier Colin. En ce tout début d'année après juste quelques jours de création de la nouvelle métropole, de la première métropole qui se dessine dans notre pays. Cette journée est donc, j'en suis sûre, importante. Elle va permettre aux uns et aux autres de dire de là où ils sont quel est leur point de vue, leur perception.

Farida vient de donner les grandes lignes de ce que peut être le point de vue de la Région et des Régions. Et je voudrais à mon tour essayer de dire comment la ville, une ville, parce que la métropole est constituée de cinquante-neuf villes, a un rôle important à jouer.

Il faut dire aussi que nous sommes dans un moment où le premier ministre a reçu le rapport concernant l'intermittence. Il a fait des déclarations importantes et je retiendrai, en dehors des aspects techniques, cette idée que pour la première fois tous les acteurs ont été réunis, que tous les acteurs ont pu travailler, même si tout n'est pas parfait, tout le monde a ressenti qu'il y avait une volonté de trouver les solutions et je dirais surtout de pérenniser notre système en l'insérant dans la loi. Et puis, ne soyons pas tristes, il a annoncé que peut-être à l'horizon de 2016, le budget de la culture pourrait être en augmentation. Mais c'est bien ce big-bang territorial, à travers trois lois qui sont dessinées, qui amène à repenser véritablement l'organisation de notre territoire. J'aime bien l'introduction de Jean-Paul Bret qui disait que « Soyons attentifs à ce que tout n'est pas écrit, rien ne se passe tout à fait comme on a pu le prévoir ». Et, face à cette loi, il y a bien entendu à co-construire, à imaginer les organisations que nous aurons à mettre en œuvre. Je reviens à la métropole. Cette révolution administrative, d'une certaine manière, qui se déroule d'abord à Lyon, a bien sûr été voulue par deux hommes, Gérard Collomb et Michel Mercier, qui avaient des objectifs clairs pour le développement de notre agglomération : son développement économique, son attractivité. Vous savez bien qu'on aime rappeler que le Grand Lyon est une entité plutôt soucieuse de l'urbanisme, de la construction de grands projets, de modification de la cité, mais aussi des transports, pas seulement de la ville de Lyon mais de son territoire global. S'il y a métropole, il faut bien sûr que la nouvelle structure amène des améliorations par rapport à la précédente. Je suis convaincu que cette évolution administrative aura un impact sur le plan culturel.

La culture joue un rôle central dans le développement de la cité, avec des points qui sont importants pour nous : l'accès à tous à la culture, le développement de services de proximité, et puis, nous l'avons d'ailleurs rappelé au cours de la conclusion du congrès des bibliothécaires, l'accès à la connaissance, au savoir, à l'information, droits humains imprescriptibles. La culture participe aussi à la transformation de la cité dans son quotidien, dans sa transformation urbaine. Une politique culturelle n'est pas une exception de côté, n'est pas le supplément d'âme, mais elle est au cœur de toutes les politiques, qu'elles soient économiques, éducatives... Une politique culturelle rend le territoire plus dynamique par des moyens importants donnés à la création, car la création est évidemment le levier qu'il faut développer et préserver. Sous peine de ne pas le faire, nous serions les uns et les autres dépendants de créations faites ailleurs, et nous serions simplement des lieux de diffusion, ce qui évidemment ne peut pas être un objectif pour un grand territoire comme le nôtre.

Je voudrais aussi dire combien ces débats sur la culture sont assez peu présents dans les différentes élections, qu'elles soient présidentielles depuis déjà quelques années, législatives, mais aussi dans les débats municipaux.

On a même pu dire que les maires, en particulier, qui avaient fait de gros efforts sur le plan culturel étaient souvent sanctionnés par leurs électeurs, par l'idée que la dépense culturelle était une dépense moins utile que d'autres.

La ville a adopté aujourd'hui un budget important, de l'ordre de 105 millions d'euros, avec 1500 agents, 250 structures et associations, en un mot 20 % du budget de notre ville est fléché sur les projets culturels. Mais les villes de l'agglomération disposent aussi de lieux nombreux, d'événements forts pour lesquels la culture représente aussi un marqueur important. Nous pourrions parler de Bron, de Décines, de Vaulx-en-Velin, de Vénissieux et aussi d'ailleurs de toutes les villes qui sont le

long du Val de Saône, parce que bien entendu cette politique culturelle est souvent un marqueur d'identité, une manière de vivre dans un grand ensemble et de vivre aussi au plus près des habitants, des événements et des relations parce que la culture c'est une manière d'être ensemble.

Ce sont aussi des équipes, des politiques publiques menées depuis de nombreuses années et qui font que la scène culturelle de la ville, et bien au-delà, est un repère national, voire international. Et puis dire aussi que les villes ne font pas les choses seules. Il y a bien sûr la Région, il y a bien sûr l'État, il y avait le Grand Lyon quand il existait et le Département qui étaient des appoints indispensables à l'organisation de notre vie culturelle. De grands équipements maillent ce territoire, et bien sûr quelques grands rendez-vous de festivals ou salons tels que la fête du livre de Bron.

Mais on pourrait d'ailleurs ne pas se limiter seulement à la métropole et déjà penser le pôle métropolitain qui est une autre manière de dessiner le territoire, intégrant Saint-Étienne, Bourgoin-Jallieu, Vienne, qui sont aussi des villes où il se passe beaucoup de choses sur le plan culturel. Et on pourrait aussi à certains moments profiter de ce décroisement, faire tomber quelques-uns de nos murs, avoir une vision et intégrer dans nos réflexions tout cet ensemble. Nous avons donc plusieurs manières de voir les choses et je vous propose trois scénarios que nous avons imaginés, comme d'autres, je pense. Comment pourrait être cette évolution ?

Premier cas de figure, rien ne change, les villes considèrent que rien ne doit changer pour le moment, que la politique culturelle qu'elles mènent est marquée par la volonté de cette proximité si importante. Car la métropole peut faire peur par sa concentration et donner l'impression qu'elle déshabillerait l'ensemble pour préserver ou fléchir principalement sur les grandes structures et les grands événements. Donc on pourrait imaginer que rien ne bouge.

Le contrepoint serait que tout bouge et que nous transférons les uns et les autres tout à la métropole. Le transfert se ferait par les structures, les agents et le budget ! Il faut juste imaginer qu'on glisserait tout cela dans un package et qu'il faudrait bien entendu à ce moment concentrer à la métropole les moyens de l'ingénierie, du suivi que la Direction des Affaires Culturelles peut gérer au plus près dans chacune des cités. Qui plus est, avec ce transfert, il n'y aurait pas de magie, pas de multiplication des petits pains si vous me permettez cette métaphore. Les budgets ne vont pas d'un seul coup, parce qu'on passerait à la métropole, s'amplifier et donner un surplus aux uns et aux autres.

Donc je crois que ni l'un ni l'autre ne sont bien sûr à retenir et que nous travaillons plutôt à chercher une méthode qui nous permettrait de co-construire, d'imaginer ces actions de coopération au plus près entre les villes, bien sûr, entre les institutions, sur le mode plutôt volontariste avec une incitation bien entendu, mais qui existe déjà je crois dans l'esprit d'énormément d'acteurs de notre territoire.

Nos lieux culturels ne sont pas les derniers à pressentir les grands courants et la manière de penser l'avenir. Je pense que le théâtre est une manière, un territoire de création, de coopération qui permettraient de donner des champs et des possibilités nouvelles en particulier aux équipes émergentes. Le numérique amène à une pensée beaucoup plus transversale, la métropole dite « intelligente » est en train de se positionner. Il ne s'agit pas seulement de mettre des tuyaux en place, il s'agit bien des contenus. Et là encore, on pourrait parfaitement imaginer, naturellement par la transversalité que présuppose le numérique des coopérations nouvelles, innovantes qui permettraient, là encore à partir de ce qui existe déjà, de l'amplifier et de le développer. L'art public est aussi un point où nous pourrions largement imaginer des coopérations et favoriser des lieux de travail, des ateliers. Nous avons déjà pu travailler avec Vaulx-en-Velin sur l'implantation d'une

équipe de musiques actuelles. Nous avons travaillé avec Décines pour l'implantation d'ateliers avec la Drac pour les élèves des écoles d'art. Donc des solutions et des pistes de coopération existent. Je voudrais rappeler bien entendu que les deux biennales sont déjà largement « métropolisées » entre guillemets, que beaucoup de villes participent à ces actions, que le festival du cinéma s'implante et diffuse dans de nombreuses villes de notre agglomération. Je voudrais ainsi insister sur cette volonté de plus en plus ressentie par un certain nombre d'acteurs de favoriser et la création et la diffusion dans notre territoire plus large.

Je crois que ce travail qui est devant nous, va nécessiter que les uns et les autres ne se sentent d'abord pas dépossédés de ce qui a été fait, mais en même temps aient la volonté de participer à un espace plus large de co-construction, à l'invention d'une politique culturelle qui amènera bien entendu à ce titre beaucoup plus de rayonnement pour les uns et les autres. Il faut s'attacher à ce que ces constructions nouvelles administratives n'aient pas qu'une vocation économique, n'ait pas qu'une vocation de concentration des moyens, mais bien qu'il y ait en même temps cette préoccupation de l'excellence que nous amène l'effet de masse, mais aussi la proximité et la capillarisation à partir de ces effets de concentration. Je crois que c'est vraiment sur cette piste que nous devons aller. Nous avons devant nous tout de suite l'éducation artistique, les politiques des écoles de musique, les politiques des écoles d'art bien entendu qui sont aussi des éléments sur lesquels je ne voulais pas insister ce matin.

Je crois que cette politique ambitieuse est vraiment devant nous à co-construire. Et même si on peut pressentir de-ci de-là des tensions parce que vous savez bien que, certes le budget de la culture est maintenu aujourd'hui par l'État, mais il est en retrait sur les dotations des collectivités territoriales. Cela nous met dans des situations difficiles les uns et les autres. Le paysage n'est pas que rassurant. Mais c'est peut-être à cette occasion que nous pourrions utiliser différemment les mêmes flux, les mêmes volumes financiers, les répartir et imaginer une construction différente. Il s'agit peut-être de reconstruire un nouvel édifice à partir de ces points d'ancrage dont nous disposons. Il faut que tout cela amène mieux que ce que nous avons aujourd'hui, sinon ce serait réellement un échec. Je crois que pour garder une petite note d'optimisme, c'est un proche de Voltaire qui rappelait que le succès fut toujours un enfant de l'audace. Et nous avons plus que jamais besoin d'audace.



### Philippe Teillet, Maître de conférences de Science politique à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble

Merci beaucoup. D'abord merci pour ce respect parfait du temps qui vous était imparti et également parce qu'on a pu ici illustrer une des caractéristiques des textes qui sont adoptés ou en cours d'adoption. Ces textes ont des dispositions spécifiques à différents territoires, notamment le cas du Grand Lyon. Nous avons eu ici un éclairage sur la façon dont une collectivité territoriale va se saisir ou entend se saisir de ces dispositions.

Olivier Dussopt est maintenant parmi nous. Il va nous permettre d'y voir un peu plus clair. Nous allons nous dégager du territoire du Grand Lyon et nous allons traiter de l'ensemble des dispositions de ces textes de loi présents ou à venir. En effet, il est à la fois l'ancien rapporteur de la loi MAPTAM et rapporteur du projet de loi NOTRe.

### Olivier Dussopt, Député de la 2<sup>ème</sup> circonscription d'Ardèche, Maire d'Annonay

Quelques mots pour tenir la feuille de route qui m'a été confiée sur la présentation de la réforme territoriale dans sa globalité, et puis avec à la fin un peu plus sur les compétences partagées.

Il y a plusieurs textes qui sont en cours d'examen ou déjà examinés qui concernent la réforme des territoires. Je vais me concentrer sur les trois

principaux, en vous épargnant tout ce que j'appelle les textes techniques sur les modalités par lesquelles nous allons désigner les conseillers dans les communautés de communes ou les communautés d'agglomération, favoriser le rapprochement des petites communes pour qu'il y ait des communes nouvelles ou encore travailler sur la question du statut de l'élu.

Trois textes principaux, trois textes qui pour deux d'entre eux sont déjà adoptés et promulgués et qui pour le troisième est en cours d'examen au Sénat et arrivera à l'Assemblée à la fin du mois de janvier ou au début du mois de février sur les questions des compétences.

Le premier texte concerne la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles, le second porte sur la question des compétences et la nouvelle organisation du territoire de la République. Entre les deux s'est intercalé un troisième texte relatif au découpage de la carte des treize nouvelles régions en comptant la Corse, sans compter les régions d'outre-mer qui ont un statut souvent particulier.

Pour lancer ce plan de réforme, nous sommes partis en 2012 d'une volonté d'une part de procéder à une nouvelle forme de décentralisation plutôt axée sur la liberté des élus locaux de s'organiser pour l'exercice de telle ou telle compétence. D'autre part, le deuxième objectif était d'aller vers plus de simplicité et plus de lisibilité du système et du paysage institutionnel local.

Dans un premier temps, nous avons donc adopté ce texte qui comporte deux chapitres principaux. Le premier des chapitres, c'est l'affirmation des métropoles avec onze métropoles, dites de droit commun, et trois métropoles qui relèvent de cas particuliers. La métropole aujourd'hui est tout simplement une intercommunalité, EPCI à fiscalité propre, comme il existait des communautés urbaines, les communautés d'agglomération ou les communautés de communes. Il existe désormais les métropoles. Dans les neuf cas dits de droits communs, il s'agit simplement en réalité d'un EPCI qui existait en tout cas au 31 décembre 2014, comptant plus de 400 000 habitants et situé dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants. Aire urbaine au sens de la définition de l'Insee. Nous avons fait deux dérogations. C'est pour cela que je dis que c'est 9+2. La première dérogation est pour Brest, puisque Brest n'atteint pas ces seuils

démographiques, mais présente la caractéristique d'avoir un modèle extrêmement intégré et extrêmement mutualisé depuis longtemps. Si vous l'ajoutez à des considérations liées à l'aménagement du territoire, il était utile de faire rentrer Brest dans la liste des métropoles. La deuxième dérogation, c'est Montpellier, agglomération que tout le monde considère comme une métropole régionale, mais qui se trouve dans une situation administrative particulière, puisque si cette agglomération a plus de 400 000 habitants, son aire urbaine au sens de l'Insee n'a pas les 650 000 requis, pour une raison particulière, c'est que Lunel et Sète qui sont des communes voisines ont chacune leur aire urbaine. Lorsque l'on additionne les trois, et quand on connaît le territoire on sait que tout cela est quand même très proche, on arrive à largement plus de 650 000 habitants. Donc onze métropoles de droit commun (9+2), et trois cas particuliers. Le cas lyonnais, je n'y reviendrai pas, cela a été fait avant moi.

Le cas de Marseille qui est la seule métropole qui est un EPCI à fiscalité propre, mais qui va être créée par la fusion rendue obligatoire par la loi de six intercommunalités existantes, qui existent encore jusqu'au 31 décembre 2015. Elles vont être fusionnées de force, parce que l'État a considéré que l'intérêt général voulait que la métropole marseillaise se crée et parce que les décisions prises localement semblaient aux yeux de l'État et du Parlement trop insuffisantes ou trop timides, trop lentes aujourd'hui pour permettre l'émergence naturelle de cette métropole.

Et puis Paris, avec une double caractéristique. La première caractéristique, c'est que le territoire, la petite couronne était le seul territoire de France qui n'était pas concerné par l'obligation pour toutes les communes d'appartenir à une intercommunalité à fiscalité propre. La réforme Fillon de 2010 avait exonéré les communes de la petite couronne de cette obligation de coopération intercommunale, alors que partout en France les communes étaient obligées de coopérer et de

s’inscrire dans cette intercommunalité. Paris se caractérise par la population, par la taille et par le fait que cette métropole se concentrera essentiellement sur deux compétences. Celle du développement économique et celle du logement, puisque la question des transports est traitée par ailleurs dans le cadre notamment du Stif et des outils spécifiques aux transports.

Je fais juste une parenthèse pour Lyon, mais cela a été dit avant moi. Toutes ces métropoles sont des intercommunalités à fiscalité propre, des EPCI, sauf la métropole de Lyon qui est une collectivité territoriale à statut particulier au sens de l’article 72 de la Constitution. Ce qui explique que c’est la seule métropole aujourd’hui sur le territoire français où le département se retire totalement, et sur le territoire de laquelle les compétences du département sont reprises intégralement par la métropole dans le cadre d’un transfert, alors que dans les autres métropoles, lorsqu’elles seront en route, et qu’elles exerceront toutes leurs compétences, il y aura des possibilités de délégation et non pas de transfert, de délégation de compétences, de certaines compétences régionales et départementales vers les métropoles dans un cadre conventionnel nécessitant un accord réciproque, à l’exception de la compétence voirie. S’il n’y a pas accord, il y aura transfert automatique. C’est important d’avoir cela en tête, notamment quand on voit la fameuse question du millefeuille, et l’avenir des départements. L’exemple lyonnais, qui est cité souvent pour illustrer la possibilité de supprimer les départements se justifie et devient singulier par le caractère et la nature de collectivité à statut particulier, mais cela aura d’ailleurs des conséquences à partir de 2020 sur les modalités d’élection puisque dès lors que c’est une collectivité à statut particulier, il n’en reste pas moins que c’est une collectivité à part entière et que du coup le Conseil Métropolitain devra être élu au suffrage universel direct, contrairement aux autres intercommunalités où le fléchage et la désignation se font au moment des municipales. Parenthèse supplémentaire, cela signifiera aussi qu’au titre de l’incompatibilité des mandats

exécutifs, celui qui après 2020 sera président de la métropole ne pourra pas être maire d’une des communes membres de la métropole, puisqu’il est interdit de cumuler deux fonctions exécutives en matière de collectivité locale et donc deux mandats.

Ces métropoles ont des compétences plus intégrées que les communautés urbaines et qui sont assez reconnues institutionnellement. Le décalage et la différence de compétences entre les métropoles et les communautés urbaines ne sont pas aussi flagrants que l’on veut bien parfois le dire. Évidemment, il y a plus d’intégration et puis par ailleurs, la loi dit de manière explicite qu’il y a la possibilité, même l’obligation pour la compétence voirie, d’organiser un système de délégation des compétences régionales ou départementales vers les métropoles au moins pour partie. Là où il y a une spécificité, mais le débat qui s’est ouvert au Sénat fait que les choses ne sont pas forcément tout aussi bien stabilisées qu’on aurait pu le penser. Dans la loi, nous avons donné aux métropoles une capacité à intervenir en matière de développement économique bien supérieure à celle des autres intercommunalités à la fois en termes d’autonomie, mais aussi d’initiative, de possibilité de participer au capital des sociétés, d’accélération de transferts de technologies et voire même dans certains cas, d’intervention directe auprès du tissu économique. Tout cela fait l’objet de discussion actuellement au Sénat dans le cas de loi NOTRe.

Deuxième aspect de la loi, la volonté de simplifier et d’améliorer la visibilité et de clarifier les compétences. Depuis une réforme constitutionnelle intervenue en 2003, il existe dans la Constitution française une notion de chef de file, dans la mesure où les collectivités peuvent être désignées chef de file pour l’exercice de telle ou telle compétence. La difficulté que nous avons en droit, c’est que cette notion de chef de file, bien qu’intégrée dans la Constitution n’avait jamais été définie par une loi que nous aurions pu qualifier de loi d’application de cette réforme

constitutionnelle. Petit à petit, la seule définition de la notion de chef de file, peut l'être par la jurisprudence du Conseil Constitutionnel et nous sommes arrivés à une définition du chef de file qui consiste à dire que la collectivité chef de file propose les modalités communes de l'exercice d'une compétence partagée. Tous les mots sont importants puisque cela veut dire que la collectivité chef de file propose et donc ne peut imposer ni ses choix, ni ses priorités, qu'il s'agisse de l'exercice commun d'une compétence qui est définie comme partagée.

Cela limite considérablement la portée et la notion de chef de file dans la mesure où la collectivité chef de file, la Région en matière de développement économique peut faire des propositions, mais ne peut pas les imposer aux autres collectivités. Nous nous sommes dans un premier temps appuyés sur cette notion de chef de file et nous avons déterminé des chefs de file relativement classiques, en confiant au Département tous les chefs de file en matière de solidarité, solidarité entre les hommes, mais aussi solidarité entre les territoires et en confiant au bloc local, à l'issue du débat parlementaire des chefs de file en matière d'urbanisme, de proximité, de transport de proximité et donc d'aménagement très local du territoire. Puisque nous savions que la notion de chef de file ne permettait pas à ces collectivités de véritablement imposer des priorités et donc un cadre plus cohérent que celui que nous connaissons aujourd'hui, nous l'avons assorti en plus d'une incitation financière. Donc c'est une forme de sanction. Jusqu'à présent une collectivité maître d'ouvrage doit apporter au minimum 20% du financement d'un investissement ou d'un projet qu'elle porte. Dans un premier temps, le gouvernement proposait que les collectivités qui ne participeraient pas à une convention de coordination sur des compétences partagées seraient sanctionnées et verraient leur niveau de financement minimum monter à 40. Sauf que c'est contraire au principe de libre administration. Nous reconnaissons la position du Conseil Constitutionnel qui n'accepte pas que nous sanctionnons, parce que c'est coercitif, une

collectivité. Nous avons eu recours à une astuce véritablement ou un contournement. Dans un premier temps, nous avons considéré que pour toutes les collectivités et tous les projets, le niveau minimum d'intervention serait porté à 40% et dans un deuxième temps nous avons écrit que pour les collectivités qui s'inscriraient dans cette convention de partenariat son taux redescendrait à 20. Donc là, cela devient une incitation par rapport à une règle de droit commun qu'en réalité nous avons dégradée avant. Mais c'est pour vous dire qu'en droit nous avons trouvé le moyen de mettre au choix, « je vous laisse choisir une carotte ou un bâton financier pour participer à cela ».

Où est-ce que s'exerce cette incitation ? Au sein d'une instance que nous avons créée, qui s'appelle la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) qui réunit les présidents de Région, les présidents de Départements, les présidents d'intercommunalité de plus de 30 000 habitants et des représentants des autres intercommunalités et des Communes. Quel est le rôle de cette CTAP ? Pour les compétences qui sont attribuées à une collectivité et aucune autre, simplement un rôle de coordination et la possibilité ici ou là que la Région par exemple confie par délégation l'exercice de telle ou telle compétence à une collectivité de niveau territorial inférieur, si cela marche mieux, si cela correspond au territoire. Pour les compétences faisant l'objet d'un chef de file, c'est le lieu au sein duquel la collectivité chef de file fait ses propositions avec ce système d'incitation financière, l'objectif étant de signer les conventions de partenariat. Et enfin pour les compétences dites partagées qui n'ont pas de chef de file, c'est dans ce lieu que l'on a demandé aux élus de se mettre d'accord pour savoir, territoire par territoire, quel était le meilleur niveau d'organisation territoriale et d'exercice de la compétence.

Je prends un exemple - et volontairement je ne prends pas la culture - le tourisme, que nous avons laissé comme compétence partagée. Pourquoi ne lui avons-nous pas attribué en termes de chef de

file une collectivité ou une autre ? Tout simplement, parce que l'exercice de la compétence tourisme est extrêmement variable d'un territoire à l'autre. Malheureusement pour nous, les touristes ne viennent pas en vacances en Rhône-Alpes, ils viennent en Savoie, ils viennent en Ardèche, ils viennent dans les Alpes. Par contre, nous-mêmes nous allons en Alsace, nous allons rarement dans le Haut ou le Bas-Rhin ! Nous allons en Alsace, en Bretagne, en Bourgogne. Cet exemple montre que d'un territoire à l'autre, la marque tourisme, la marque touristique nécessite que son niveau d'exercice puisse être adapté, et donc nous en avons fait une compétence partagée en disant aux territoires de s'organiser pour nous dire quelle est la meilleure organisation territoriale dans leur région.

Nous en venons à la loi NOTRe, après avoir adopté le nouveau périmètre des Régions qui ne changent rien à la question des compétences par ailleurs. La loi NOTRe est une loi à la fois de régionalisation et de montée en puissance de l'intercommunalité. La régionalisation passe par deux aspects. Le premier, que nous confions à la Région, ce sont des compétences nouvelles en matière de développement économique et d'emploi ; même si le débat sur la question des services publics de l'emploi n'est pas tranché, il ne porte pas sur l'opportunité et le périmètre d'un éventuel transfert. Nous renforçons les compétences de la Région en matière de développement économique, de régionalisation, de transport et de formation. Par contre, nous le faisons en allant plus loin en matière de clarification, puisque nous supprimons la clause de compétence générale pour les Régions et les Départements. Nous disons que les Régions sont compétentes pour une série de thèmes, que les Départements seront compétents pour une autre série de thèmes, et que là où la Région est compétente, les Départements ne pourront pas prendre l'initiative d'une politique, que là où le Département est compétent, les Régions ne pourront pas prendre l'initiative d'une politique. L'un et l'autre pourront simplement abonder et participer aux orientations mises en place par la Région. Pour aller encore plus

loin en la matière, nous prévoyons que le schéma régional d'aménagement du territoire et le schéma régional de développement économique et d'internationalisation des entreprises ont un caractère prescriptif, c'est-à-dire que les actions complémentaires des Départements et des intercommunalités dans ces deux domaines devront forcément être compatibles avec les orientations arrêtées par la Région dans ces schémas-là. C'est un outil qui est à manier avec précaution puisqu'il ne faut pas que la prescriptibilité du schéma devienne un carcan administratif total et prive en réalité les communes et les intercommunalités en particulier de leur véritable capacité à mettre en place des politiques. Nous avançons sur ces sujets-là en termes de régionalisation et nous travaillons sur aujourd'hui le confortement des Départements, à l'exception des Départements de territoires non métropolitains, pour dire que le Département est seul compétent en matière de solidarité et devient obligatoirement compétent, alors que jusqu'à présent c'était facultatif en matière d'aide aux communes.

Deuxième aspect de la loi NOTRe : la montée en puissance de l'intercommunalité pour les Communautés de communes et les Communautés d'agglomération, puisque les Métropoles et les Communautés urbaines ont été traitées dans la loi MAPTAM, avec à la fois la volonté de faire monter en puissance les compétences par des compétences obligatoires nouvelles. Ce n'est pas là qu'il y a le plus de débats, dans la mesure où il s'agit de la création, de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et de la création et de la gestion des offices de tourisme. Souvent les Communautés de communes et les Communautés d'agglomération exercent ces compétences-là. Là où il y a débat, c'est sur le seuil démographique minimum, puisqu'aujourd'hui la loi dit qu'une intercommunalité de droit commun doit avoir au moins 5 000 habitants. L'ambition du gouvernement est de monter à 20 000 ce qui oblige de toute manière, et c'est peut-être là-dessus que se fera le maximum de débats, à prévoir des dérogations pour les zones de

montagne, pour les zones très peu peuplées. Et puis nous sommes quelques-uns à travailler aussi sur des dérogations eu égard au nombre de communes. Si pour avoir 20 000 habitants, il faut avoir 200 communes, en termes de gouvernance cela peut rapidement être compliqué et surtout très inefficace. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Je fais un dernier point sur trois sujets. Les deux sujets non traités et le sujet qui vous intéresse. Sujets non traités, la question des Départements, sur laquelle beaucoup de choses ont été dites. Aujourd'hui, l'arbitrage a été rendu, il est calé, les Départements sont maintenus. Ma position personnelle a toujours été de dire que lorsque l'on a la volonté de créer de grandes régions, comme nous l'avons fait avec la loi de décembre 2014, le maintien d'un échelon intermédiaire entre les intercommunalités et les Régions paraît nécessaire et opportun, pour cet exercice de compétence en matière de solidarité. Là où un débat reste très ouvert, c'est la Métropole, pour dire que là où il y a des métropoles l'exemple lyonnais pourra peut-être inspirer une délégation.

Deuxième débat non traité, la question des moyens. Je parle du droit de mener telle ou telle politique, de la possibilité juridique de mener telle ou telle action. C'est bien d'avoir le droit, c'est bien d'avoir les moyens pour le faire. Cela passe à la fois par l'action des dotations qui a été évoquée avant moi, mais aussi par la question de la péréquation, de l'affectation par l'État de ressources en fonction de critères justes et objectifs selon les difficultés et les atouts des territoires.

Un point pour conclure, sur la question de la culture. La culture est restée une compétence partagée comme le tourisme et comme le sport. Avec le débat sur la loi NOTRe s'ouvre à nouveau des débats. Certaines Régions demandent à avoir au minimum un chef de filat à défaut d'avoir une compétence exclusive en matière d'action culturelle. Cela n'est aujourd'hui pas la position du gouvernement, ni du groupe majoritaire à

l'Assemblée Nationale. Nous considérons qu'il est utile que la culture reste une compétence aussi partagée que possible, même si nous sommes prêts à ouvrir un débat et une réflexion sur certains pans de l'action culturelle. Nous pensons notamment au soutien à l'industrie cinématographique qui aujourd'hui pour l'essentiel est le fait des Régions et sur lequel il serait quand même assez logique et cohérent d'avancer. Il y a d'autres domaines comme cela très précis et très techniques sur lesquels un débat peut être ouvert, mais n'est pas tranché aujourd'hui. En tous cas, je pense et sans présager de la fin du débat parlementaire à l'Assemblée et au Sénat que la culture restera inscrite dans cette ambition de compétence partagée et d'intervention de tous les acteurs.

J'ajoute un dernier point, nous avons prévu que l'État puisse aussi au cas par cas, dans le cadre de conventions, et donc d'accords réciproques, déléguer l'exercice de certaines compétences aux Régions. C'était le cas de manière explicite pour la culture. Aujourd'hui, la culture n'apparaît plus de manière explicite, mais reste dans le champ des possibles. Je tenais à rassurer sur ce sujet-là parce que beaucoup d'acteurs culturels ont eu très peur de voir toutes les compétences d'État aller vers des Régions. Si cela devait être le cas, cela serait uniquement dans le cadre d'accords qui peuvent être remis en cause par définition, puisqu'il s'agirait de conventions pluriannuelles, dans le cadre d'accords réciproques. Rien n'est fait, loin s'en faut. C'est ce que je pouvais vous dire aujourd'hui.

## Philippe Teillet, Maître de conférences de Science politique à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble

---

Merci aussi pour l'exploit d'arriver à synthétiser ces textes relativement complexes. Je vais devoir changer de statut, car l'absence du maire de Clermont-Ferrand fait que nous avons accepté avec François Deschamps de prendre en charge l'intervention concernant l'intercommunalité culturelle et son affirmation croissante. On ne pourra pas parler du cas de Clermont Communauté qui est un cas extrêmement intéressant sur lequel on a eu plusieurs fois l'occasion de travailler. Mais on parlera avec François Deschamps de l'agglomération d'Annecy. J'aurais à dire très rapidement quelques mots sur ce que l'on a pu observer, depuis une quinzaine d'années que nous travaillons sur les questions de coopération culturelle entre les communes et plus largement, entre les territoires. Pour le dire assez rapidement sur un premier point, d'affirmer le rôle des intercommunalités en matière culturelle, avec le fait que les compétences culturelles sont très souvent prises en charge par différents types d'intercommunalités, qu'elles soient extrêmement urbaines ou métropolitaines, ou qu'elles soient à dimension plus rurale ou périurbaine.

Il y a des compétences déléguées très fréquemment en matière culturelle à des structures intercommunales. Il y a aussi souvent des niveaux de financement extrêmement importants. On ressent de plus en plus que là où il y a une coopération culturelle forte, l'intercommunalité est le second financeur de la vie culturelle après les communes, donc dépassant parfois le seuil des départements. Cette affirmation s'appuie aussi sur un phénomène socio-spatial : le fait que les frontières communales en matière culturelle sont très largement dépassées par le fait qu'il y a des mobilités de publics, d'artistes, des territoires de projets artistiques, des réseaux de coopération culturelle, et donc une mobilité d'emplois qui font que nos concitoyens en fait ne vivent pas uniquement sur le territoire d'une seule commune et donc se sentent concernés par la vie publique et

notamment la vie culturelle sur un territoire beaucoup plus vaste.

Tout ceci explique - et on a plusieurs travaux publiés qui figurent dans les références du dossier documentaire remis qui montrent la situation de la coopération culturelle intercommunale - son fort développement depuis un peu plus d'une quinzaine d'années. Toutefois, il y a quand même des points de difficultés ou de questionnement qu'il faut aussi ici développer. D'une part, il faut rappeler une très grande différenciation des situations, dans la mesure où les compétences culturelles qui sont transférées à des intercommunalités ne sont pas toujours les mêmes et qu'il y a donc pour le même type d'intercommunalité des différences dans la prise en charge de responsabilité culturelle. Je rappelle simplement que la formule consistant à dire qu'on a la compétence culturelle n'a aucun sens. On n'a pas la compétence culturelle, même l'État n'a pas la compétence culturelle. On a des compétences, on exerce des compétences en matière culturelle.

Il y a, à chaque type d'intercommunalité, des situations d'inaction en matière culturelle, ou quasiment d'absence d'intervention. Il y a des cas où on a certainement transféré un ou quelques équipements culturels existants ou à construire. Il y a des cas de transferts sectoriels (lecture publique...), et il y a des cas aussi où il y a une vaste prise de compétence culturelle, en tous cas un vaste transfert qui a été réalisé par les communes membres à l'intercommunalité. L'intercommunalité gère alors ici l'ensemble des équipements.

Ces différences-là s'accompagnent aussi de situations où il y a des expériences récentes de coopération. Donc il y a un engagement récent avec de l'investissement par exemple. Et puis des situations où la coopération est plus ancienne et

on a plutôt une dépense de fonctionnement pour gérer les équipements depuis longtemps bâtis et en fonctionnement et qui donc font que les budgets utilisés par le passé ne sont pas les mêmes. On a aussi des situations de pure reprise de l'existant par l'intercommunalité, des situations où elle intervient au contraire pour le neuf, sur ce qui manquait, ce qui faisait défaut à un territoire. On peut ajouter aussi que beaucoup d'intercommunalités sont tentées de travailler sur des équipements à partager, parce que c'est ce que la loi semble suggérer. On peut très bien aussi travailler sur des réseaux d'équipements ou sur des réseaux d'acteurs, voire sur des événements, des festivals notamment qui sont gérés par des structures intercommunales. De même, on peut penser assez facilement que le rôle de l'intercommunalité consiste à intervenir sur ce qui est à l'échelle de tout son territoire, ce qui est le cas des grands équipements, des grandes manifestations.

La proximité devant rester au niveau communal, on trouve aussi des situations inverses où au contraire la coopération intercommunale vient aider les communes sur la gestion des équipements de proximité.

On a très souvent repéré dans la situation des coopérations culturelles intercommunales, le fort impact d'enjeux politiques. Enjeux politiques qui peuvent consister à construire un territoire nouveau, celui qui est issu de la coopération justement en utilisant la culture comme un levier de reconnaissance de son territoire et aussi comme des ressources de leadership et qui peuvent faire que des élus vont s'investir dans la coopération culturelle parce qu'ils pensent que c'est un élément important de la reconnaissance de leur statut dominant sur un territoire donné. Ce qui peut aussi avoir des effets contraires, c'est-à-dire qu'au contraire les élus impliqués dans la coopération culturelle vont empêcher le développement d'une coopération culturelle forte et garder le maximum de compétences au niveau communal ou utiliser des ressources de

l'intercommunalité au service des projets à dimension communale. On rappelle que, dans bien des cas, la logique d'un élu intercommunal, communautaire, est de se considérer comme le délégué de sa commune et de capter au profit de sa commune des moyens de la collectivité.

Enfin ce qu'on a pu remarquer, c'est que dans bien des cas, les politiques intercommunales sont assez proches des politiques liées au communal. On a une forme, au fond, de reprise à une autre échelle des politiques qu'on avait connues. On n'a pas à faire, pour l'instant en tous cas, à des politiques extrêmement innovantes et je crois que l'une des raisons de cette situation vient du fait que la loi a parlé d'équipements. Les équipements ont été centraux dans l'histoire des politiques culturelles en France. Et donc on a continué à gérer des équipements au niveau intercommunal quitte à se priver aussi des occasions d'inventer d'autres types de politiques qu'on ne ferait pas au niveau communal et qui auraient du sens au niveau intercommunal. Peut-être ce qui a manqué, c'est le rapport entre le projet global de l'intercommunalité, le projet global du territoire et la place du projet culturel dans ce projet-là. Et cela n'a pas souvent été pensé et on commence à le voir apparaître. D'ailleurs la loi MAPTAM dit que les intercommunalités ont vocation à construire, à mettre en œuvre un projet de développement économique, social et culturel notamment. Je trouve aujourd'hui intéressant de voir comment il y a une bascule du débat, lorsqu'on parlait auparavant de compétences culturelles à transférer, vers la situation actuelle où l'on parle de plus en plus de projet culturel à élaborer.

Il y a des questions autres qui apparaissent. C'est la question de la coopération bien sûr entre le niveau intercommunal et d'autres territoires départementaux et régionaux. C'est qu'il faut trouver des coopérations pertinentes au-delà des frontières de l'intercommunalité, voire des frontières nationales.

Et puis je pense qu'aujourd'hui on doit aussi rappeler que les enjeux culturels sont bien sûr les enjeux des professionnels de la culture.

Vous avez évoqué les questions de co-construction avec les politiques de ces territoires. Mais on voit aujourd'hui qu'il y a des enjeux culturels qui ne

sont pas que des enjeux des professionnels de la culture. Ces enjeux on doit pouvoir les aborder, les traiter dans le cadre des coopérations intercommunales.

Je vais passer la parole pour une illustration à François Deschamps.



### François Deschamps, Directeur général adjoint, Directeur des affaires culturelles de la Communauté d'agglomération d'Annecy

Au pied levé, je vais essayer de vous parler de la communauté d'agglomération d'Annecy. C'est un exemple peut-être atypique. En trois mots, la communauté d'agglomération d'Annecy, c'est 145 000 habitants. C'est treize communes, avec une petite ville centre de 55 000 habitants qui n'a pas un point fort par rapport aux autres communes de l'agglomération. La mise en œuvre de la communauté d'agglomération a conduit à un transfert assez massif des équipements culturels, d'abord de la ville centre puis progressivement d'autres équipements des villes autour, avec en

2002 un transfert de six équipements, en 2003 de trois équipements et en 2006 du CCSTI de Cran-Gevrier. Cela faisait dix équipements. Nous sommes actuellement dans une nouvelle phase de transfert d'équipements qui fait que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, nous sommes à onze équipements et que le 1<sup>er</sup> janvier prochain, nous serons à douze équipements culturels. Ces équipements étant gérés en partie pour cinq d'entre eux sous forme de régie, trois sous forme d'association et deux sous forme d'EPCC.

Aujourd'hui, comment se situe Annecy ? Coincée entre Grenoble, Lyon et Genève, puisque bien sûr nous sommes maintenant à 20/30 min par autoroute de Genève, Annecy s'était inscrite un peu dans la démarche du sillon alpin. Aujourd'hui, avec la création de la métropole de Grenoble, l'idée est plutôt de collaborer avec l'agglomération de Chambéry et Aix-les-Bains. Mais il y a aussi des collaborations fortes avec Genève et avec la Suisse.

À ce mouvement-là se rajoute un autre qui est une réflexion en ce moment des treize communes pour envisager une ville nouvelle qui rassemblerait les treize communes de l'agglomération et qui permettrait d'éviter des baisses de dotations au moins dans les trois années à venir. Mais pour cela il faudrait que cette fusion se fasse avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce qui laisse extrêmement peu de temps pour se mettre d'accord. Dans ce cadre-là, on aboutirait à une autre situation qui est celle de n'être plus une communauté d'agglomération elle-même, si ce n'est que de toute façon cette communauté d'agglomération va s'élargir assez rapidement.

Donc une situation en ce moment pleine de mouvements. Et puis pour des raisons sans doute plus financières, une demande croissante de certaines villes de voir leurs équipements culturels transférés à l'agglomération. Nous avons une réflexion stratégique qui s'appelle aggro 2030 pour laquelle on essaie de faire passer cette idée avec un certain nombre d'équipements pour réaliser un travail fort avec les étudiants de haut niveau. L'idée est de venir faire travailler chez nous les étudiants des écoles supérieures.

Premier pêché de jeunesse, c'est que le transfert a été assez massif et pas forcément bien vu par les élus des communes périphériques dans un premier temps, parce que c'était quand même un transfert des équipements de centralité.

C'est moins le cas maintenant, mais on a gardé longtemps cette histoire et au bout d'une décennie

d'intercommunalité, il y a encore des réflexes qui renvoient à la ville d'Annecy.

L'autre pêché de jeunesse, c'est qu'il se trouve que l'histoire culturelle d'Annecy est liée à la résistance. Il y avait un mouvement d'éducation populaire sur Annecy ; petit à petit les choses se sont professionnalisées, mais il se trouve qu'il reste des associations culturelles fortes et des pôles de dominantes culturelles dans tous les équipements socioculturels. Ces équipements sont restés à la ville. Les passerelles entre les équipements culturels et socioculturels sont un peu plus difficiles même si elles se font par les personnes. Il faut rappeler que le rôle des hommes est aussi important que celui des institutions. Cela n'empêche pas les collaborations, mais institutionnellement le socioculturel est à la ville et le culturel est à la communauté d'agglomération.

Le plus intéressant, je trouve, dans une agglomération, c'est le développement des réseaux qui eux permettent de penser collectivement des projets culturels. En ce qui nous concerne, on a un réseau sur la valorisation du patrimoine. Un groupe de travail travaille sur les journées du patrimoine et sur d'autres opérations et c'est un réseau qui fonctionne bien. Le deuxième réseau qui a beaucoup travaillé, c'est celui de la lecture publique avec un réseau très intégré des bibliothèques, bibliothèques communales pour la plupart, mais associatives pour certaines, et qui permet maintenant de pouvoir commander par Internet un livre où qu'il soit et de se le faire livrer dans la bibliothèque la plus proche pour le ramener ensuite. Ce réseau continue à travailler sur d'autres choses comme la mutualisation des ressources. Le troisième réseau a mis plus de temps à se mettre en place sur les enseignements notamment de la musique, de la danse et du théâtre. C'était plus compliqué parce qu'il y avait deux ou trois conservatoires municipaux, mais les autres écoles étaient associatives. Du coup, les différences étaient fortes dans l'encadrement et la manière de fonctionner. Bien sûr, il y avait une résistance plus forte des

communes. Les acteurs culturels professionnels, dont certains d'ailleurs sont dans cette salle, ont fait en sorte que des projets puissent avancer.

C'est plus compliqué pour le réseau des salles de spectacles pour des raisons que vous pouvez imaginer, à savoir que nous avons une très grosse locomotive, Bonlieu Scène Nationale. Certains événements font que des choses se déclenchent. Le hors les murs de la scène nationale a permis à ses abonnés de pouvoir aller dans différentes salles et de découvrir les petites salles de spectacle aux alentours.

Pour revenir sur le réseau de lecture publique, cela nous a amené à créer des services communs qui font que l'on a une mutualisation de certains personnels. Nous avons poussé les communes, dans un premier temps, à créer au moins un poste, mais nous sommes maintenant dans un autre mouvement qui est celui de la mutualisation descendante pour certaines communes qui n'ont pas de bibliothécaire, où c'est l'agglomération qui va créer un poste qui lui sera remboursé par la commune.

Voilà un peu la situation dans laquelle nous sommes. Je voudrais juste terminer sur la question des partenariats extérieurs. C'est extrêmement important.

Les blocs locaux portent la plupart des équipements culturels et donc ils sont fortement liés au partenariat avec l'Europe, l'État, la Région, le Conseil Général. Si je vous donne un exemple, sur le budget de dix équipements qui représentent à peu près 25 millions d'euros, on avait en 2003 encore plus de 10 % d'aides de l'État et 4,5 % à peu près de la Région et du Conseil Général. Actuellement, nous sommes extrêmement inquiets par rapport à ce qui se passe, puisque nous avons des baisses évidemment de la part de l'État régulières et très fortes ; nous venons de recevoir une étude annonçant la suppression totale de la subvention sur le nouveau CRR. C'est quand même un peu dramatique. D'autre part, nous nous inquiétons de la suppression éventuelle du Département qui est un partenaire important de l'équipement de l'agglomération d'Annecy.

Je suis persuadé que les conventions multi partenariales que nous pourrions avoir seraient quand même des outils qui permettent de solidifier la vie de nos équipements. Aujourd'hui, on se sent quand même isolé. Le cas d'Annecy est un peu particulier, car le territoire est considéré comme étant plus riche que d'autres. Et c'est exact. Pour autant, nous avons un taux de péréquation qui est exponentiel et il ne faudrait pas que sous prétexte que ce département participe à l'effort commun, il se voit à chaque fois reprocher par les autres de ne pas mériter les aides.

## Philippe Teillet, Maître de conférences de Science politique à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble

Nous avons bien vu ici le rapport un peu compliqué entre des compétences d'un côté des équipements et puis le projet et les réseaux de l'autre. Annecy a été assez audacieuse en transférant beaucoup d'équipements très tôt et donc en étant une intercommunalité très forte, de façon assez précoce. Et en même temps, aujourd'hui, elle s'interroge sur son projet. La question du projet se traite désormais au travers des réseaux sectoriels que nous avons pu évoquer. Et puis bien sûr il y a

un souci autour de la question des dotations de l'État aux collectivités territoriales et de la situation de la ressource financière.

C'est le moment d'un débat avec la salle. Nous aurons ensuite deux interventions à nouveau territorialisées, donc à nouveau la question du Grand Lyon et la prise de compétence culture dans cette métropole lyonnaise et puis une question relative à la création d'une école des Beaux-Arts

sur un territoire inter intercommunal, même transfrontalier qui sera abordé par la suite.

Maintenant je vous invite, si vous le souhaitez à poser des questions de façon un peu générale, mais également brèves pour qu'elles soient les plus nombreuses possibles.

**10H55-11H15**

**DEBAT AVEC LA SALLE**

## 10H55-11H15 • DEBAT AVEC LA SALLE



### Vincent Bady, Comédien et metteur-en-scène

Je pense qu'actuellement nous sommes dans un acte important de décentralisation administrative, mais si nous sommes ici si nombreux, c'est parce que nous sommes aussi, et vous en avez conscience, à l'origine et peut-être déjà à l'aube d'un nouvel acte de la décentralisation culturelle. Une des questions pour moi les plus importantes, c'est quelle est la place aujourd'hui, avec la réforme administrative, pour de nouveaux champs d'expérimentation dans le domaine des politiques culturelles ?

Est-ce que le mouvement existant des réformes territoriales va permettre de maintenir ce qui est déjà existant, notamment tout ce qui est acquis en termes de grandes institutions culturelles, et notre région en est fortement pourvue ? Ou bien est-ce que cette réforme territoriale va permettre également d'avancer sur d'autres formes d'intervention, sur d'autres champs ? Il y en a de très précis, de très concrets. Je citerais au niveau de la métropole, la question des espaces de travail, la question pour les artistes, la question des modes

de diffusion. Cette question est reliée à une question concernant les moyens. Pour moi, les choses ne sont pas très claires. Je prends un exemple, la métropole de Lyon va-t-elle avoir le transfert de l'ensemble des moyens financiers dont dispose le Conseil Général pour la partie concernant les équipements sur le territoire de cette métropole ? Est-ce que la métropole elle-même aura des moyens financiers, disposera de moyens financiers supplémentaires ? Au niveau de la Région, qu'est-ce que l'idée de la compétence culturelle obligatoire permet de faire concernant les moyens financiers déjà existants ? Est-ce qu'effectivement sur des politiques nécessitant d'autres moyens, la compétence culturelle obligatoire permettra également d'avancer dans ce sens-là ? Est-ce que l'accès au statut de métropole ou de communauté de commune, permet de limiter les effets de restriction de baisse des dotations publiques au niveau de l'État ? Merci.

## Philippe Teillet, Maître de conférences de Science politique à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble

---

Il y a donc une question récurrente sur l'articulation entre compétences et moyens. C'est un débat qui va être central aujourd'hui. Mais il y a

aussi une question sur la capacité, ou la place laissée à l'expérimentation ? Je pense que le texte de loi le permet.

## Georges Képénékian, 1er Adjoint au Maire de Lyon, délégué à la culture, aux grands événements et aux droits des citoyens, Conseiller communautaire

---

Je veux bien volontiers répondre, parce que je pense que c'est dans cet esprit que je suis convaincu que nous devons travailler ensemble. Il faut savoir que les grands établissements sont maintenus. Le Département avait aussi amorcé autour de ces trois dernières années un certain nombre de repères en particulier sur la ligne des théâtres, sur la ligne des écoles de musique. Aujourd'hui, le budget est transféré à la métropole, qui aura d'abord à traiter l'en-cours, à continuer l'action puis commencer sa politique. Je pense que cela ne présage pas, ne présume pas de ce que sera le budget de cette ville. En tous cas, pour cette année, pas de révolutions.

Il y avait déjà l'expérimentation, des intercommunalités, des manières de faire. Je suis

convaincu que ce sont vers des échanges, par des accommodations pour arriver à des coopérations beaucoup plus voulues et beaucoup plus prospères, enrichissantes pour les uns et les autres que nous pourrions aller. Nous avons à trouver les moyens. Nous avons aussi signé la Charte de Coopération Culturelle. Tout cela nous amène, je crois, à repenser et donc nécessairement essayer de dégager les nouveaux fléchages de budget. Je crois que cela doit avoir une incidence progressivement. Mais rien ne pourra se faire d'un claquement de doigts. Je crois qu'il faut l'envisager avec des fléchages, des orientations budgétaires nouvelles qui amèneront à redistribuer les budgets d'une manière progressivement différente.

## Antoine Conjard, Directeur de l'Hexagone, Scène nationale arts sciences à Meylan

---

On a été invité au printemps dernier, et j'étais assez heureux de cela, par le Directeur Régional des Affaires Culturelles pour prendre conscience de l'évolution d'un certain nombre de données qui font qu'aujourd'hui c'est en milieu rural qu'il y a une certaine déshérence, qu'il y a une certaine désintégration. Cette alerte va faire en sorte qu'il y ait des conventions de développement culturel qui seront signées sur certains territoires de milieux ruraux. Il me semble que cette idée-là nous a fait peut-être oublier que l'intégration dans les banlieues n'est pas aussi efficace qu'on le croit aujourd'hui ou qu'on aimerait le croire. Vu ce qui s'est passé hier, il est clair qu'il y a des gens qui restent sur la touche dans cette logique

d'intégration. Comment ces nouvelles lois vont-elles nous permettre de résoudre ce type de question parce que je pense qu'elles vont être une lame de fond encore longtemps. Je suis assez content aussi de voir qu'on ne parle pas que d'équipements, pas que de logiques d'équipements. L'innovation culturelle dans les années 70/80, c'était peut-être le béton. On pourrait imaginer que l'innovation culturelle aujourd'hui ce soit autre chose et que cela s'appuie sur des réseaux d'acteurs, sur de l'innovation culturelle et artistique. Je ne vais pas en dire plus, parce que c'est déjà deux questions très importantes. Je laisse la parole à ma collègue du SYNDEAC.

## Anne Meillon, Directrice adjointe du Théâtre de la Croix-Rousse à Lyon

---

Je profite rapidement du passage de parole. Simplement pour remercier la Nacre pour l'organisation de cette journée qui est au cœur de nos préoccupations. Dire que cette co-construction

dont vous avez parlé ce matin, nous avons besoin d'en discuter clairement avec des plannings et des agendas précis. Merci d'y répondre.

## François Journet, Secrétaire général du CEFEDM Rhône-Alpes

---

J'appartiens au Conseil d'Administration de la Nacre. La question que je me pose c'est qu'au regard de tout ce qui nous est amené, il y a à l'évidence une volonté d'aller vers plus d'efficacité, plus de proximité avec des territoires, des populations.

En même temps, cette volonté s'inscrit dans quelque chose qui amène au regroupement et ce qu'on peut appeler à la taille critique qui est une dimension assez variable et assez difficile à apprécier. Je me pose la question de savoir comment les acteurs des politiques publiques peuvent s'inscrire également dans un projet culturel. Cela me semble être différent d'une compétence culturelle. Quelle est la place de l'artiste dans la société ? Et comment ces artistes peuvent s'inscrire dans des politiques publiques qui sont refondées aujourd'hui et qui repensent les choses et qui peut-être à mon sens en tous cas doivent apporter les réponses fortes à ce qu'il s'est

passé hier, parce que cela fait partie de ces éléments-là. Et si on sépare trop les choses, si on les regroupe trop, si on les concentre trop, est-ce qu'on ne finit pas par perdre de vue aussi la capacité individuelle des gens de s'inscrire dans la proximité, dans un territoire, dans des petits équipements. Le gros équipement n'est pas toujours la panacée. C'est aussi un élément de désresponsabilisation et de déshumanisation. Il me semble que par rapport à cela, les années qui se sont écoulées n'ont pas été dans un sens qui était compatible entre les paroles, les politiques qui étaient demandées, qui étaient portées et puis en même temps les moyens qui étaient plus facilement supprimés aux petits établissements qu'aux grands. Je pense que cela renvoie à une conception politique de l'art, de l'artiste dans la société et je pense qu'en accompagnant la réforme qui est en place, il faudra impérativement qu'il y ait un débat sur ces questions-là. Actuellement, ce débat est confisqué.

## Georges Képénékian, 1er Adjoint au Maire de Lyon, délégué à la culture, aux grands événements et aux droits des citoyens, Conseiller communautaire

---

Je suis d'accord avec les questions qui sont posées et avec les problèmes qu'elles évoquent. D'abord cette question de l'intégration, je suis bien d'accord pour utiliser ce terme, cela pose une double question. Pour autant, il faut bien développer et imaginer ce travail. Ce travail peut se faire soit par fléchage du budget directement sur la question, soit comme nous avons essayé de le faire à Lyon depuis quelques années par la charte de coopération culturelle. C'est aussi d'imposer ou d'inscrire dans le programme des

établissements qui sont dotés de budget ce travail en capillarisation. Il faut les deux, que ce soit montant et descendant, et que l'on puisse inventer cette nouvelle politique. Nous sommes à un moment où de toute façon il faut repenser les politiques culturelles nationales. Je crois que nous en avons besoin, que ce soit les territoires au sein des métropoles ou des villes, ou des territoires à la périphérie de ces grandes métropoles. Si les métropoles devaient aboutir à assécher, sur le plan économique, sur le plan sociologique, sur le plan

culturel, tout ce qui les entoure, et bien ce sera un échec retentissant ! Donc c'est bien ce que nous essayons de construire. Sur le calendrier qui vient d'être évoqué, je crois qu'il y a aussi un calendrier qui est au niveau de chacune des villes. Cette réflexion, nous avons déjà à la travailler ensemble sur de nombreux sujets. C'est aussi comment nous travaillons à deux niveaux à la ville et à la métropole en préparant encore une fois, en préparant les co-constructions. Je crois que ça va être plusieurs allers-retours et ça doit se faire au fil des mois qui sont devant nous avec une nouvelle perspective qui est celle d'élaborer un projet. Cela

ne peut pas être juste une organisation administrative ou budgétaire. Il faut que nous définissions un cadre nouveau qui sera celui des politiques culturelles d'une grande métropole qui est elle-même en devenir.

Elle n'est pas écrite dans toutes ces lignes, même si pour le transfert entre le Département et la métropole il y a eu 600 000 lignes budgétaires qui ont été touchées au jour le jour et bien séparées pour qu'on arrive à faire ce transfert ! Je crois que la construction de ce projet est, pour nous, devant nous.

### Philippe Teillet, Maître de conférences de Science politique à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble

---

Le terme de co-construction renvoyait plutôt à un dialogue avec la société civile organisée qui lui n'a pas été défini par la loi. Il reste à la définir territoire par territoire. Je comprends les demandes des acteurs culturels qui souhaitent que ces mots-là se traduisent par des engagements plus précis.

J'appelle maintenant pour parler à la fois de la métropole lyonnaise et du Genevois, madame Myriam Picot, messieurs Didier Bolmont et Jean-Pierre Roda.

### Myriam Picot, Maire du 7ème arrondissement de Lyon, Vice-présidente culture de la Métropole de Lyon

---

Je vous remercie, bonjour à tous et à toutes. Je vois que vous avez répondu en grand nombre à l'appel de la Nacre. Au départ de ce projet, j'avais charge de vous accueillir à l'IEP dans le 7e arrondissement, mais c'est bien finalement que votre nombre ait entraîné les assises de cette conférence à Villeurbanne, puisque cela montre que la métropole prend tout son sens sur ce point.

J'ai vu, au travers des questions qui étaient posées, une grande attente de réponses précises que devait apporter la métropole. La métropole est toute jeune, elle a quelques jours. Donc ce colloque aurait lieu un mois plus tard, j'aurais pu vous donner des réponses beaucoup plus précises que je ne vais le faire aujourd'hui. Je ne pourrai pas répondre à votre attente complète, parce que

même si la préparation a été déjà longue - on vous a parlé des budgets, d'épluchage des budgets - même si l'on a préfiguré, et dans les textes et dans la loi et dans le budget ce qu'il allait se passer, il me semble important que cette politique, même si on a chacun, et les politiques et les services des idées sur la question, ce soit ensemble que nous allons la construire dans un calendrier très précis... Il faudra déjà sortir une première feuille de route avant l'été et une qui sera complète avant la fin de l'année. Mais c'est ensemble que nous allons construire cette route. Je vous en dirais plus et les services qui m'accompagnent vous diront des choses un peu plus précises. Je crois qu'il faut un petit peu revenir d'abord sur la présentation de cette métropole et de son action culturelle qui a été un peu préfigurée par les dernières élections

au Grand Lyon, puisque déjà m’a été confiée une vice-présidence en charge de la culture, alors que nous étions encore à l’époque du Grand Lyon et que ma « prédécesseuse » n’avait en charge que des grands événements.

Il s’agissait de se mettre en ordre de marche vers la métropole.

La métropole, c’est 59 communes. C’est Lyon, bien sûr, c’est Villeurbanne, bien sûr, c’est toutes les communes, grandes et petites. C’est avec les 59 communes qu’il va falloir la composer. Et puis elle hérite des compétences du Département, donc du Conseil Général du Rhône. Il y aura donc une coexistence que l’on va beaucoup retrouver dans ses premiers pas de l’année 2015, une coexistence de ces deux compétences.

La Communauté urbaine, jusqu’à présent n’avait pas une compétence culturelle en elle-même, mais en même temps elle portait de grands événements à forte dimension culturelle. Bien sûr, nos deux Biennales de la Danse et d’Art contemporain, bien sûr le Festival Lumière. Mais aussi les Journées européennes du patrimoine, cet événement dans lequel les communes de la métropole se sont le plus impliquées depuis longtemps, et l’on a même dépassé la zone géographique de la métropole.

Et puis à côté, il y avait le Conseil Général qui lui avait une vraie compétence culturelle, d’une part avec des compétences obligatoires définies très précisément par la loi, la lecture publique, avec la gestion de la médiathèque départementale et les enseignements artistiques autour d’un schéma d’organisation et de développement et enfin un service d’archives départementales. Ce sont des compétences obligatoires qui viennent aujourd’hui dans le giron de la métropole, mais pas uniquement parce que le Département avait beaucoup utilisé sa clause générale de compétences pour assumer bien d’autres actions dans le champ culturel. Tout d’abord la gestion de plusieurs équipements culturels :

- les musées, dont le tout dernier qui est celui de Confluence dont nous avons hérité quelques jours avant la naissance de la métropole.
- des musées plus anciens, Gallo-Romain et sites archéologiques.
- et au sein de ce site gallo-romain, le Festival des Nuits de Fourvière.

Par ailleurs, le Département avait aussi une politique de subventions aux institutions communales de création et de diffusion, voire même aux associations, dont les représentants sont nombreux dans cette salle aujourd’hui.

La mise en œuvre de la métropole a commencé ces derniers mois, avant même le 1<sup>er</sup> janvier. Elle s’est faite en dehors de cette nouvelle vice-présidence à la culture, d’abord par la création d’un service, service avec lequel vous allez être très vite en relation. Il faut savoir que ce service comprend 19 agents, dont la plupart viennent du Conseil Général. Donc il a déjà une pratique, une mémoire. C’est important la mémoire dans la création d’un nouvel organisme. Et sont également rattachés à ce service les 90 agents du musée Gallo-romain. Vous voyez 19 agents d’un côté, 90 de l’autre qui vont fonctionner ensemble au sein d’une même structure. C’est déjà tout un travail en soi que de fédérer l’ensemble de ces agents, de faire en sorte qu’ils constituent une structure qui va être chargée à la fois de promouvoir et de faire vivre un projet commun.

La première tâche qui a été assignée à ce service, c’est d’assurer la continuité avec les engagements pris par le Conseil Général. Même s’il y a un nouveau service, il ne doit pas y avoir de trou dans la continuité, et il va falloir qu’il assure très vite la continuité au niveau budgétaire bien sûr, mais aussi au niveau de l’accompagnement. Et puis, ce service va être chargé, avec les politiques et encore une fois avec vous, d’élaborer les axes de la future politique culturelle métropolitaine.

Ces axes quels sont-ils ? Je crois que d'abord il y a quelque chose qui doit primer : la culture doit rassembler toutes les politiques. C'est un axe majeur.

Au lendemain de ce qui a été vécu hier, cela prend tout son sens. La culture doit infuser toutes nos politiques publiques. Je le dis parce que c'est comme cela que le service va être organisé, c'est-à-dire que même si chacun des agents, des services va recevoir une compétence sectorielle - par exemple il va y avoir un service pour la lecture publique, un pour l'enseignement artistique, un pour les musées, le patrimoine -, au-delà si l'on veut diffuser la culture, il faut également que ce service soit en charge d'une politique transversale. Je pense tout naturellement à l'action sociale. L'action sociale devra être un facteur d'intégration. Même si on essaie de bien penser les choses au départ, on sait que tout n'ira pas de manière linéaire. Mais en tout état de cause, il faut que chacun des autres axes des politiques de la métropole soit présent dans la politique culturelle, et que la politique culturelle soit présente dans ces autres axes. C'est comme cela que nous allons rendre complémentaires nos interventions, au bénéfice in fine de nos concitoyens, des habitants de l'ensemble de notre métropole. Et finalement, conforter le développement de notre territoire, favoriser son attractivité, construire un espace où chacun va trouver sa place. C'est cela le grand axe de notre future politique culturelle métropolitaine.

Comment construire cette politique, dont je vous ai brossé les axes ? Pour le moment, tout cela paraît un peu vague, paraît un peu des mots, même si pour nous ce ne sont pas des mots. En face de ces mots, on va construire un édifice avec vous et in fine avec les habitants.

Avec les communes d'abord. Parce que les communes restent les principaux financeurs publics, et les communes bénéficient de la proximité, reçoivent directement la demande des habitants. Je dis, construire avec les communes, parce que la métropole ne doit pas être un budget

supplémentaire. La métropole n'est pas non plus un moyen de transférer les équipements.

La métropole doit renforcer l'action communale à la fois par ses services, et aussi par ses subventions. Par ses finances, elle va renforcer, mais elle ne va pas se substituer à l'action communale. En tous cas, ça ne doit pas être cela.

Cela ne veut pas dire qu'il va y avoir une uniformité sur le territoire, cela ne veut pas dire qu'il va y avoir une égalité sur le territoire. Cela veut juste dire, et c'est ô combien fort, qu'il doit y avoir une équité. Nous en reparlerons, encore une fois, avec chacune des communes, avec chacune leurs spécificités. Il ne s'agit pas d'uniformiser notre territoire. Notre territoire a des racines diverses qu'il faut conserver. Il ne s'agit pas d'éliminer l'action communale, mais bien au contraire de la renforcer.

Et puis, il va aussi falloir se concerter avec les autres partenaires publics qui interviennent dans le champ culturel. C'est tous ensemble qu'il va falloir faire grandir la culture. L'État est un élément important et qui a une représentation sur le terrain par l'intermédiaire du DRAC. Il y a aussi la Région, et parce que nous allons rester partenaires, il y a le Conseil Général du Nouveau Rhône qui est aux portes de la métropole, et avec lequel nous allons porter ensemble un certain nombre d'équipements et continuer à travailler, Ce Conseil du Nouveau Rhône va sur les territoires moins urbains, mais avec lesquels il va falloir faire un lien.

Et puis, il y a vous, j'allais dire les plus nombreux dans cette salle, les acteurs culturels, avec lesquels nous allons beaucoup travailler, parce que finalement ce sont les acteurs qui portent le plus les actions innovantes, que ce soit dans le domaine de la création, mais aussi dans le domaine de la diffusion. Je pense même dans le domaine de l'innovation économique. Donc c'est aussi avec vous que nous allons construire, une fois que nous aurons défini ces axes, cette future politique.

Enfin, bien sûr, même s'ils sont moins nombreux dans cette salle, il ne faut pas oublier les habitants. Parce que les politiques publiques ne peuvent plus être pensées sans les habitants, faute de quoi cette fracture entre les politiques publiques, les élus et les habitants s'approfondira.

Voilà une nouvelle métropole. Elle va faire le choix aussi d'innover dans son dialogue avec les habitants. Concernant le calendrier, il est précis pour les premiers mois. On en a déjà défini quelques axes. Il faudra bien sûr conforter tout ce qui a été fait par les deux entités en 2014. Mais dans les premiers mois de 2015, il va falloir définir des choses précises. Tout d'abord, il va falloir qu'on écrive un récit du territoire, auquel vous allez tous participer pour fédérer tous les habitants de la métropole. La culture bien sûr est un facteur d'intégration et de rapprochement de ses habitants. On va en sortir les emblèmes de notre métropole, c'est-à-dire dire ce qui fait l'identité commune sur ce territoire. Puis, ce qui nous préoccupe, c'est la lecture publique. Il faut tout de suite à un nouveau dispositif, parce qu'il faut qu'on puisse assurer sur l'ensemble du territoire l'accès au savoir et à la connaissance. Et pour que chaque habitant de notre territoire puisse avoir cet accès, il faut repenser le schéma de lecture publique. Idem pour le développement des enseignements artistiques. C'est une donnée extrêmement importante, l'accès à l'enseignement artistique peut suppléer, compléter l'accès au savoir. Beaucoup en sont exclus. Ils peuvent trouver dans l'enseignement artistique un accès à la culture et

un facteur d'intégration. Vraiment, on a l'idée d'offrir dans la métropole des conditions d'émancipation par l'accès à la pratique artistique.

Et puis, au-delà de ces grands schémas, il y a toutes ces initiatives, associatives que nous voyons surgir chaque jour ! L'ambition, nous n'en manquons pas ! C'est vraiment notre désir d'action qui est le fondateur de la métropole de demain.

Une chose est aussi essentielle. Ce sont les contraintes budgétaires. On ne peut pas les passer sous silence. On ne sait pas ce que sera 2016, parce qu'il y a des contraintes budgétaires.

Cela ne veut pas dire que cela va casser les ambitions. Cela veut simplement dire qu'il va falloir repenser nos projets, cela veut dire aussi qu'il va falloir aller chercher l'argent ailleurs. Cela veut aussi dire que la métropole va vous aider parce que la métropole a la charge de faire sortir tous ces projets. Et ça veut dire que nous allons trouver ensemble les moyens. Cela ne veut pas dire que l'on va faire moins, cela veut dire qu'il va falloir trouver ensemble le moyen de faire autrement.

C'est tout le travail des mois qui viennent et qui se termineront à l'automne 2015, avec un rendu de copies beaucoup plus précis que celui d'aujourd'hui.

Merci.

### Jean-Pierre Roda, Directeur de l'école des Beaux arts du Genevois

Merci de m'avoir invité. Peut-être pour resituer d'où vient ma parole. Je vous précise que j'assume la fonction de directeur, mais fondamentalement je suis un enseignant artiste. J'enseignais dans une école supérieure d'art. L'école des Beaux-Arts du Genevois est une école que j'ai proposée et créée et qui aujourd'hui est une école de la communauté d'agglomération d'Annemasse. Durant mon expérience d'enseignant dans une école supérieure

d'art, j'ai pu découvrir la présence des pratiques amateurs qui m'a fortement interpellée. J'ai constaté également un déficit d'accompagnement sur la préparation de ces jeunes pour lesquels il y avait un grand nombre d'offre de classes prépa privées, et vraiment un déficit du service public dans ce domaine. Donc ces deux observations m'ont conduit à expérimenter ou à développer un certain nombre de choses dans le cadre de cette

école supérieure. Et puis de mesurer que c'était peut-être l'enjeu d'un projet à part entière et véritablement d'une dimension à donner à cette orientation. Alors j'ai rédigé un projet autour de ces deux axes-là, c'est-à-dire la prise en compte de pratiques amateurs, jeunes, adultes, enfants et cette notion de préparation en amont pour une égalité des chances d'accès aux enseignements supérieurs. J'ai également souhaité cibler des petites communes ou des moyennes communes pour proposer leur projet. Très rapidement, une commune m'a contacté pour un rendez-vous, la commune de Gaillard, ville frontière avec Genève, 10 000 habitants. J'ai proposé cette idée de créer une école des Beaux-Arts à Gaillard. Nous étions en 1997. Cette commune avait une école de musique. Elle acceptait de mettre 70 000 euros pour cette école de musique et était prête à mettre la même chose pour l'école d'art. Je lui ai proposé de configurer une école avec 70 000 euros, ce que nous avons fait la première année. En quelques mois nous avons mis en place cette structure. Il y avait le budget pour un poste et demi pour créer cette école. Mais au moment des inscriptions, un mois plus tard, 200 élèves se sont inscrits à cette école provenant de 40 communes différentes.

La commune voisine, Annemasse, était fortement intéressée par ce projet et a souhaité s'y associer pour pouvoir le développer. Elle a voulu apporter la même subvention pour pouvoir développer un projet plus ambitieux. Nous sommes passés au double de budget, mais véritablement avec la capacité de pouvoir constituer une équipe, ce qui était fondamental dans la construction d'un projet. L'année suivante, nous sommes passés de 200 à 400 élèves. Mais surtout nous avons veillé au principe de pouvoir déterminer dans notre fonctionnement un espace d'expérimentation pédagogique, nous permettant au fil du temps de développer des prototypes, les proposer aux communes, notamment dans un objectif de pouvoir proposer réellement des actions au service des politiques éducatives territoriales. Dans cet esprit, nous avons, dès 1999, développé des actions en direction du périscolaire. Nous sommes très vite arrivés à la solution d'un

accompagnement d'animateurs pour pouvoir véritablement les aider dans cette démarche de sensibilisation. C'est dans la même perspective que nous avons développé une action petite enfance. Aujourd'hui, nous accueillons des enfants à partir de 18 mois dans une expérimentation qui a pu être développée sur un certain nombre d'années. Donc la petite enfance aujourd'hui fait partie réellement des secteurs qui sont déployés.

Bien évidemment est venu l'enjeu de la classe prépa. Durant cette période de 1997 à 2004, une autre commune s'est manifestée en souhaitant également bénéficier d'un site, la commune de Saint-Julien-en-Genevois. Sous forme de prestations et par voie de convention, nous y avons ouvert un site où l'on offre encore aujourd'hui cette activité. L'enjeu des classes prépa a été important, mais c'était un passage clef en termes budgétaires, puisque ce sont 18 élèves accueillis à plein temps. Tout naturellement, ces deux communes, Annemasse et Gaillard, qui avaient bricolé, mais d'une manière très productive pour pouvoir accompagner ce projet, ont transféré ce projet à la Communauté de communes de l'époque. Et c'est ce qui nous a permis en fait d'ouvrir cette classe préparatoire. Nous nous sommes aussi rendu compte qu'il y avait une nécessité d'organiser ces classes préparatoires sur le plan national, c'est pour cela qu'un certain nombre de directeurs se sont organisés en réseau national, le réseau APPEA ([www.appea.fr](http://www.appea.fr)).

En Rhône-Alpes, il n'existe que deux classes prépa, une portée par l'école nationale des Beaux-arts de Lyon, intégrée à l'EPPC de Lyon, et la seconde à Annemasse. Un projet va probablement émerger à Saint-Étienne. Il y en a douze en France.

Cette école enrichie de cette classe prépa a été tout naturellement transférée au moment où cette Communauté de communes a fusionné avec une Communauté de communes voisine pour devenir une Communauté d'agglomération aujourd'hui sur le territoire.

Les élus valident cette expérience, mais en même temps elle est accompagnée d'un budget de développement. De fil en aiguille cette école est passée d'un budget de 70 000 euros à sa création à un budget de 980 000 euros aujourd'hui, entièrement porté par Annemasse Agglo (Annemasse-Les Voirons Agglomération) qui nous a permis de décliner toutes ces actions. Nous observons que le périmètre géographique des personnes concernées n'est pas forcément conforme aux collectivités qui proposent des sites. Aujourd'hui, 102 communes sont concernées. La totalité des inscrits s'élève à 1 300, pour une trentaine de personnes travaillant au sein de l'école.

Tout cela peut paraître extraordinaire, mais cela reste bien dérisoire par rapport à l'enjeu d'une véritable démocratisation et des publics à conquérir. Une des dernières actions mises en place est de prolonger cette notion de formation pour des animateurs par rapport à la mise en place des rythmes scolaires. Notion que j'ai pu approcher tout particulièrement parce que j'ai eu l'expérience d'un mandat sur la création d'une médiathèque d'une petite commune de 2 500 habitants qui était justement pendant cette période de mise en place des rythmes scolaires.

J'ai beaucoup entendu parler d'innovation. On en entend parler régulièrement. Peut-être faut-il

prendre conscience que l'innovation ne se décrète pas. On peut s'interroger sur une seule chose : est-ce que l'institution, est-ce que la fonction publique territoriale est en capacité de la reconnaître quand elle se présente ? Nous nous sommes aperçus que dans ces écoles territoriales des Beaux-Arts, il y avait un vide absolu sur le plan national, puisque nous sommes absents des schémas départementaux, absents des systèmes de formation. Je voudrais remercier particulièrement le CNFPT avec lequel nous avons engagé la première rencontre territoriale des écoles d'arts plastiques territoriales le 12 décembre dernier. A partir des ateliers que nous avons développés, deux formations vont être mises en place dès cette année par le CNFPT, dédiées à nos enseignants, à nos équipes pédagogiques d'arts plastiques.

Nous sommes en train de constituer le réseau de ces écoles territoriales en direction des pratiques amateurs. Nous avons recensé à peu près une cinquantaine d'écoles, et nous avons une prochaine réunion le 13 mars pour finaliser ce réseau qui sera non pas un réseau professionnel, mais un réseau d'écoles. On comprend bien que les territoires ont créé ces structures d'enseignement mais peut-être faudrait-il qu'à un moment donné la fonction publique territoriale fonde son école. On est prêts à la créer, il faut nous dire où. Je vous remercie.

## Philippe Teillet, Maître de conférences de Science politique à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble

Merci beaucoup pour cet exemple de construction d'une coopération culturelle. Il montre bien qu'il y a encore des espaces d'innovation possible. Il y a un avantage à montrer comment on peut transgresser différents domaines, à la fois le domaine de la création artistique, le domaine de la

formation des professionnels ou des futurs professionnels, mais aussi des amateurs. Nous pouvons permettre à la métropole de répondre aux questions de calendrier de procédure pour la mise en place de sa politique culturelle.

## Bertrand Furic, Directeur du Brise Glace à Annecy

---

Tout à l'heure sur le premier temps d'intervention, j'ai entendu deux/trois mots clés. J'ai entendu qu'effectivement on n'était pas dans une période d'évolution budgétaire, j'ai aussi entendu l'élu de Lyon qui disait qu'il n'était pas question d'envisager des mariages forcés. On ne peut pas se contenter simplement de transférer les compétences et de transférer les acquis sans se poser un certain nombre de questions, notamment par rapport au financement qui existe aujourd'hui qui ne doit pas forcément être scellé dans le marbre. Vous évoquiez tout à l'heure le fait qu'il y a eu une politique d'équipements dans les années 80, avec la montée en puissance des politiques culturelle, je pense notamment aux Départements et aux Régions, on a vu aussi arriver une politique culturelle événementielle et une politique toute communication culturelle de la part des collectivités. Je m'abstiendrais de tout commentaire quant à la politique culturelle du Département du Rhône par rapport aux musiques actuelles, mais si effectivement, on doit figer dans le marbre le fait que demain ces collectivités donnent des financements concentrés sur les Nuits sonores et les Nuits de Fourvière, je suis sûr que tous mes petits camarades de l'Épicerie Moderne et de toutes les scènes de musiques actuelles du grand bassin lyonnais vont être très contents de savoir que ce ne sera pas l'occasion pour elles d'avoir un vrai débat quant à un meilleur rééquilibrage du financement dans ce secteur.

Je pense qu'il y a aussi un autre souci à avoir en tête, c'est que le paysage évolue et qu'en tous cas dans le secteur des musiques actuelles, le fait d'avoir les gros équipements structurants comme les scènes de musiques actuelles labellisées ne suffit pas. Et on voit bien aujourd'hui qu'avec l'accumulation de réglementations, de mises aux normes sur un certain nombre de petits lieux - réglementation sur le bruit, loi sur la cigarette...- ce ne sont pas les lieux labellisés qui peuvent absorber toute la demande. Il y a un vrai enjeu de diversité territoriale et de diversité artistique à travers cela.

Pour terminer sur notre secteur, mais pas que, il faut aussi qu'on ait une veille très politique et que l'évolution et la dimension plus importante de ces grandes régions doivent leur donner aussi une force politique forte pour aller négocier au niveau national et au niveau européen pour lutter contre une tendance très lourde dans notre secteur de concentration verticale contraire à la diversité. On voit aujourd'hui des regroupements de grosses industries capitalistes qui misent sur de la billetterie, sur des achats de salles, sur quelques festivals, etc. Le rôle du politique à nos côtés va être d'avoir une veille et d'engager un combat très fort pour lutter contre cette concentration verticale. Et au contraire, à travers une attention particulière aux petites initiatives locales, aux petits lieux, de réaffirmer la diversité artistique et culturelle.

## Claude Colin, Adjoint au Maire de Corbas, délégué à la culture

---

Madame Picot, je voudrais vous interpellier sur la question de l'accès à la culture des personnes en détention, des personnes incarcérées. Actuellement, il y a une convention de collaboration culturelle qui a été établie au moment de l'implantation de la prison à Corbas entre les communes de Lyon, Vénissieux, Saint-Priest, Mions et Corbas. Nous finançons les bibliothécaires qui interviennent dans cette maison

d'arrêt et actuellement il y a des pressions qui se font pour que les financements de ces personnes ne soient plus assurés, du fait des diminutions des dotations de l'Etat, du fait des diminutions qui vont venir prochainement. Mon maire, en particulier, me demande pourquoi le financement de ces personnes, qui interviennent sur un équipement pratiquement métropolitain, ne serait-il pas pris en charge par la métropole ? L'action culturelle en

prison est quelque chose de très important. L'association socio-éducative de l'établissement pénitentiaire a très peu de finances. Elle finance actuellement une coordinatrice culturelle à mi-temps sur un emploi aidé, donc non pérenne. Il

faudrait des actions du Ministère de la Justice un peu plus cohérentes et volontaristes pour l'accès à la culture dans les prisons. J'aimerais avoir vos idées là-dessus.

---

### **Myriam Picot, Maire du 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, VP culture de la Métropole de Lyon**

---

J'ai toujours dans le cadre professionnel milité pour que les prisonniers, en règle générale, ne soient privés d'aucun droit, sauf la liberté. C'est donc lié à un accès à la culture. Cela s'est révélé d'autant plus vrai ces dernières années, quand on a vu l'importance prise par la religion dans les prisons. On sait bien que la culture est un point essentiel pour des gens dont la plupart n'ont pas eu accès à l'école. Et que si on les laisse dans un accès à la spiritualité que par la religion, on sait ce qu'il se passe. Encore une fois, on en est à la mise en place de nos services, mais très rapidement chaque service aura des contacts avec les affaires

culturelles. Sachez que je veillerai tout particulièrement à ce que se développe l'accès culturel dans les prisons. Que ce soit la lecture à la bibliothèque, mais aussi le chant, la musique, l'artistique. C'est aussi une manière de faire que les détenus puissent ressortir différents de prison par rapport au moment où ils y sont rentrés. C'est évidemment une des questions que se pose la métropole. La métropole vise avant tout à prendre attache avec tous ceux qui sont en difficulté sur leur territoire. Et que tous ceux qui sont en difficulté aient accès à la culture.

---

### **Philippe Teillet, Maître de conférences de Science politique à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble**

---

Nous devons être dans cinq minutes dehors pour la cérémonie en mémoire des victimes de l'attentat d'hier. Je remercie toutes les personnes présentes.

---

### **Jean-Pierre Roda, Directeur de l'école des Beaux arts du Genevois**

---

Juste apporter un éclairage sur ce volet-là. Nous avons un projet notamment pour les adolescents incarcérés à la prison de Bonneville. Je suis bien sûr prêt à rentrer en contact avec vous, notamment pour des échanges d'expériences. Cela me permet aussi de souligner que la Communauté d'agglomération qui porte cette école des Beaux-Arts du Genevois n'a pas la compétence culturelle, c'est une compétence optionnelle, mais qui fait

partie aussi d'un pôle qui englobe les solidarités, la politique de la ville, etc. Et c'est pour cela que lorsque nous avons été sollicités, ou en tous cas interpellés, sur cette question de l'accès à la culture par rapport à ces adolescents, bien évidemment dans cette logique globale l'agglomération a tout fait pour pouvoir faciliter cette action expérimentale qui va avoir lieu dans les semaines qui viennent.

## Alain Lovato, Président de la Maison des Arts Plastiques Rhône-Alpes

---

Une question sur la méthode. Vous avez prononcé le concept, et même le mot de concertation. Et c'est là-dessus que je voudrais insister. Le grand problème dans les politiques territoriales et politiques nationales en général, c'est le manque d'aller/retour entre les représentants permanents et les décideurs. Il serait intéressant de prendre en compte, et je m'adresse particulièrement à madame Picot, de façon extrêmement concrète le dialogue entre les associations représentatives et les décideurs, entre les syndicats et les décideurs, ceux qui représentent justement la collectivité. Non seulement, encore une fois, au niveau de la

mise en place, mais aussi du fonctionnement. Concernant la réduction des budgets, nous savons, nous entendons qu'il y a des problèmes, avec 2 000 milliards de dettes, on pense bien que c'est compliqué. Je vais utiliser le terme simplement de répartition. Je comprends que quand il n'y a plus d'eau dans le sceau, il n'y a plus rien à boire. Mais quand il y a peu d'eau dans le sceau, il faut répartir ce qu'il y a à boire. C'est à dire la prise en compte des structures associatives, des structures de terrain, de la même façon que l'on prend en compte les structures institutionnelles. Je vous remercie.

## Didier Bolmont, Directeur du pôle éducation, culture, sport et vie associative de la Métropole de Lyon

---

Concernant les questions de concertation et de proximité, une grande partie des équipes de la direction de la culture viennent du département et avaient une culture de proximité avec les acteurs culturels, avec le monde associatif. Cette démarche là, cette façon de faire va perdurer au niveau de la métropole. Et l'organisation qu'a présentée Myriam tout à l'heure repose sur une répartition. Les politiques qui sont portées au niveau de la direction de la culture seront confiées à des agents qui seront justement en direct sur ces questions-là auprès des acteurs de la culture. Vous parliez

également de la distance entre le décideur et les personnes sur le terrain. Cela fait quelques mois que je travaille avec Myriam Picot et je peux vous garantir qu'il y a une proximité entre elle, les services et les rencontres qu'elle a pu avoir jusqu'à présent avec les acteurs du monde culturel qui font que les délais de décision sont fortement réduits, en tous cas dans l'organisation et la force interne qu'on a aujourd'hui entre les services, l'exécutif et les demandes qui nous viennent du terrain.

## Philippe Teillet, Maître de conférences à Sciences - po Grenoble, modérateur

---

Désolé de faire presser tout le monde, mais nous vous invitons à rejoindre le rassemblement devant le parvis du centre culturel. Nous nous retrouvons à 14 heures pour la suite de ces débats. Merci et bon appétit.

*Suspension de séance.*

**REPRISE DE SEANCE**

## REPRISE DE SEANCE



### Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre

Nous allons reprendre les débats. Je suis très heureux de vous accueillir pour cet après-midi. Nous avons un programme chargé. Je vais vous présenter les différents intervenants.

Laurent Davezies est professeur d'économie au CNAM et l'auteur de différents ouvrages, dont « La crise qui vient » dans la collection La République des Idées, le Seuil, et d'un nouvel ouvrage qui sort dans 2 mois, « L'égoïsme territorial », dans la même collection. Le titre de son nouvel ouvrage vous donne un peu le sens des propos qu'il risque de nous tenir aujourd'hui. Je suis très heureux que nous puissions l'accueillir aujourd'hui.

Nous recevons aussi monsieur Jean-François Marguerin, directeur de la DRAC Rhône-Alpes, qui

m'a fait part de l'influence qu'ont pu avoir les travaux de monsieur Davezies sur la politique qu'il est en train de mener sur les territoires, et qui commence à porter ses fruits.

Je suis aussi très heureux de recevoir monsieur Abraham Bengio, directeur général des services de la Région Rhône-Alpes, culture et sport. Il aura l'occasion, de nous préciser la position de la Région, de l'ARF et du président Queyranne concernant la question de la compétence partagée et obligatoire, mais aussi concernant les concertations possibles avec les acteurs autour de la mise en place de cette réforme territoriale.

Nous sommes très heureux d'accueillir Laure Descamps, directrice de la culture du département

de la Drôme, qui interviendra surtout au nom des Départements en tant que vice-présidente de Culture et Départements. Les Départements sont apparus un peu comme les parents pauvres de cette réforme territoriale. On les a vus disparaître, on les a vus réapparaître. Elle pourra nous dire quel est le sens et la politique que les Départements souhaitent mener, et tout l'intérêt qu'il y a à voir subsister l'échelon départemental dans la mise en place des projets culturels de territoire.

Enfin, nous sommes très heureux d'accueillir Gaëtane Jambu, chargée de mission sur le territoire Bièvre Valloire. Elle évoquera ce territoire, ce qui y est mené, et le sens qu'il y a à conduire ce type de projet sur les territoires les plus éloignés et les plus enclavés.

Pour commencer cette table ronde, il faut faire mention de ce livre « La crise qui vient », et peut-être demander à monsieur Laurent Davezies si ce qu'il écrivait à l'époque est toujours d'actualité, notamment les différentes partitions de cette France éclatée en 4 morceaux. Une France productive, marchande et dynamique, concentrée dans les plus grandes villes, où se forment les nouveaux atouts de la compétitivité du pays, qui représente à peu près 36% de la population. On peut dire que le territoire de la métropole lyonnaise en fait sûrement partie. Une France non productive, non marchande et pourtant dynamique, située à l'ouest d'une ligne Cherbourg-Nice, qui vit d'une combinaison de tourisme, de retraites et de salaires publics, rassemblant 44% de la population. Une troisième France productive, marchande, et en difficulté, composée de bassins industriels déprimés, principalement dans la moitié nord du pays, dont le déclin semble difficile à enrayer et qui regroupe 8% de la population. Et enfin, une France non productive, non marchande et en difficulté située également dans le nord-est du pays, et faite de territoires si frappés par le déclin industriel qu'ils dépendent essentiellement de l'injection de revenus sociaux, et qui regroupe 12% de la population.

Je pense, et je ne sais pas si vous allez nous le confirmer, que le tableau de la France tel que vous le brosez, n'a peut-être pas beaucoup évolué. Et qu'en tous les cas, la France en crise est celle que nous connaissons à l'heure actuelle. L'idée est aussi de voir si la culture peut trouver un sens dans le renouveau de cette France. Et au vu de ce qui s'est passé hier, peut-être la culture a-t-elle un rôle essentiel à jouer. Monsieur Laurent Davezies, je vous laisse la parole.

**14H00-14H45**

**L'EQUITE TERRITORIALE  
A LA UNE DE LA REFORME**

## 14H00-14H45 • L'ÉQUITÉ TERRITORIALE A LA UNE DE LA RÉFORME

***Quelles interactions entre territoire et développement économique ? Quelles évolutions des disparités territoriales ? Faut-il réguler les effets de la réforme territoriale ?***

**Laurent Davezies, Professeur d'économie au CNAM**

---

Bonjour. Le livre de 2012 portait sur des données qui dataient plutôt de 2010-2011, des données d'après la première crise, celle dite des « subprimes » de 2008-2009, qui a été assez sévère. Et on était au démarrage de la deuxième crise, celle de 2011. C'est d'ailleurs pour cela que le livre s'appelait « La crise qui vient ». Ce n'était pas un livre sur ce qui s'était passé les années précédentes, mais sur ce qui allait se passer dans les années à venir. J'essayais d'y camper un peu la problématique, les enjeux, pour les années suivantes. C'est toujours dangereux. En fait, quand vous faites des prévisions à 20 ans, c'est pratique, parce qu'à échéance de 20 ans vous êtes morts. Là, c'était quand même plutôt pour les toutes proches années. Et je dois dire que les choses - ça ne me réjouit pas - se sont plutôt confirmées d'une part. Et d'autre part, il y a eu des changements, des accélérations assez fortes entre temps.

Je vais m'appuyer aujourd'hui sur un texte récent de septembre 2014, écrit avec Thierry Pech (directeur général du Think Thank Terra Nova). C'est un texte d'une trentaine de pages qui s'appelle « La nouvelle question territoriale », et qui est mis en ligne sur le site de Terra Nova (<http://www.tnova.fr/note/la-nouvelle-question-territoriale>), téléchargeable gratuitement en fichier PDF. Il vient compléter le livre, et donne des éléments nouveaux.

Aujourd'hui, nous sommes dans une réunion « réforme territoriale et culture ». Je ne vais pas beaucoup parler de réformes territoriales, ni de culture. Je vais parler du contexte. Non pas que je ne sois pas capable de parler de réformes

territoriales, au contraire, c'est un sujet que je trouve extrêmement intéressant. Mais il se trouve que c'est un sujet que j'évoque dans le prochain livre qui sortira au mois de mars 2015 ; c'est un sujet plus compliqué qu'il n'y paraît. Je suis responsable d'un groupe de Terra Nova qui soit sortir un rapport l'été prochain, assez décalé par rapport à l'agenda gouvernemental de mise en œuvre de la réforme, et plutôt conceptuel, sur ce qui se joue derrière ces réformes territoriales, la décentralisation, la réorganisation des pouvoirs. Et qui insiste beaucoup sur le fait, non pas de refonder mais de fonder l'organisation territoriale publique. Parce qu'aussi étonnant que cela puisse paraître, si vous cherchez dans la littérature politique, des textes un peu conceptuels, théoriques, sur l'organisation démocratique des territoires, vous trouvez très peu de chose.

Platon et Aristote détestaient la démocratie, il ne faut pas l'oublier. Aristote a écrit des pages sur la démocratie. Puis, vous avez Montesquieu, et vous avez une quantité énorme de gens qui ont travaillé sur la démocratie des individus. Mais si vous prenez la dimension territoriale de la démocratie, on a un bricolage absolument effrayant depuis le début, la révolution démocratique Athénienne d'après Solon. Après Solon, arrive Clisthène. Avant Clisthène, la cité Athénienne est un grand territoire, c'est une région, ce n'est pas la ville seulement, et fonctionne sur ce qu'on appelle le synœcisme. À savoir que, comme toutes les grandes cités qui étaient comme Rome plus tard, quand on la crée, on la borne, on la dédie à une divinité et on a alors une unité totale, un seul territoire. Il n'y a pas de division à l'intérieur. Clisthène, lui, va créer des circonscriptions, les

DEM. Pourquoi a-t-il créé les DEM ? Est-ce que c'est pour un approfondissement de la démocratie qui était en marche, en fabrication ? Pas du tout, pas du tout. Clithène est confronté à une cité athénienne constituée de tribus aristocratiques, féodales, qui sont un frein à la fabrication démocratique. Ça s'est fait très difficilement, la démocratie athénienne. Il y a eu des tyrans, etc..., ça ne s'est pas fait dans les rires. Et en fait, il y a un système féodal qui est un obstacle à la fabrication de la démocratie. Que fait Clithène ? Il va faire exactement ce que Sieyès va faire au moment de la Révolution Française. Il va créer un découpage territorial décalé par rapport aux territoires des tribus. Et il va casser l'armature féodale du territoire en en créant une nouvelle. On retrouve la même chose à la Révolution Française. Après ces dispositifs qui sont les DEM chez les Grecs ou départements en France, petit à petit, vont se constituer des unités politiques. Et l'on va monter jusqu'à une centralisation. Si vous cherchez des textes fondateurs, vous n'en trouvez pas. C'est tout à fait frappant. Il y a une exception, ce sont les grands pays fédéraux comme les États-Unis où il y a eu des débats extrêmement intéressants ; John Adams et d'autres ont écrit des textes. Et il y a des débats de grande tenue que vous pouvez trouver très facilement.

Vous, dans la culture, vous critiquez beaucoup Amazon, Google, Big Brother, etc..., et avec des arguments que j'entends et dont je suis assez solidaire, en fait. Mais à la vérité, en tant qu'utilisateur c'est absolument fabuleux, on peut avoir accès à des textes qu'on ne pouvait plus trouver, à moins d'aller passer des mois dans des bibliothèques à l'étranger. Et on peut retrouver tous ces textes-là. D'ailleurs aussi bien ceux de la révolution américaine que de la Révolution française. Toutes les minutes des débats à l'Assemblée Nationale - enfin de la Constituante - sur la réorganisation territoriale de la République.

Au moment de la Révolution française, on casse les provinces, et on crée les départements. Vous connaissez la phrase d'Emmanuel Joseph Sieyès :

« Mieux vaut 81 roquets que 9 dogs ». On ne peut pas être plus clair. Les 9 provinces, c'est l'ancien régime. C'est un frein à la fabrication de la démocratie française. Donc on va les casser et on crée 81 départements. Un peu plus, finalement. Tous ces débats-là, vous les trouvez quand vous les cherchez sur Internet, et vous pouvez les télécharger sur EBook, sur Amazon, etc...

Les économistes ont une approche qui est celle de Charles Thiébout, qui est en fait une application des règles du marché à la question de la gestion locale.

Je vous l'énonce rapidement. Pour aller très vite, il dit dans les années 50-60 » que les territoires sont extrêmement différents ». Il prend un exemple : « Une petite ville de pêcheurs, une petite ville de montagne, ça n'a rien à voir ». Les demandes en termes de service public de ces deux villes sont différentes. Ici, on voudrait plutôt faire des digues, et là on voudrait plutôt faire des digues aussi, mais pour empêcher les avalanches. On n'aura pas du tout le même type de demandes. Donc pour Thiébout, « Il n'y a pas de raison pour que le gouvernement central distribue aveuglément la même chose à tout le monde ». Il faut qu'il y ait un ajustement entre l'offre de services locaux et la demande, et il ne parle pas de besoins.

Et donc, il dit « Finalement, c'est les règles du marché. C'est-à-dire que c'est l'offre et la demande ». Et finalement, qu'est-ce que ça va être que l'organisation de la centralisation ? Ça va être un candidat à l'élection, un candidat à la dépense publique, il offre un certain nombre de services qui ont un prix, un prix en impôts, et les électeurs sont des consommateurs qui payent avec leurs impôts. Et c'est en fait un système offre-demande avec un prix d'équilibre des impôts. Et il dit « Voilà, c'est cela qui est idéal ». C'est la Bible. Aujourd'hui, nous sommes en 2015. C'est toujours la Bible. Cherchez Charles Thiébout sur Wikipédia, vous trouverez tout cela facilement. Ça reste aujourd'hui la Bible, 50 ou 60 ans après, de tous les gens qui aujourd'hui, ont promu la décentralisation. Je

pense aux organisations internationales, au CNUD, à la Banque Mondiale. J'ai travaillé beaucoup avec la Banque Mondiale. Et quand il s'agissait de parler avec des pays en développement ou avec des pays ex-socialistes au moment de la fin de l'Empire Soviétique, il a fallu parler avec tous ces gouvernements-là. Les institutions leur ont vendu la décentralisation avec cet argument qui était l'argument de Thiébout. C'est absolument discutable. Je ne le développe pas. Dans le livre que j'ai écrit, et qui sort le mois prochain, j'explique en quoi c'est purement théorique, ça ne correspond toujours pas à une réalité. Et en plus,

ce n'est appliqué nulle part. C'est fait pour parler de la décentralisation, ce n'est pas fait pour la mettre en œuvre. D'autant qu'aujourd'hui, ce qui compte sur les territoires, notamment dans les pays occidentaux, et en France en particulier, ce n'est pas la demande locale, ce sont les besoins locaux. Et même au Ministère de l'Intérieur, on ne parle jamais de demandes, on parle de besoins. On a un système théorique qui est complètement à côté de ce qu'est la réalité de cette affaire-là. Donc au final, on se retrouve dans un dispositif qui est orphelin du point de vue théorique. D'où un bricolage à la Mac Gayver absolument effrayant.

---

### Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre

Oui, mais j'aimerais savoir qu'est-ce qui prévaut à l'heure actuelle dans la nouvelle organisation territoriale. Est-ce que c'est une logique économique ? Une logique sociale ? Historique ? Là, ça ne me semble pas être le cas, on est plutôt

sur une logique purement économique avec l'existence de grandes régions ou de grandes métropoles dans un environnement beaucoup plus mondialisé.

---

### Laurent Davezies, Professeur d'économie au CNAM

Je vous répondrai que je trouve que c'est de façon extraordinairement limitative, une réponse actuellement à une pure question de « consolidation budgétaire ». Et les conditions dans lesquelles on a fait le redécoupage des régions, notamment, laissent un peu rêveur. Il en fallait 13, 14. Il fallait réduire, réduire, réduire. Après, la question de savoir comment on les constituait, vous l'avez suivi comme moi dans les médias, moi-même un peu de l'intérieur, cela ne s'est pas fait de manière très conceptuelle. Cela n'a pas fait

appel à beaucoup de raisonnement. Et d'ailleurs, bien que Terra Nova soit quand même une instance solidaire du gouvernement actuel, sur cette question le groupe que je dirige a pris ses distances. Le travail qui sortira l'été prochain essaye de refonder l'approche intellectuellement, théoriquement, conceptuellement. Qu'y a-t-il derrière ces affaires-là ? Qu'est-ce qui se joue ? Quels sont les principes ? Quelle est la grammaire ? Elle est plus compliquée qu'il n'y paraît. Cela sortira l'été prochain.

---

### Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre

Mais j'aimerais bien que vous puissiez quand même nous en dire deux mots.

## Laurent Davezies, Professeur d'économie au CNAM

---

D'accord, rapidement. C'est moi qui ai impulsé cette affaire-là du point de vue de la configuration je dirais théorique. Mais c'est un travail qui est aujourd'hui un travail collectif. On est 6 ou 7. Et je ne veux pas ni m'attribuer le travail d'un collectif, ni trop déflorer le travail de ce collectif, qui n'a pas encore été achevé et validé collectivement. Donc je vous dirais plutôt la problématique. En gros, on essaye de poser la grammaire de la

décentralisation par rapport à 2 ou 3 questions majeures. La première question sur laquelle on a une affirmation, une position forte qui peut déranger beaucoup de gens, c'est de dire « Finalement pour nous, la question du territoire et de l'égalité des territoires reste seconde ». La notion d'égalité territoriale est même une sorte d'imposture conceptuelle, ce que je n'ai pas le temps de développer aujourd'hui.

## Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre

---

Si, prenez 5 minutes pour nous le dire, parce que ça, ça m'intéresse.

## Laurent Davezies, Professeur d'économie au CNAM

---

L'égalité territoriale, c'est une égalité de moyennes. Si vous observez l'égalité entre départements par exemple, cela portera sur le revenu par habitant par département, ou le revenu par unité de consommation. Vous pouvez parfaitement avoir une égalité parfaite du territoire. Moi, je montre ça à mes étudiants régulièrement, dans un pays où il y a une égalité parfaite du revenu par habitant entre les départements, ou entre les régions. Ce n'est absolument pas un objectif, parce que vous pouvez très bien avoir une région absolument féodale où il y a quelques ploutocrates et des armées d'esclaves misérables, la région d'à côté où tout le monde est à égalité, et encore une autre région à côté où il y a encore une autre distribution, et qu'au final, partout il y ait la même moyenne. Ce qui fait que cette égalité territoriale, elle peut constituer un objectif, mais en fait, elle a un contenu qui est extraordinairement variable.

L'égalité sociale est un concept pur. Dans cette salle on est un nombre impressionnant. Je peux mesurer l'égalité d'âge dans cette salle. C'est un concept clair. Et la notion d'égalité de poids est

également claire pour tout le monde. Égalité de revenus, c'est clair pour tout le monde. Personne ne veut l'égalité. Non, non, personne ne veut l'égalité de revenus. Personne ne souhaite qu'on paye le même prix un très grand chirurgien et quelqu'un qui lave la vaisselle dans les bistros. Et ce n'est pas méprisant de le dire. Personne ne veut payer le même salaire à quelqu'un qui a 55 ans et quelqu'un qui a 25 ans. Ce qu'on veut, c'est une inégalité raisonnable. Anthony Barnes Atkinson, qui est le grand économiste britannique spécialiste de l'étude des inégalités, utilise toujours cette formule-là. Il dit « C'est l'inégalité acceptable ». C'est ce que l'on veut. Mais l'égalité sociale présente un énorme avantage, elle est comme une boussole. La boussole, vous la prenez, elle vous dit « Le nord est là ». Et vous en avez besoin tout le temps quand vous vous baladez. Mais ce n'est pas parce que vous avez une boussole dans la poche qui vous indique précisément le nord que vous avez envie d'aller au Pôle Nord.

Vous pouvez être dans le Luberon, à marcher tranquillement dans les collines et à regarder votre boussole, vous voyez où est le nord, et vous savez

si vous vous en éloignez ou si vous vous en rapprochez, si vous partez vers l'ouest ou l'est. Cela vous donne une information extrêmement précise.

L'égalité sociale, c'est la même chose. C'est comme une boussole. Ce qui est fondamental, ce n'est pas tellement l'idéal politique que serait l'égalité sociale. Ce qui est important, c'est de savoir si on s'en rapproche ou si on s'en éloigne. Et ça, c'est extrêmement utile. C'est un point mobilisant toute l'histoire de l'humanité depuis des siècles. Les hommes aiment aussi picoler. Ils ont des propensions fortes à un certain nombre de choses. Et l'égalité en fait partie. L'égalité fait partie des fondamentaux de l'humanité. Donc on a un instrument très précis. Donc l'égalité sociale, ça a du sens, même si on ne la veut pas vraiment.

Je reviens en arrière sur ce dont je ne voulais pas parler. Premier principe : on considère que l'égalité des territoires est seconde. Ce qui compte pour nous, c'est notre groupe, c'est l'égalité sociale. Mais d'une certaine façon, je dirais que le territoire, c'est un instrument. C'est un instrument qui va être plutôt un obstacle ou plutôt un accélérateur d'égalité sociale. Il va jouer un rôle. C'est vrai que si vous allez dire ce que je suis en train de dire au Pays Basque, vous vous ramassez des tomates immédiatement parce que les gens vous diront « Ce n'est pas vrai, le territoire a une âme ». Je l'entends. Mais il n'empêche que dans les perspectives dans lesquelles on est, qui sont des perspectives de réflexion à l'échelle nationale, le territoire est un instrument. Donc l'égalité territoriale, on s'en fout. Ce qu'on veut, c'est l'égalité sociale et que les territoires soient mieux au service de l'égalité sociale. Et quand ils sont un obstacle à l'égalité sociale, il faut effectivement que ça justifie une intervention publique. C'est un des attendus majeurs.

Donc le deuxième principe, c'est que la sacralisation des territoires telle qu'elle est présente aujourd'hui, quand vous écoutez tout ce qui se dit depuis 2 ou 3 ans sur le territoire,

concerne indistinctement tous les territoires ; ça peut être les régions, ça peut être les métropoles, ça peut être les départements, enfin toute la gamme de territoires. Vous avez l'impression que ces territoires sont habités par des gens qui y sont nés, qui y travaillent, qui y meurent, et qui sont rattachés au territoire. C'est absolument faux. Ça, c'était le territoire de la Révolution Française. La décentralisation est faite pour des territoires où les gens sont immobiles. Mais c'est fini, les gens immobiles. C'est fini, c'est terminé. Les gens sont puissamment mobiles.

Et il y a pas que le mobile, ils sont dans l'ubiquité. « Je travaille à Lyon, mais j'habite dans les Monts d'Or, et j'ai une résidence secondaire en Savoie », etc... « Et je passerai ma retraite en Haute-Loire ». Bon, j'ai un usage du territoire qui est extrêmement ouvert. La France, je l'ai étudiée dans un autre livre en 2009. On a comparé la France à beaucoup d'autres pays européens. En fait, la France est un des pays où c'est le plus clair. Les Français ont un usage extrêmement ouvert de tout le territoire français. Si vous êtes Italien, si vous êtes Napolitain, si vous êtes Milanais, il y a peu de chances qu'on vous retrouve un jour à Bari. Mais c'est vrai aussi pour Hambourg, vis-à-vis du sud, de la Bavière. Et alors on ne parle pas de l'Espagne, si vous êtes Catalan, vous n'allez pas vous retrouver à Séville.

La France est un pays dans lequel alors on a peut-être broyé les identités, c'est peut-être un avantage pour chose qui a été très coûteux. Il n'empêche, la France est un pays dans lequel les habitants ont un usage ouvert du territoire. Et ils le pratiquent de façon permanente. Donc l'idée de considérer les territoires comme étant des stocks immobiles, avec des gardiens qui seraient des élus, ça va plus non plus. Donc ça veut dire en clair qu'il faut avoir en tête que les questions auxquelles on est confrontés aujourd'hui, celles que j'étais supposé vous exposer, mais qui sont dans la note Terra Nova, qui sont les problèmes graves de fracture, que vous avez évoqués en introduction avec les pourcentages, ne sont pas si négatifs que

ça parce qu'en fait, quand on reprend les chiffres que vous avez eu la gentillesse de citer, les 8 et 12% de la population française qui semblent sur des territoires vraiment dans « la panade », ce n'est que 20% de la population française.

Alors que 80% sont dans des territoires où il y a quand même une lumière au bout du tunnel et même parfois une lumière plus importante. Je signale au passage que Christophe Guilluy, que je défends d'ailleurs à certains égards, mais pas sur ses chiffres, nous dit l'inverse. Il dit « 80% des Français sont oubliés ». Je veux dire qu'un pays où 80% de la population a été oubliée par les 20%, ça ne s'appelle plus de l'oubli. À plusieurs reprises, je suis intervenu notamment dans la presse nationale pour dire ce que je pensais, en toute amitié parce que je pense qu'il a quand même signalé 2-3 choses que les chercheurs auront eu tendance aujourd'hui à ne pas regarder des problèmes de crise qui n'étaient absolument pas étudiés par les chercheurs.

Donc mettons au crédit de Christophe Guilluy d'avoir mis en lumière un certain nombre de questions qui étaient un peu orphelines. Pour autant, il va trop loin. Après, il est passé à 60%. Donc 60-40. Moi, je dis 20-80. Mais il n'empêche que 20%, je dirais que cela va être plutôt 25-30. Ce qui est colossal, c'est beaucoup trop. Mais c'est beaucoup moins que ce que dit Christophe Guilluy, même si c'est tragique. Et l'une des solutions pour

en sortir, ce ne sera pas forcément en libérant les énergies locales.

Je travaille par exemple à Saint-Dizier en Haute-Marne. C'est un cauchemar, un désastre industriel. Je vais dans ces coins-là et j'ai une réunion avec les élus. Il y a le maire. Ce dernier dit, ce que je n'entends jamais en France, « Mon job, c'est d'aider les jeunes à partir ». Alors que partout où je vais, dans les 25% de territoires qui sont en difficultés et que je pratique, les élus me disent « Nous avons un vrai problème, les jeunes partent ailleurs. Que pouvons-nous faire pour les retenir ? ». Je lui dis « Mais monsieur le président, monsieur le maire, il faut les aider à partir ». Cela le fait hurler, car évidemment, ce n'est pas évident à entendre. Mais s'il n'y a plus rien dans ces territoires, cela ne vaut pas la peine de rester. Ce qui est donc tout à fait exceptionnel, c'est que le maire de Saint-Dizier dise : « Je ne suis pas élu par des mètres carrés, ni par des hectares ou par des bâtiments. Le territoire, c'est une chose. Je suis élu par des gens. J'ai donc une responsabilité vis-à-vis de ces derniers. S'ils vont mieux en partant, cela est mieux et je vais les aider à partir, en particulier les jeunes. Je vais les aider à aller faire des études au lycée professionnel de Reims, ou autre. Je vais tout faire pour ».

C'est impressionnant. Je pensais que le maire était socialiste. En fait, c'est un UMP. Je lui dis « Mais attendez, comment est-ce possible ? ».

## Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre

---

Impressionnant et en même temps totalement dramatique.

## Laurent Davezies, Professeur d'économie au CNAM

---

C'est dramatique, mais il réfléchit et il agit bien, à mon sens. Et il faut que les instances régionales et nationales tiennent compte de cela. Ceci renvoie à toutes sortes de choses que nous n'avons pas le temps de développer ici, mais que l'on développe

dans le travail que nous faisons. C'est que par exemple, la politique du logement aujourd'hui – un financement de 40 milliards d'euros par an - aide des gens de Saint-Dizier à acheter des logements à Saint-Dizier, alors que cela les attache au territoire.

Il y a toujours des personnes qui disent « Il faut mettre l'homme au cœur de ceci ou de cela, c'est l'humain d'abord », etc... Cela me fait toujours rire. Mais en l'occurrence, c'est exactement ce que nous pensons. La décentralisation, c'est le problème des personnes et secondairement celui des territoires. Tout cela est instrumentalisé.

Une fois que nous avons dit ceci, comment cela fonctionne ? Nous avons dit « Il y a des principes derrière, il y a une grammaire ». Ce sont des principes de l'action publique. Je ne veux pas vous renvoyer à des choses théoriques, mais par exemple le pape de l'économie politique, dit « Finalement, il y a trois bureaux, trois desks dans les politiques publiques. Un bureau allocatif ... ». Le principe allocatif, c'est l'argent public est rare, donc les dépenses publiques doivent être les plus rentables possibles. Socialement, j'entends être utilisées le mieux possible. Il dit « Le principe allocatif va être beaucoup mieux servi si la dépense est faite plus près du terrain ». C'est ce que les Européens vont appeler le principe de subsidiarité. Puis il y a un second principe, qui est un principe de stabilisation. C'est les politiques publiques, avec le poids qu'elles occupent dans les nations notamment développées, elles sont un instrument majeur d'action macro-économique pour relancer la croissance, etc... C'est un instrument de politique économique. Il parle de stabilisation, mais il a écrit cela il y a 25 ou 30 ans, ou un peu plus, et aujourd'hui nous dirions plutôt d'ajustement, que de stabilisation. Il nous dit « Cela se fait au niveau le plus élevé du gouvernement. Vous ne pouvez pas confier cela au local, au régional, etc... Ce doit être le pilotage macro-économique par le haut ». Il y a un troisième principe, qui est le principe redistributif. Nous sommes dans la théorie économique, nous ne sommes pas chez les keynésiens, nous sommes dans le néolibéralisme pur. Dans la théorie économique, la notion de redistribution est absolument centrale. Elle n'est pas du tout remise en cause, contrairement à ce que les gens pensent. Ce principe redistributif permet effectivement d'atteindre des objectifs sociétaux que la société se donne. Ceux en France ne sont pas les mêmes que

ceux en Chine ou en Inde. Mais cela évolue tout le temps. La notion de ce que nous appelons l'inacceptable, ce qu'est la pauvreté en France évolue. L'observatoire de la pauvreté l'a dit très clairement « Est dans la pauvreté quelqu'un qui est dans une situation inacceptable au regard du niveau de développement de la société ». C'est une appréciation très politique. C'est explicitement politique. Si nous divisons la salle en deux, nous n'allons peut-être pas avoir la même définition. Cela renvoie donc quand même à des protocoles un peu démocratiques.

Ces mécanismes de redistribution sont le troisième bureau, et doivent être mis en œuvre au niveau le plus élevé possible, selon un principe simple. C'est le principe qui est que si vous attaquez quelqu'un pour lui prendre son portefeuille, si vous lui laissez une possibilité de fuite, la personne va s'enfuir en courant, surtout s'il est jeune en plus. Il faut donc attaquer les gens dans les impasses, pour être sûr qu'ils ne puissent pas s'enfuir. C'est le même principe. C'est-à-dire que si vous avez un système qui fait qu'au niveau local, vous allez faire payer les riches pour les pauvres, avec un régime de redistribution, que vont faire les riches ? Pour très peu cher, ils vont aller se mettre dans la commune d'à côté, ou ils vont sortir de la communauté d'agglomération pour aller se mettre un peu à l'extérieur. C'est exactement ce qui se passe aux États-Unis. C'est le système américain qui fait qu'il y a une spécialisation sociale des territoires, une ségrégation sociale extrêmement forte. La redistribution doit être faite au niveau territorial le plus élevé.

D'autre part, quand vous avez un système de redistribution décentralisé, vous avez une situation qui est épouvantable, avec la création d'inégalités entre des égaux. Imaginez que nous ayons deux communes dans une agglomération. Il se trouve que monsieur X est riche dans la commune A, et vous monsieur Y vous avez le même revenu, mais vous êtes pauvre, car les autres habitants de la commune B sont beaucoup plus riches que vous. Ce qui fait qu'une politique redistributive va faire

que vous monsieur Y allez y gagner, alors que monsieur X, c'est vous qui allez payer pour les autres. À un moment donné, monsieur X, vous allez dire « Arrêtons cela ». Vous déménagez et vous venez vous installer dans la commune B. Il y a donc un effet de mobilité. Je vous la joue incroyablement grossière. Si mes collègues m'entendaient, ils me haïraient. Foncièrement, la redistribution doit être faite au niveau le plus élevé. Toutes les personnes qui connaissent cela par cœur se disent « Ce n'est pas difficile. Il y a des politiques publiques qui sont plutôt redistributives, des politiques publiques qui sont plutôt stabilisatrices et des politiques publiques qui sont plutôt allocatives, et nous sommes tranquilles ». Non, manque de chance, non.

Toutes les politiques publiques comportent ces trois fonctions.

Le manuel est très intéressant, sauf qu'il ne dit pas quel arbitrage nous allons faire entre les trois. C'est d'ailleurs très largement cet arbitrage purement implicite en général, qui est bricolé, qui fait que nous allons finalement décider en privilégiant plutôt l'allocation ou la stabilisation, ou la redistribution, nous allons fixer à plutôt tel ou tel niveau de gouvernement les types de dépenses. Un exemple extrême : l'Europe. Elle décide, il y a une vingtaine d'années : « Nous allons passer au crible toutes les politiques publiques des gouvernements, des politiques publiques en général d'ailleurs, et on va voir celles qui peuvent être mises à l'échelle européenne, qui peuvent être remontées à l'échelle européenne, mais avec le principe de subsidiarité ». Donc ils ne retiennent qu'un seul principe, qui est le principe allocatif. Il n'y a pas besoin de passer 6 mois à se réunir, à faire des rapports épais comme cela. Ils en sont arrivés à une conclusion, c'est qu'il n'y a pratiquement aucune politique en Europe qui puisse être ramenée au niveau européen. En fait, toutes ces politiques doivent être mises en œuvre au niveau national ou au niveau régional. Donc c'est le principe allocatif qui l'a complètement emporté.

Mais une personne avec qui je travaillais dans le groupe de travail a lui-même écrit un complément, en disant « Attendez, il y a d'autres principes qui sont les principes de stabilisation ». Si vous parlez du principe de stabilisation en l'élargissant à un principe d'ajustement, à d'autres considérations strictement économiques, par exemple, vous pourriez imaginer que le fait que le principe de subsidiarité qui fait qu'on n'a pas de défense européenne, qui nous serait assez utile par les temps qui courent, et laisse la défense au niveau de la nation soit battu en brèche. Donc si vous voulez, il y a vraiment un parti pris, qui a été dire « On choisit le principe allocatif ». C'est ce qui fait que le budget européen représentait 1,3% du PIB des pays européens de l'époque, et qu'il représente aujourd'hui un peu moins d'1% du PIB. C'est-à-dire que nous avons un budget européen qui est absolument ridicule. Pourquoi ? Parce que la dévolution, là c'est vers le haut et pas vers le bas. C'est ce qu'on a donné à l'Europe, dès lors qu'on a utilisé le principe plutôt allocatif et pas les autres, et finalement, il y a pratiquement rien eu. Si on avait mis un principe redistributif en premier, et d'ailleurs on a fait des scénarios là-dessus, on pouvait effectivement - et on l'a mesuré, on a regardé si on mettait un budget européen à 10% du PIB européen - voir les effets de redistribution que cela pouvait avoir entre les territoires, les régions, etc., puis les effets sur ce que nous appelons la cohésion européenne. Mais ce choix n'a pas été fait.

Donc, nous avons trois grands principes que nous donnent les économistes. Nous en avons ajouté deux. Nous avons rajouté un principe de cohérence et un principe de démocratie. Ce sont des principes qui doivent présider à un dispositif décentralisé. Principe de cohérence, c'est la cohérence verticale et horizontale. Cela renvoie à ce que j'avais mis dans un livre précédent de la même collection, en 2008. Si vous avez deux territoires voisins, la somme des intérêts locaux ne fait pas l'intérêt national. Ce qui est bon pour Lyon peut être très bon pour Rhône-Alpes, bien sûr. Mais pas forcément. William Alonso, qui était un grand économiste américain des années 60, l'avait déjà

écrit et théorisé. La somme des intérêts, si vous demandez à chaque territoire de dire ce qui est bon pour lui, au total, si tous ces territoires font ce qui est bon pour eux, ce n'est pas bon au niveau national. Mais ce n'est pas toujours mauvais. Il y a donc un véritable problème de mise en cohérence.

En France, nous avons un système décentralisé pour lequel j'ai des camarades qui ont travaillé. Philippe Estèbe et Daniel Béhar avaient produit un rapport qui montrait que quand il y a eu les schémas de développement régional des 22 régions françaises - ils les ont tous lus - il n'y avait pas un seul de ces rapports régionaux, qui quand même fixent des politiques, un cap, dans lequel la Région concernée disait « Ce que je suis en train de faire a telle implication sur les régions voisines ou sur l'échelon national ». Autrement dit, l'impact macro-économique. Alors qu'il y a des pays, comme le Royaume-Uni, où il y a une espèce d'obligation à ce que chaque fois qu'il y a un projet local, il y ait une prise en compte des effets de débordement. Nous n'avons pas cela. Mais dans un SCOT non plus. Il y a donc un problème de cohérence, comment mettre de la cohérence en terme horizontal comme vertical.

Puis il y a le principe démocratique, mais qui est également compliqué. Allez voir « Condorcet ». Mes ex-étudiants de 4ème année de Sciences Po Paris, la fleur de la science politique, ne connaissaient pas le paradoxe de Condorcet. Condorcet est le fondateur de ce que l'on appelle aujourd'hui les théories du choix social (Comment définir les préférences collectives d'un groupe (société) à partir des préférences individuelles de chacun de ses individus ?). Aujourd'hui, des gens comme Gilbert Laffont, professeur des universités au CNAM, Hervé Kreiss, administrateur de Sciences Po, ont travaillé sur ces questions. Kenneth Arrow, un économiste américain qui a eu le Prix Nobel dans les années 70 y a travaillé aussi. Il y a donc tout un courant d'analyses autour des théories du choix social, qui montrent des choses épouvantables.

Ce que montre Condorcet, c'est que quand vous avez plus de deux choix et plus de trois électeurs, le résultat va être aléatoire et va très largement dépendre des modalités de vote. Il y a des élus parmi vous qui, je pense, connaissent bien la chose. J'ai longtemps dirigé un établissement public. Il fonctionnait avec un Conseil d'Administration qui votait. Les administrés n'ont jamais remarqué que selon les questions, je n'utilisais pas les mêmes modalités de vote. Soit je faisais faire des hiérarchies, soit je faisais voter par rang. Ils n'ont jamais fait attention à cela. Il s'agissait exclusivement de professeurs d'université. Lorsque j'ai quitté cette fonction, je leur ai dit « Lisez Condorcet, vous comprendrez peut-être deux ou trois décisions qui ont été prises, qui vous ont un peu surprises. Parce que vous n'arrivez pas du tout au même résultat ». C'est Condorcet qui le dit.

Un exemple très clair, c'est le fait que Jacques Chirac se fait élire président de la République avec 80 et quelques % des voix alors qu'en fait, au départ, il était crédité de 18 ou 20% des voix. Nous sommes arrivés à élire celui dont nous ne voulions pas. Cela pose donc un vrai problème. Ce que Condorcet dit comme non pas une impossibilité, mais un risque démocratique, Arrow dans les années 60, Prix Nobel, dit que ce n'est pas un risque, mais une fatalité. C'est-à-dire que cela est systématique et que la démocratie, quand vous avez plus de deux choix, n'arrive pas à être mise en œuvre d'une façon qui satisfasse ses objectifs et ses principes majoritaires. Invité sur France Culture, Amartya Sen, Prix Nobel 1998, économiste et philosophe humaniste indien, spécialiste des problématiques de la pauvreté et du développement et inventeur des indicateurs de développement humain, est interviewé par Dominique Rousset : « Qu'est-ce que vous pensez de la démocratie ? ». Il répond « Cela ne fonctionne pas. Mais au moins, ça remet le débat ». La démocratie qui fonctionne, c'est donc la démocratie appauvrie. D'ailleurs, nous les Français, nous avons toujours considéré que nous étions les pères de la démocratie. Mais les Britanniques et les Américains, bien avant nous,

étaient sur le coup. Ils ont fondé les systèmes démocratiques avant nous, ils les ont mis en œuvre. Si vous regardez, et avant même que Condorcet ait commencé à en parler, chez eux cela fonctionne de façon binaire. Vous avez les travaillistes et les conservateurs. Vous avez les républicains et les démocrates. Les Américains fonctionnent sur un mode binaire. Et ça marche ! Parce qu'en binaire, il y a toujours une majorité indiscutable. On est aujourd'hui dans une phase où vous avez une volonté de démocratie directe, mille projets en débat, etc... Moi je trouve cela très bien ! Je répète que la grande valeur de la démocratie, c'est le débat. Mais c'est le débat libre. La pensée libre. La libre parole, c'est fondamental. Mais si vous avez deux/trois/quatre projets en lice, et c'est ça qui se passe au niveau local, vous avez un système qui devient absolument ingouvernable et absolument incertain. Donc il y a un vrai problème sur la démocratie. Le travail qu'on fait - et je conclus - est de prendre cinq principes et de montrer que ces cinq principes sont en tension les uns avec les autres. On a une matrice « cinq par cinq » où effectivement le principe allocatif est en tension avec le principe redistributif, le principe démocratique est en tension avec le principe d'efficacité. On a une grille avec douze ou treize cases. Là-dedans, on montre quelles sont les tensions, la grammaire de la décentralisation. Et comme on appartient à Terra Nova, une organisation plutôt engagée politiquement, on

passé à la phase deux. La phase 1, c'est ce qu'on est en train de produire... Je mentionne Terra Nova, mais on pourrait très bien travailler avec des gens de droite. On est d'accord sur le concept. En revanche, on va diverger sur la façon dont on va positionner les curseurs par rapport à ces tensions. Mais on le fera de façon explicite. Et après on le décline sur des politiques publiques, la politique sociale et ça renvoie aussi à la question des découpages territoriaux qui soient les plus pertinents possible du point de vue de l'exercice démocratique. Si on me pose la question, je suis comme beaucoup de gens à penser qu'aujourd'hui l'avenir c'est la région et des grands territoires locaux, et notamment les métropoles. Sortir effectivement des dispositifs où vous votez contre vous en permanence ! C'est-à-dire quand vous votez là où vous habitez dans les Monts d'Or, vous ne votez pas à Lyon et Lyon va voter des choses qui ne vont pas vous arranger. Selon l'endroit où vous vivez et l'endroit où vous travaillez, l'endroit que vous fréquentez, vous avez ou vous n'avez pas le pouvoir. La démocratie du sommeil est le fait qu'au niveau local, on vote là où on dort. À Paris, il y a un million de gens qui votent et qui dorment à Paris. Mais vous avez 800 000 personnes qui viennent travailler tous les matins. Ceux-là n'ont pas le droit au chapitre. Ce sont des barbares, ils sont à l'extérieur. On a donc une matrice de principe qui permet de constituer une grammaire et ensuite on essaie de fabriquer la doctrine en remplissant, en répartissant les curseurs dans les différentes cases.

## Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre

---

Nous voyons une forte complexité économique, une forte complexité démocratique dans la société dans laquelle nous vivons. Il est temps de se pencher sur le rôle de la culture dans justement cette refondation territoriale. Quel sens donner, puisque la réforme territoriale n'est pas uniquement une vision technocratique, même si nous n'échapperons pas à la construction technocratique de cette réforme. Mais c'est aussi le sens que chacun doit y donner, Région, État, collectivités territoriales. Chacun a sa place.

Quel sens pouvons-nous donner à notre société ? Et quelle place donnons-nous à la culture aujourd'hui et demain pour que notre société malgré ce que vous nous avez dit, une société qui peut rester fortement égalitaire, puisse quand même résister et ne pas chuter. J'aimerais donner la parole à monsieur Jean-François Marguerin. Je sais que les travaux de monsieur Davezies ont fortement marqué la politique que vous avez menée. Monsieur Davezies dit : « les gens plutôt

que le territoire ». Je pense que ça correspond tout

à fait à ce que vous avez souhaité mener. Merci.

## Jean-François Marguerin, Directeur de la DRAC Rhône-Alpes

---

J'ai complètement chamboulé l'intervention que j'avais prévu de faire, non pas à cause de vous Laurent, mais à cause essentiellement de ce qu'il s'est passé hier. Et puis aussi parce que sur la réforme territoriale, je tire un grand coup de chapeau à Olivier Dussopt, qui a dit dans une limpidité totale exactement l'état des textes qui ont été votés et l'état du chantier de la loi telle que le texte est arrivé en débat au Sénat le 16 décembre dernier.

Il n'y a de démocratie sans développement humain. Ça a été dit tout à l'heure et je crois aussi qu'il n'y a pas de démocratie effective sans éducation aboutie.

Je veux revenir sur ce qui nous traumatise. Hier soir quelqu'un me disait : c'est notre 11 septembre à nous. On s'attaque à un autre symbole. Ce n'est plus la puissance économique et financière. On s'attaque à la belle insolence, à des prises de position, à des prises de paroles, mais aussi à des artistes. Nous sommes au cœur d'une question qui nous concerne tous, qui est une question culturelle. C'est un sujet culturel.

Première observation que je tiens à faire : nous sommes peut-être trop centrés sur la problématique de la culture de l'art. C'est-à-dire bien entendu le soutien qui ne doit jamais connaître de failles à l'activité des artistes, à la production, à la diffusion de leurs œuvres. Mais quelque part, nos problématiques culturelles sont des problématiques de culture de l'art. Et la culture ne peut pas se trouver enfermée dans ce périmètre-là. Si, cela était juste dans les années 40 et 50, à l'époque où s'inventait la décentralisation culturelle. Mais je suis éminemment convaincu qu'à travers les chambardements de la société contemporaine, nous ne pouvons pas rester sur ce périmètre fermé, nous devons ouvrir à d'autres

champs, qui supposent que nous soyons aussi dans une problématique de développement de la culture de la connaissance. Et j'en parle avec mon équipe depuis un bon moment, de qu'est-ce qui peut faire cohésion dans notre société ? Quel est quelque part aussi le déficit de démocratie ?

Je suis absolument convaincu qu'il faut mettre en chantier quelque chose qui est de l'ordre d'une approche culturelle laïque des religions du livre.

Rachid Benzine, et tous ces magnifiques islamologues et exégètes, ont d'abord su que le texte était un texte métaphorique et pas littéral. Ils ont su que par l'ésotérisme, on allait vers la clarté de la connaissance et pas vers l'obscurantisme.

Où faisons-nous des efforts pour être des passeurs de culture ? Quand justement, très souvent, l'art n'est pas dissociable des fonds métaphysiques des sociétés et par conséquent de toutes les religions qui sont composantes de la société française d'aujourd'hui. Je pense qu'il n'est que temps de se saisir de ces questions. Je le dis avec une conviction très forte et ce n'est pas depuis hier que je le dis. Je le dis depuis des mois. Regardez encore ce qu'il s'est passé autour de Noël. Ça ne va pas cesser. Regardez ce qu'il se passe en Syrie, etc. En Irak, vous savez parfaitement comme moi ce qu'il se passe. Et vous savez très bien que la plupart de ces jeunes des quartiers qui vont faire le jihad ne sont pas forcément des jeunes d'origine musulmane ou d'origine sub-saharienne. Ce sont très souvent des jeunes blancs de chez blancs qui ont aujourd'hui en commun avec les jeunes issus de l'immigration, de partager la même identité, c'est-à-dire une identité reniée par la majorité que nous représentons. Regardons dans cette salle le nombre de personnes de couleur qui existe, et nous sommes là rassemblés comme étant des acteurs publics et des acteurs de culture. Si la

diversité de notre société devait être jugée l'aune de cette assemblée, cela montre qu'il y a encore beaucoup de travail.

J'insiste sur cette question qui me semble encore une fois fondamentale. Sans ce rapport aux pensées fondatrices, comment voulez-vous qu'un gamin dans un quartier, à qui nous allons donner les clés pour découvrir la danse contemporaine, la musique, l'art dramatique ou que sais-je -nous avons tout à fait raison de le faire, pas de méprise sur ce que je suis en train de dire - mais qui rentre dans le huit clos de la famille avec le grand frère, je crois qu'il y a un tel écart qu'il ne peut pas le réduire. Et c'est de la responsabilité de la République de l'aider, lui, quand il en est encore temps, à le réduire. Ça, c'était la première chose que je voulais dire.

Nous devons nous mettre au travail, avec l'Éducation Nationale, avec les collectivités, avec les chercheurs, avec les humanistes. Est-ce si impossible de réussir quelque chose qui serait d'une certaine façon cette exégèse pédagogique qui nous fasse comprendre les fondements. Ceux qui sont emmenés dans ces voies-là ne sont pas dans un acte de culture, mais au contraire un acte qui est celui de l'ignorance et de la barbarie. Mais nous sommes tout petits face à cela. Je vous en supplie les acteurs culturels et artistiques, ne restons pas sur le périmètre de nos nombrils, sur la défense de l'acquis ! La décentralisation des années 50, elle est essentielle, elle n'a pas fini de porter ses fruits et elle ne doit pas être bazarde. Ce n'est juste pas possible que dans une période comme celle que nous connaissons aujourd'hui qui est l'une des périodes les plus dangereuses de l'histoire contemporaine, nous restions forcément sur la défense des acquis. Je tourne la page.

Quand on a mis en œuvre le plan dont je vais vous parler maintenant, d'abord j'avais invité Laurent Davezies à un séminaire. On l'a fait en commun avec Abraham et les services de la Région.

On savait bien que la géographie sociale de ce pays bougeait, qu'elle dépassait les représentations qu'on en avait et on savait aussi à quel point les travaux de Laurent Davezies étaient importants, mais aussi ceux de Christophe Guilly. Le travail de Laurent Davezies est tout à fait éclairant et démontre un certain nombre de mécanismes qui aboutissent à ce que Bernard Stigler appelle de manière magnifique « la misère symbolique ». Nous avons travaillé là-dessus. On s'est dit : il faut effectivement bouger vers la zone blanche, c'est-à-dire là où nous ne sommes pas du tout, cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien ! Ça veut juste dire que si on est dans une logique d'avancée démocratique, on ne peut pas supporter cette situation et on doit commencer à chercher à agir dans ce sens.

Comment on a travaillé ? Quand vous êtes venus travailler avec nous en décembre, depuis neuf mois était à l'œuvre une volonté d'identifier, d'entrer en relation et de négocier avec un ensemble de territoires à l'échelle des EPCI. Des territoires apparaissant en déficit au regard d'un certain nombre de services, à commencer par le service public de la culture. Des territoires qui connaissaient évidemment des difficultés d'ordre social et économique.

Une première priorité a été de se situer à un niveau supra communal, puisque dans le milieu rural on voit bien que si on veut penser la construction d'une politique culturelle, ce sera, sauf exception, à cette échelle-là. C'est l'échelle pertinente, parce que les communes sont tout bêtement trop petites. Deuxièmement nous sommes effectivement dans la perspective de la loi NOTRe, c'est-à-dire la montée en puissance des intercommunalités. Cela a été parfaitement dit par Olivier Dussopt ce matin, on l'a bien entendu dans l'exemple de François à propos d'Annecy, c'est plutôt des transferts d'équipements qui ne permettent pas pour l'instant de s'affirmer comme une politique culturelle en soi ! Une politique culturelle, ce n'est pas la collation d'un catalogue à

la Prévert qui est la résultante de négociations entre les communes et le niveau au-dessus.

Nous voyons bien qu'à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2017, je le réaffirme de manière très nette, sauf exception, il ne devrait plus y avoir d'EPCI en deçà de 20 000 habitants, ce qui est considérable ! Rendez-vous compte qu'aujourd'hui, seul un quart des EPCI représente ce seuil. Trois quarts des EPCI aujourd'hui représentent moins de 20 000 habitants. On sait bien qu'il y aura des exceptions sur les zones de montagne, sur toute une série de considérants. Mais soyons clairs tout cela a été pensé aussi à un moment donné dans la perspective de la disparition des Conseils Généraux. Ils ont retrouvé de la vigueur, et pour ma part, si je peux me permettre de le dire, je pense que c'est une bonne chose. Mais de toute façon ces échelons de coopération sont dans bien cas beaucoup plus pertinents comme échelle pour mener des politiques publiques de proximité. C'est eux qui progressivement vont, de facto, mener les politiques publiques de proximité, en tous cas les politiques structurantes qui ne pouvaient pas se penser au niveau des communes, quand il s'agit de communes rurales. C'est bien pourquoi nous avons pris cette échelle.

Troisième considérant. Travailler sur une base objective. Nous avons travaillé à partir de documents produits par la DATAR, par l'Institut National de Recherche Agronomique, par notre département d'études et de la prospective, bien entendu par les données de l'INSEE pour identifier les territoires qui, au regard du revenu moyen par foyer fiscal, au regard du taux de chômage, au regard de l'échec scolaire, au regard de l'éloignement des services, au regard du vieillissement de la population, toute une série d'items qui, mélangés ensemble identifient les territoires qui constituent des « territoires cibles ». Nous avons osé les appeler ainsi, avec la méfiance du risque de stigmatisation des « territoires prioritaires ». Ça ne veut pas dire que le supra communal ne nous amène pas à un impérieux devoir de nous intéresser à l'infra communal.

Le législateur a fait obligation depuis 1946 à la puissance publique d'être garante de l'équité d'accès de tout homme, de tout adulte, de tout enfant à l'éducation, à la formation et à la culture. Ce principe constitutionnel de 1946, avez-vous l'impression qu'il est franchement réalisé ? Bien évidemment qu'au regard de ce principe, l'infra communal nous concerne. La pauvreté, même si elle est restée à un certain nombre d'endroits s'est largement déplacée vers des territoires qu'on ne savait même pas nommer, ni ruraux, ni rurbains. Ces populations-là effectivement se sont déplacées. Quand le premier département en termes de dynamisme démographique en France, c'est la Seine Saint-Denis, je ne surprends personne, mais quand je vous dis que le second, c'est la Mayenne, vous avez tout d'un coup une surprise ! Et ce n'est pas parce que le TGV arrive à Laval. Mais tout simplement parce qu'il y a des populations qui cherchent à partir et il y a des populations qui arrivent parce que c'est tout simplement le seul endroit où elles peuvent vivre encore ! Tout simplement ! Voilà le principe de ce dynamisme démographique, qui est éminemment préoccupant.

Cela veut donc bien dire que nos représentations sont des représentations d'un autre temps. On imagine la cité, et puis les cités problématiques, et le rural où on est allé acheter sa petite maison dans un lotissement, et où on y est heureux ! Ces représentations sont fausses. La décentralisation telle qu'elle a été pensée dans ses fondements et qui reste pertinente, mais pour ce qu'elle est et juste pour ce qu'elle est, ne saurait répondre dans sa totalité aux enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Nous avons, à travers un comité de pilotage régional, identifié la cartographie régionale des EPCI possibles pour pouvoir engager cette politique. Ensuite, nous l'avons départementalisée, nous nous sommes adressés aux Préfets de département et aux Conseils Généraux. Nous leur avons donné la carte des possibles et nous leur avons demandé quels sont ceux qu'ils voulaient

voir faire l'objet d'une attention particulière. Il fallait ensuite entrer dans une négociation avec les exécutifs de ces EPCI. Cela a été compliqué, puisque vous avez vu que la cartographie a déjà changé au 1<sup>er</sup> janvier.

Mais ils étaient de nouveau la tête sur le billot en mars, puisqu'ils dépendent des élections municipales, dont l'ampleur du basculement a été beaucoup plus forte que prévu. Cela a été un peu compliqué, on a perdu des interlocuteurs en route. On en a retrouvé d'autres. À partir du moment où les Conseils Généraux et les Préfets de département nous ont dit qu'*a priori* c'était un tel et un tel qui constituaient nos priorités parmi les possibles, nous avons rencontré ces EPCI, collectivement, puis individuellement pour engager la négociation d'une convention mettant en œuvre des moyens essentiellement centrés sur l'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie. Je ne parle pas uniquement de l'éducation artistique et culturelle à l'âge scolaire, je dis qu'il y a aujourd'hui, si on veut raccrocher quantité de catégories de la population aux faits culturels, au rapport à l'art, au rapport à la connaissance, ça en passe par des clés, c'est-à-dire par des processus éducatifs. Le principe malrucien qui consistait à nier la nécessité de la médiation, nier le rapport à travers l'éducation en disant qu'il y a une alchimie de l'ordre du mystère, de l'ordre du religieux qui se produit entre tout un chacun et l'œuvre d'art, est faux. Créons les conditions de la rencontre et vous verrez que la rencontre se produit. Aujourd'hui dans la société contemporaine, nous savons que c'est faux. Cela produit en permanence la reproduction des héritiers et cela concourt à la construction d'une culture en archipel, chacun sa communauté, chacun son identité, avec un déficit considérable de références partagées.

C'est l'objet de ces conventions. Elles portent un principe. Nous sommes sur la permanence la plus grande possible et pas sur le ponctuel. Ce n'est pas parce que nous faisons passer un spectacle une fois par trimestre dans une commune rurale qu'on a modifié les choses. Si bien évidemment, il faut le

faire, je dis qu'il faut le faire. Il y a toujours des publics spontanés partout. Il faut répondre de manière démocratique et républicaine aux attentes des uns, sauf que ceux que l'on vise dans des conditions du ponctuel, ne seront jamais concernés par ces passages ponctuels, cela ne changera rien à la question que je soulève. Principe de la permanence donc, à travers des ateliers, à travers des résidences. Ces principes de résidence supposent que l'équipe résidente soit au moins là trois mois dans l'année, pas forcément trois mois en continu, mais avec des segments d'un minimum d'un mois. Bref que leur présence soit visible aussi bien à la boulangerie qu'au bistrot qu'à l'atelier qu'il dirige, que dans le cadre d'une répétition qu'ils ont décidé d'ouvrir au public, que sais-je ?

Deuxième sujet, si on est bien dans cette logique, il y a la question des outils. Et dans ce pays on a su faire des très très belles salles de spectacle, des très beaux musées, beaucoup de beaux lieux de démonstration, on a toujours négligé les lieux de la pratique. Regardez dans quelles conditions se déroule l'éducation artistique et culturelle la plupart du temps à l'école ? On pousse les tables contre les murs, comment voulez-vous qu'un atelier de théâtre dans une salle de classe, chargée de ce qu'elle est, avec son tableau, ses craies, sa poussière, ses tables, ses chaises, son carrelage, où ne peut pas faire le noir, comment voulez-vous qu'une seconde ce soit crédible ? Ce n'est absolument pas crédible. Est-ce que des comédiens accepteraient de répéter dans des conditions comme ça ? Eux, ils pourraient y arriver plus facilement puisque c'est leur métier. Ils n'y arriveraient pas. Comment veut-on qu'à un moment donné l'intervenant qu'on a fait venir soit capable d'embarquer le groupe de gamins dans des conditions aussi difficiles ?

En tous cas, il faut faire cesser ça. Et je ne cesse de répéter où sont les stades, où sont les gymnases, où sont les piscines de l'éducation artistique et culturelle ? En disant autrement les choses, qui tolérerait encore aujourd'hui que l'éducation physique se déroule dans le cadre de la salle de

classe en ayant poussé les tables contre les murs ? C'est inacceptable. Ce que nous conduisons, ce n'est pas une politique délirante en disant on va construire des trucs. Il y a partout sur les territoires à l'échelle des EPCI des salles polyvalentes, des centres sociaux, des centres de la CAF qui, avec trois francs six sous d'aménagement, de jugeote, d'intelligence vous les transforment en une boîte noire, vous les transforment en un lieu où il y a un parquet de danse, vous les transforment en un atelier multimédia. Pas forcément de manière permanente. Vous pouvez faire une boîte noire tout simplement avec des tringles et des rideaux opaques qui font que quand ce sont des ateliers des théâtres, alors c'est noir, alors il y a une régie, alors on peut travailler, alors les conditions de la permanence dont je parlais tout de suite sont réunies. Parce que l'équipe artistique est en résidence, non seulement elle va faire de l'atelier dans des conditions acceptables, mais combien d'équipes artistiques y compris dans la salle aujourd'hui ne rêvent que d'une chose, c'est d'avoir un lieu de travail. Et bien pendant toute la durée de cette résidence, cela devient un lieu de travail.

Troisième principe et j'insiste là-dessus, je suis désolée, mais à l'âge du numérique, de la haute définition, nous ne pouvons plus nous comporter comme nous nous sommes comportés avec des générations comme la mienne, avec cette grande suspicion sur le rapport médias aux œuvres et à la connaissance. Autrement dit, une image projetée, mais ce ne sera jamais la fréquentation, la qualité de la relation émotionnelle quand on est face à l'œuvre. Je ne le dispute pas. Mais voir telle ou telle mise en scène de Mnouchkine ou de Peter Brook, dans des parfaites conditions de définition, sur un écran approprié, est-ce que ce n'est pas une occasion d'un grand choc, y compris émotionnel et esthétique, est-ce que ce n'est pas un chemin éducatif, peut-être beaucoup plus important que si on a pris le sympathique éleveur de biquettes qui joue du pipeau et qui fait des marionnettes, mais qui lui est local ? On reviendra sur ce sujet dans un instant.

Rapidement, nous avons rencontré une grosse trentaine d'EPCI. Nous avons engagé 21 négociations avec ces EPCI. Nous avons commencé ces négociations au début du mois de juillet 2014 et à la clôture de l'exercice budgétaire nous avons conclu 12 de ces 21 conventions, dont Bièvre Valloire dont il sera question tout à l'heure.

Vous dire juste que cela nous décentre fortement. 21 de mes collaborateurs, puisque qu'il y a 21 négociations, sont le référent unique pour chacun de ces territoires. Moi-même je suis référent d'un territoire. Chacun de mes collaborateurs, sur une base volontaire, a pris la responsabilité d'aller négocier la convention parce que vous ne pouvez pas dire aux gens que vous allez leur ouvrir les portes ! Ça suppose qu'il y a un travail de co-construction, pendant un temps de plusieurs semaines ou effectivement de plusieurs mois pour que cette convention aboutisse. Il faut bien qu'il y ait quelqu'un qui soit sur le terrain. Peut-être aussi que sur les questions de politique culturelle ça veut dire beaucoup. J'ai dit à l'équipe, qu'est-ce qu'on a en commun toi l'archéologue, toi le conservateur des monuments historiques, toi le conseiller pour les arts plastiques, toi le bibliothécaire, qu'est-ce qu'on a en commun ? Chacun a son expertise et son métier, ce qu'on a en commun, ce sont les gens. Alors on va aller vers les gens. Avec un peu de croisement entre nous, l'archéologue doit être capable d'entendre parler de danse contemporaine, ou d'arts plastiques. Il faut de la transversalité.

12 conventions sont signées, les 9 autres sont en négociation. Nous allons arriver à la fin de l'année à encore 5 ou 6 de plus au moins. Les moyens ? Ces moyens, je les ai arrachés avec les dents ! Nous avons engagé 360 000 euros sur ces 12 conventions. Cela fait à peu près 30 000 euros en moyenne un peu plus. Nous allons mettre en 2015 à peu près le double. Cela fera 0,5 % des moyens que le ministère de la Culture déploie sur le terrain de Rhône-Alpes. Sur Auvergne/Rhône-Alpes, le Ministère de la Culture, ses établissements publics et au premier chef les Directions Régionales des Affaires Culturelles s'engagent pour le

développement aussi bien des formations, des enseignements, de la vie artistique, de la conservation des patrimoines, du développement de la lecture publique, notamment à travers la dotation globale de décentralisation de 170 millions d'euros. Rhône-Alpes c'est 130 millions d'euros, cela vous montre le rapport entre Auvergne. Sur les 130 millions dont je viens de parler, faites le calcul sur les 360 000. Sur les 650 000 cela fera 0,5 %. Aujourd'hui, cela fait 0,25% et arraché avec les dents.

Pourquoi je dis cela ? C'est que la question aujourd'hui, elle est à deux détenteurs. La première, c'est de défendre les moyens budgétaires. Cela a été parfaitement dit ce matin. Espérer que demain le père Noël passe, il faut arrêter ! On sait très bien dans quel contexte on est. Donc quelque part, on n'a pas trop de mal à défendre les acquis, encore que ce ne soit pas si simple. Mais il y a deux grandes questions que j'ai soulevées aujourd'hui. Un : le fait que l'on se rapproche des gens qui sont éloignés à travers une approche territoriale telle que je l'ai indiquée et quand on est à 0,5 %, on est quand même peut-être très très loin du compte. Deux, comment on prend en compte sans déshabiller Pierre pour habiller Jacques, les émergences nouvelles et les nouvelles générations d'artistes ou de porteurs de projets ? Comment on se saisit effectivement à travers les politiques publiques de ce que je vais appeler la génération, la mouvance des acteurs culturels et des artistes du numérique et de la scène électro. Toutes ces nouvelles pratiques, 99 % des moyens qui sont les nôtres, et c'est vrai aussi pour quantité d'autres intervenants publics, 99 % de nos moyens vont aux artisanats traditionnels et archaïques. Archaïque n'étant pas du tout péjoratif dans ma bouche. Qu'est-ce que nous disent aujourd'hui les acteurs de la scène numérique ? Certes, on sait très bien qu'on est sur un autre modèle économique, mais est-ce une raison pour nous ignorer à ce point ? Le modèle de politique culturelle doit être complètement revisité parce que tout simplement sa soutenabilité est en cause.

En parallèle de tout ça, il y a la revue des missions. Vous en avez entendu parler. A priori, au printemps, à travers une nouvelle charte de la déconcentration, seront dites clairement les missions que l'État entend assurer mieux, les missions qu'il entend confier à d'autres, y compris à travers les délégations de compétence qui sont vues de manière contractuelle et volontaire de la part des deux parties et les missions auxquelles il renoncera. Quoi qu'il en soit, et je le dis clairement et fort, la ministre a réaffirmé une chose certaine, c'est qu'il ne peut pas y avoir de ministère de plein exercice sans services de déconcentration, forts de leur expertise, forts de la mission qu'il leur est donnée, garants de quelque chose qui est de l'ordre des sécurités, sécurités dans tous les champs de l'action publique. Il y a aussi quelque part de la sécurité quand il s'agit des questions d'éducation telle que je l'indiquais tout à l'heure.

Pour conclure, je crois, je ne suis pas le seul j'imagine, que les tenants de la démocratie participative sont les référents intellectuels puissants de quelque chose qui va se développer. Nous ne supportons pas le descendant, ou bien à condition qu'il soit corrélé avec une prise en compte de quelque chose qui serait dans le mouvement inverse, dans la remontée (Top down/ Bottom up).

La politique culturelle a toujours été une politique de l'offre, uniquement une politique de l'offre et elle a beaucoup de mal avec ce sujet. Mais si elle ne se saisit pas de ce sujet, je suis convaincu que tôt ou tard elle aura de sérieuses difficultés.

Il y a donc un très grand sujet : c'est comment on repense l'intervention publique par rapport au marché.

## Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre

---

Si je puis me permettre une toute petite critique, je ne sais pas comment vous le prendrez. C'est que je vous écoute depuis un certain nombre de temps et vous représentez l'État ici en région et je dois me retrouver dans une faille spatio-temporelle parce que je n'ai pas l'impression d'entendre le même discours au niveau de la centrale, ce qui est bien

dommage. C'est-à-dire un discours engagé et républicain sur une continuité de l'État, est-ce que ce type de discours allons-nous le retrouver à d'autres moments ou allons-nous simplement nous focaliser sur l'économie, les industries culturelles et le poids économique que représente la culture dans le PIB français ?

## Jean-François Marguerin, Directeur de la DRAC Rhône-Alpes

---

Vous avez une question essentielle. Évidemment que mon discours... Au risque de paraître immodeste, je crois que vous avez perçu qu'il est habité. Oui c'est mon discours, mais je suis un commis de l'État et rien d'autre. Bien évidemment, ce que je dis dans l'essentiel, vous le retrouverez dans la directive nationale d'orientation. Bien sûr ! J'applique ici la politique de l'État. Peut-être avec plus de ferveur que d'autres parce que je suis éminemment convaincu que si nous ne prenons pas en compte cette question du défi démocratique, des enjeux que j'ai posés en débutant mon intervention, je ne crois pas demain

qu'il sera encore question de politique culturelle. Et je dis qu'aujourd'hui sur ce que j'appelle la politique culturelle, il y a un total déficit de débat, de production intellectuelle. Il y a de la revendication, de l'inquiétude, c'est normal.

Je parle de production intellectuelle, c'est-à-dire qu'on soit en capacité de se projeter à dix ou vingt ans sur ce que seront les pratiques culturelles des gens dans notre pays et dans le monde et de quels devront être les principes d'intervention de la puissance publique à cet horizon ? Ils ne pourront plus être les mêmes que ceux d'aujourd'hui.

## Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre

---

Je vous remercie. Je vais laisser la parole à Abraham Bengio. Il a été proposé il y a déjà quelque temps une compétence culturelle obligatoire, partagée, qui fait débat, qui a fait débat lors des assises des DAC cet automne, et qui a fait débat dans la lettre du spectacle concernant les départements. Dans la dernière lettre du spectacle justement, Jean-Jacques Queyranne revient sur la difficulté de compréhension de ce

qu'il souhaite porter. Je vous laisse la parole pour revenir sur cette question-là et peut-être nous indiquer, vous aussi au niveau de la Région, quelle orientation souhaitez-vous donner à la politique culturelle dans le cadre d'une région reconfigurée Auvergne/Rhône-Alpes.

## Abraham Bengio, Directeur général adjoint à la Région Rhône-Alpes

---

Merci Nicolas, permettez-moi aussi un mot de préambule. C'est d'ailleurs pour répondre au propos de Nicolas ce matin. Non, évidemment, ce n'est pas incongru, ce n'est pas dérisoire de tenir ce colloque aujourd'hui en cette journée de deuil national. Ce qui s'est passé hier, c'est le plus ignoble attentat contre l'art et la culture. À la place où nous sommes, nous autres, nous n'avons que cette arme, la culture, pour essayer de nous battre pour recréer du vivre ensemble et pour donner du sens à ce que nous faisons.

Oui aujourd'hui, nous sommes tous Charlie. Je vais modifier un peu mon intervention. Je reviens à cette question du sens de la culture. L'exposé que je viens d'entendre, j'aurais aimé l'entendre plus souvent dans d'autres bouches et dans d'autres lieux.

Je me souviens avoir participé à l'époque à la commission régionale de développement social des quartiers à la Préfecture. On avait entendu le directeur régional des affaires sociales évoquer le chômage et la pauvreté et puis le commissaire de police parler de la délinquance et puis quelqu'un avait parlé de la prostitution et de la drogue. L'inspecteur de l'académie avait évoqué la question de l'illettrisme. Et puis, j'avais la parole. Je venais parler de danse, de musique, de théâtre et d'arts plastiques. Après ce qu'on venait d'entendre, ça faisait un peu bizarre. Comme on ne doute de rien quand on est jeune, je leur ai dit que dans le ghetto de Varsovie, on mourrait avec 200 calories par jour. Les cadavres jonchaient les rues, il fallait les ramasser tous les matins. Dans le ghetto de Varsovie, il y avait un orchestre qui jouait assez souvent, qui donnait des concerts. C'était jugé indispensable à la survie. Il y avait certains des meilleurs musiciens de Varsovie et il y avait des pianistes et des instruments à cordes. Le problème était les instruments à vent. Avec 200 calories par jour, on peut peut-être jouer du piano ou du violon, mais

on a du mal à souffler dans une trompette. Alors ils se trouvaient des mécènes dans le ghetto qui offraient la possibilité aux gens qui allaient souffler dans une trompette d'avoir une sorte de petit repas avant le concert pour leur permettre de jouer. Ils étaient nombreux à considérer que sans l'art et sans la culture, la vie n'avait plus de sens.

Cette vie diminuée, cette vie impossible, cette vie qui n'en était pas une n'avait même plus de sens. Dans certaines banlieues, on n'est quand même pas dans le ghetto de Varsovie ! Alors on va parler d'art et de culture. Il y a eu un froid comme vous pouvez l'imaginer, un moment de silence, et le préfet m'a souri, m'a donné la parole comme approuvant ce préambule.

Je crois, en effet, que la question qui se pose aujourd'hui, plus qu'elle ne se posait il y a de cela vingt ou trente ans, est celle de la question du sens de ce que nous faisons et du sens de la culture. La question qui se pose à nous, c'est comment remettre au centre des choses la question culturelle. C'est peut-être l'enjeu pas suffisamment perçu de cette fameuse loi NOTRe, nouvelle organisation territoriale de la république. Parmi les enjeux culturels de cette loi, il y a celui-ci. À une époque, les politiques publiques de la culture correspondaient à aller pondre ses œufs dans le nid des autres. La politique du coucou, parce qu'il n'y avait aucune spécificité de la culture. Il y avait du développement social des quartiers, ou l'enseignement, on essayait de trouver des cases, des ministères amis, des dispositifs qui nous permettaient de faire avancer la cause culturelle, alors qu'il n'existait pas grand-chose. Et puis nous avons connu la période des années 1980 aux années 2000. Je ne parle pas uniquement du budget, même si effectivement c'est très important, je parle de la légitimité de l'action qui était la nôtre que ce soit la DRAC ou dans les collectivités territoriales, autour de la question culturelle. L'époque qui nous est donné de vivre en

ce moment, c'est une époque tout à fait préoccupante, mais pas seulement à cause de la crise budgétaire, pas seulement à cause des moyens, c'est plutôt la question d'une forme de populisme. Je me garderais bien de donner des exemples précis et nominatifs, mais nous avons tous en mémoire des exemples récents de collectivités qui se sont massivement ou ponctuellement dégagees, qui ont entrepris un travail de démolition de la culture, ou qui ont des attitudes méprisantes à l'égard des artistes ou de la culture, et qui commencent à devenir extrêmement préoccupantes.

Or que se passe-t-il sur le terrain de la loi ? Comme vous le savez jusqu'ici, la culture était une compétence, on va dire, optionnelle ou facultative. Personne n'était obligé de financer des activités culturelles, ni même de s'y intéresser. On avait développé des politiques, on en avait les moyens, on en avait l'envie les uns et les autres. Et on était allé bien au-delà. Pour la Région par exemple, la seule compétence obligatoire de la Région à l'heure où nous parlons, c'est l'inventaire général du patrimoine culturel. Il n'y en a pas d'autres. La nouvelle loi NOTRe qui va venir bientôt en discussion a décidé d'abroger la clause de compétence générale. Désormais, chaque niveau de collectivité devra se spécialiser, telle compétence appartiendra à tel niveau de collectivité et pas à tel autre, il y aura des délégations de compétences ou des accords entre les uns et les autres, mais massivement les collectivités vont se spécialiser. Sauf dans trois domaines où le projet de loi tel qu'il est rédigé aujourd'hui dit que c'est une compétence partagée et que tout le monde peut s'en occuper. C'est la culture, le sport et le tourisme. Compétence partagée, mais qui reste facultative. Dans le contexte que nous connaissons actuellement, une compétence, certes partagée, mais qui resterait facultative est une compétence qui est lourdement menacée à court ou moyen terme. Le risque est vraiment très grand, les signes avant-coureurs sont là et ce ne sont que les premiers signes. Il est donc vital que la culture soit reconnue comme une compétence centrale des collectivités publiques.

Pour l'État, c'est chose faite depuis longtemps et c'est comme vous le savez une relative exception européenne et mondiale. Pour les collectivités publiques territoriales, c'est un peu à la tête du client, cela dépend beaucoup de la nature de l'exécutif, de ses orientations et de l'impulsion qui est donnée par le président en place.

Il y a des cas de figure extrêmement différents. Il est vital, je vous le disais, que la culture soit enfin reconnue comme une compétence absolument centrale. En ce qui concerne les régions, il est temps que l'exécutif, les services, l'opinion publique perçoivent la culture pour les régions comme une compétence aussi importante que les lycées, les transports, la formation continue, la question du développement économique. Questions qui sont toutes liées entre elles. C'est ce que nous essayons de traduire en disant qu'il faut que la loi dise clairement que, certes la culture est une compétence partagée par l'ensemble des collectivités publiques, de l'État à la commune, mais que c'est une compétence obligatoire. Et c'est effectivement sur le sens de ce mot obligatoire que des malentendus semblent s'être installés. Ce n'est pas faute de l'avoir expliqué, mais apparemment cela suscite encore des réserves ou des inquiétudes. Compétences obligatoires, cela ne veut évidemment pas dire que nous allons spécialiser les divers niveaux de collectivités dans telle ou telle discipline culturelle ou artistique. Cette idée ne nous a même pas traversé l'esprit ! Nous ne sommes même pas en train de tracer une feuille de route à chaque collectivité pour qu'elle applique une politique culturelle précise et qui serait définie dans la loi. Non, nous disons simplement que toute collectivité aura de par la loi l'obligation de s'occuper des affaires culturelles et de développer un projet, un schéma régional. Chaque collectivité fera comme elle le souhaitera autour des questions artistiques et culturelles. Mais ce n'est pas une nouveauté ! Croyez-vous que lorsque la loi a déterminé que les régions auraient la compétence en matière de développement économique, elle a dit que cela signifiait qu'elle allait aider les entreprises de cette manière et que vous vous occuperez de ceci ou cela ! Pas du tout !

Elle a simplement dit que c'est à chaque région de s'organiser pour faire des propositions et mettre des moyens en face de ces propositions pour assurer le meilleur, le plus efficace développement économique dans son ressort territorial. Nous ne demandons rien de plus concernant la culture, mais nous le demandons.

L'ARF a accepté de reprendre cette idée et dans la liasse des amendements qui sont proposés dans le cadre de la loi NOTRe figure cette proposition - concernant la culture- de doter l'ensemble des collectivités publiques d'une compétence, certes partagée, mais également obligatoire en matière culturelle. Et cela ne signifie en aucune manière une tentative de main mise de la Région sur les autres collectivités publiques en matière culturelle, pas plus que dans d'autres matières.

Comment allons-nous nous organiser sur le terrain ? Oui, je pense qu'en effet la conférence territoriale de l'action publique, les CTAP qui vont se mettre en place autour de la loi serait en effet un lieu idéal de concertation entre les différents niveaux de collectivités, à commencer par l'État. Il importe bien sûr que l'État soit membre éminent, associé de quelque manière dans le débat et dans la discussion. Cela a été très discuté et nous ne sommes pas encore au bout du chemin. Il y a beaucoup d'amendements sur ce point. Dans quel état sera la loi le jour où elle sera adoptée, nul ne le sait, il y a quatre lectures plus une commission mixte paritaire, il va couler de l'eau sous les ponts et nous aurons sans doute quelques coups de théâtre. La conférence territoriale de l'action publique devrait être ce lieu où les différents échelons de collectivité publique pourraient se concerter. À condition d'y inclure la culture ! Car je signale que dans l'état actuel d'écriture du texte de l'avant-projet de loi, la culture ne figure pas comme l'une des commissions de la CTAP.

C'est un des amendements de l'ensemble des associations d'élus qui siègent par exemple à la FNCC de réclamer que la culture soit considérée comme l'une des missions importantes de la CTAP,

qu'on puisse ainsi s'organiser. S'organiser comment ? Le modèle que j'appellerais de mes vœux, je ne parle là qu'au nom de la Région Rhône-Alpes, ce serait que l'aventure que nous avons vécue en Rhône-Alpes entre 2005 et 2012 puisse servir, qu'on puisse s'en inspirer, qu'on puisse en discuter. Il s'agit de la méthode de la concertation, une concertation avec l'ensemble des acteurs culturels, les artistes, les professionnels de la culture, les collectivités avant que la Région en l'occurrence ne délibère sur une nouvelle politique en faveur de ceci ou de cela. Cette concertation conduite de manière méthodique, pas une concertation démagogique, pas juste une grande messe pour faire semblant d'avoir consulté les gens ou de les avoir écouté. Mais une vraie concertation qui dure un an, qui prend diverses formes, qui est coordonnée par des institutions aussi sérieuses que l'observatoire des politiques culturelles.

Il faut aussi, sujet par sujet, une concertation véritable avec les acteurs du territoire et les acteurs de l'art et de la culture dont beaucoup sont présents ici. Il faut un renforcement de la commission culture de l'association des régions de France. Il y a une seule grande et vraie différence aujourd'hui entre la manière dont les DRAC peuvent considérer leurs missions et une entité comme la région qui couvre exactement le même territoire au plan géographique. Cette différence tient au fait que les DRAC s'inspirent, prennent leur consigne du ministre chargé des affaires culturelles. Il y a une politique de la culture en France et évidemment elle se décline ensuite suivant le territoire, suivant les périodes. La grande victoire de la déconcentration, ça a été de permettre à ces politiques précisément au plus près du terrain de s'adapter, de ne pas tenir compte de frontières budgétaires hallucinantes qui existaient autrefois. La déconcentration généralisée a permis de s'adapter aux territoires. Jamais une expérimentation comme celle que Jean-François a mené en Rhône-Alpes et qu'il vient de décrire n'aurait été possible au début des années 1980. Mais il reste qu'il y a une politique de la culture en France qui ensuite se décline par

territoire. Alors que les régions, justement parce qu'elles n'avaient aucune compétence obligatoire en matière culturelle à part l'inventaire depuis 1984, mènent des politiques qui sont très différentes. On peut l'espérer, adaptées au mieux aux besoins du territoire, aux aspirations du territoire, mais parfois quand même très dépendantes du bon plaisir ou de l'intérêt des élus. Il n'y a pas deux régions semblables en la matière. Et je trouve que la grande supériorité des DRAC sur nous, c'est que les directeurs régionaux se rencontrent à intervalle régulier, sous la houlette du ministre, du cabinet, de l'administration centrale et discutent entre eux. Ils échangent leurs expériences et essaient de construire ensemble une politique nationale de la culture. C'est moins vrai des collectivités territoriales qui devraient mieux apprendre à travailler ensemble. Il est très rare qu'une région qui réfléchit à sa politique, se préoccupe de savoir si elle est en cohérence avec ce qu'il se passe dans la région d'à côté, voire dans l'ensemble des régions, et comment on peut donner un peu plus de cohérence et d'efficacité à tout cela.

C'est une des raisons d'ailleurs pour lesquelles il ne faudrait pas que l'État déconcentré vienne à disparaître et à s'affaiblir, car l'État a cette préoccupation et peut nous en faire bénéficier. Voilà dans quelles conditions, il me semble que la concertation pourrait avoir lieu.

Cela dit, il est clair qu'une réforme comme celle qui s'annonce doit s'accompagner d'une réflexion de l'État pour une réforme de son périmètre, de son volume d'activité, mais surtout de ses techniques de concertation avec l'ensemble des collectivités. L'ARF a repris dans ces propositions d'amendement un amendement inspiré par la région Rhône-Alpes. C'est celle qui consiste à dire que la culture doit être une compétence partagée obligatoire de l'ensemble des collectivités. Pour ce qui concerne les régions, elle demanderait volontiers qu'on leur attribue la compétence exclusive en matière d'industrie culturelle. Exclusive, cela ne veut pas dire qu'on va faire tout

seul ! Regardez l'inventaire. L'inventaire est une compétence exclusive des régions. Cela n'empêche pas un département, une ville, n'importe quelle collectivité qui s'intéresserait de très près à son patrimoine, non pas de faire faire l'inventaire par les régions, mais de demander à la région par délégation de compétences de pouvoir faire elle-même sous le contrôle scientifique des techniciens, de faire son propre inventaire. Et il en irait de même pour les industries culturelles, le cinéma, l'audiovisuel, le livre (conçu comme la chaîne du livre, c'est-à-dire l'édition et la librairie), l'industrie phonographique. Que tout ce qui relève des industries culturelles, même si je n'aime pas beaucoup le terme, devienne une compétence exclusive des régions. Pour l'excellente raison que sur le territoire, c'est elles qui mettent les moyens de très loin les plus importants. L'État déconcentré n'a plus qu'une action nettement plus faible sur ce terrain-là et qu'il y a là en effet en termes d'économie d'échelle, certainement un progrès. Cela ne signifie en aucune manière la disparition du CNC, du CNL et du CLV, etc. Il est bien entendu que cela passerait par le renforcement des conventions qui existent déjà d'ailleurs entre CNC, CNL, CLV et les régions qui en sont demandeuses. Certains pensent qu'il est un peu tard pour procéder par délégation de compétences et pensent qu'il faudrait sans doute passer dans un avenir proche à un transfert pur et simple de ces compétences. Mais nous n'allons pas rentrer dans ce débat.

En tous cas, nous appelons de nos vœux des services déconcentrés de l'État qui seraient forts et légitimes, centrés autour de leur expertise. L'expertise des services de l'État, ce n'est pas seulement l'expertise des conseillers et des services déconcentrés. Il ne faut pas oublier que l'expertise des services déconcentrés de l'État vient aussi de son rattachement à une administration centrale et à des inspections techniques spécialisées en centrale qui, elles, sont irremplaçables et nous n'aurons jamais l'équivalent.

Les services déconcentrés de l'État doivent conserver ce rôle d'expertise qui est irremplaçable aussi de connaissance des réseaux nationaux. Les réseaux nationaux, cela ne veut pas dire forcément des réseaux qui dépendent de l'État, des réseaux d'institutions financées exclusivement ou très majoritairement par l'État. Cela veut dire qu'ils ont un regard national sur des réseaux que nous connaissons. À la Région, nous sommes très forts pour ce que j'appelle les réseaux par métonymie, c'est-à-dire les réseaux qui mettent en dialogue des institutions qui sont proches les unes des autres géographiquement. Nous avons des élus sur le terrain, des conseillers régionaux, des conseillers départementaux sur le terrain qui voient les choses et peuvent nous faire remonter les informations sur les structures souhaitant développer un projet. En revanche, nous n'avons évidemment pas la compétence de l'État pour parler des réseaux que j'appelle par métaphore, c'est-à-dire des réseaux qui réunissent, sur l'ensemble du territoire national ou des régions des équipements qui se ressemblent. Ce regard de l'État, nous en avons besoin.

J'ajoute à cela les missions régaliennes de l'État qui resteront régaliennes pendant quelques temps en matière de patrimoine, Hormis ces missions régaliennes que nous connaissons et en particulier dans le domaine juridique, de la protection, des autorisations de fouilles, au-delà de ces missions régaliennes, tout le reste fait l'objet d'une large délégation, voire d'un large transfert aux collectivités publiques.

Au niveau des Régions Rhône-Alpes et Auvergne, la bonne nouvelle, c'est que cela marche très fort ! On y a peut-être pas grand mérite parce qu'on n'a pas comme dans d'autres régions des problèmes identitaires, des crispations identitaires. Je pense à ce qu'il se passe actuellement entre l'Alsace, la Lorraine et la Champagne-Ardenne. Nous n'avons pas de combats de chefs. Avec l'Auvergne, cela marche vraiment très bien, on travaille dans une atmosphère à la fois sereine et confiante, on espère vraiment être prêts. C'est un très gros

travail, je ne suis pas sûr que vous imaginiez ce que signifie de fusionner deux régions qui n'avait aucune raison d'avoir des politiques convergentes et qui d'ailleurs n'en ont pas. Leurs politiques sont extrêmement différentes et il faut maintenant les fusionner au mieux pour les intérêts du public, mais aussi des services et puis dans des considérations budgétaires compliquées. On pourrait essayer de s'aligner par le haut. Je vous rassure tout de suite, ce n'est pas possible sur le plan budgétaire.

La Région Rhône-Alpes à elle seule est plus grande que la Suisse et plus peuplée que le Danemark. Avec l'Auvergne, nous serons douze départements. C'est énorme. Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas de kilomètres carrés supplémentaires, ce n'est pas de population supplémentaire. Ce que nous sommes, c'est des nains, nous sommes des nains. Pas par la géographie, nous sommes plus grands que bien des régions et bien des États de l'Europe, nous sommes des nains sur le plan budgétaire, comparé à la Catalogne par exemple. Tout simplement parce que dans ces pays, la décentralisation est faite. Ce qui nous manque, ce qui nous fait défaut cruellement, ce ne sont pas des kilomètres carrés, ce sont des compétences et le budget qui va avec. C'est là-dessus que cela va se jouer, sur l'articulation entre la loi NOTRe qui doit définir des compétences et le projet, notamment culturel, de la grande région Auvergne/Rhône-Alpes. Pour le reste, c'est passionnant. En ce qui me concerne et avec la Direction de la Culture, nous nous amusons comme des petits fous ! Et j'espère que la région Auvergne pense la même chose !

Parce que c'était absolument passionnant de découvrir une région tout à fait cohérente, une région qui a mené des politiques depuis aussi longtemps que nous et qui a donc une politique culturelle qu'elle peut défendre, qu'elle peut définir, dont elle peut expliquer les tenants et les aboutissants et qui ne ressemble absolument pas à ce que nous faisons.

Si je voulais forcer le trait, je dirais que j'éprouve la même émotion qu'un exobiologiste qui se rendrait sur une planète inconnue et qui découvrirait que la vie existe, mais qu'elle ne ressemble pas du tout à celle qui s'était développée sur terre. Je ne dis pas qui est sur terre et qui est sur l'exo planète.

Nous avons un outil qui est très éprouvé, vous le savez, qui marche bien et dont on est très fier, qu'on essaie de perfectionner d'année en année : c'est la carte M'RA. Elle est donnée aux lycéens, aux apprentis, et leur donne des avantages, les livres scolaires gratuits, les avantages culturels, les avantages sportifs, le pass contraception et j'en passe. En Auvergne, ils ont une carte dont ils sont très fiers, très contents, à laquelle ils ne veulent absolument pas renoncer parce qu'elle donne plein de satisfactions : c'est la carte jeune "nouveau monde". Elle ne s'applique absolument pas à la même tranche d'âge, eux c'est plutôt les étudiants, c'est plus tard. C'est une carte conçue pour l'autonomie des jeunes et qui tend à les aider

à payer leur loyer, à passer leur permis de conduire. Ils ont les manuels scolaires, mais comme ce n'est pas les mêmes tranches d'âge, cela ne recouvre pas les mêmes réalités. Donc comment on fait ? Comment on fusionne deux cartes qui donnent entière satisfaction chacune sur son territoire, qui coûte beaucoup d'argent à une Région comme à l'autre et dont les élus sont vraiment très fiers. Ils y sont très attachés. L'exécutif de la Région Rhône-Alpes ne renoncerait pas d'un trait de plume et de gaieté de cœur à la carte M'RA, mais pas plus que l'exécutif auvergnat ne renoncerait à la sienne.

Voilà le défi qui nous est lancé, que nous sommes en train d'essayer de relever avec nos collègues de la Région Auvergne. Et nous allons essayer ensemble, à la faveur de cette expérimentation, d'inventer une politique mieux adaptée aux réalités modernes et mieux adaptée aussi aux contraintes administratives et financières. Merci de votre attention.

---

### Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre

Place au débat pendant dix minutes, un quart d'heure, avant que nous poursuivions.

---

### Antoine Conjard, Directeur de l'Hexagone, Scène nationale arts sciences à Meylan

Je dis souvent qu'on a de la chance d'être en région Rhône-Alpes. Je dis cela sans flagornerie et je le pense vraiment. On a de la chance d'avoir une direction des affaires culturelles qui pense les choses telles qu'elle les fait et qui les fait telles qu'elle les pense. Il y a un vrai plaisir à pouvoir inventer quelque chose avec vous. Il n'empêche qu'au-delà de ces deux interventions, je me dis qu'on est aujourd'hui dans une culture qui est une culture économique, dogmatique. On ne peut pas avoir un discours tel qu'on le construit aujourd'hui sans qu'à chaque fois on dise : finalement il n'y a pas d'argent de toute façon. Et ça pour moi, je trouve ça insupportable pour au moins deux raisons.

La première, c'est que la différence entre Paris et la province, cette différence est toujours gigantesque. Et même je sais très bien qu'à Grenoble, on a plus d'argent qu'ailleurs encore, mais ce n'est rien à côté de l'investissement du Ministère de la Culture au niveau parisien.

Je ne connais pas exactement les chiffres, mais il y en a un qui m'a fait bondir, fin décembre, quand j'ai lu que plus de 35 millions d'euros sont passés des comptes du développement culturel, de l'éducation artistique vers la création pour financer notamment la philharmonie. Et là, ce n'est pas possible, il y a des choses qui me hérissent le poil quand finalement après on va se retrouver à devoir

Intervenir sur des territoires avec 30 000 euros ! Il y a comme ça une disjonction, en tous cas je ne la comprends pas. Peut-être que je me trompe, peut-être qu'il y a des chiffres que je ne connais pas, mais cette chose-là pour l'instant je la reçois

comme ça. Et quand en plus, l'État va continuer à enlever des financements aux collectivités et qu'on va continuer à nous dire qu'il n'y a plus d'argent, là il y a quelque chose qui m'insupporte.

### Emmanuelle Bibard, Directrice de l'Amphithéâtre à Pont-de-Claix

---

Je représente aujourd'hui l'ensemble des collègues du groupe des vingt en Rhône-Alpes qui sont réunis pour notre événement annuel, la Route des Vingt, même si c'est difficile avec la mort de six grands illustrateurs et journalistes critiques français de continuer le métier qui nous tient à cœur.

Donc moi, j'ai été évidemment très touchée par le discours de Jean-François parce qu'il est complètement en phase avec le projet que j'ai écrit en prenant la direction de l'amphithéâtre il y a quatre ans. On est en phase avec ces valeurs-là, on est d'accord pour défendre, pour faire ce qu'on appelle l'action culturelle, aller vers la population, vers des personnes qui ne sont jamais venues au théâtre, organiser des petits déjeuners avec les centres sociaux. Tout cela, on le fait, mais ce n'est pas visible pour les élus, c'est-à-dire qu'on a une problématique, je pense, de culture ou d'éducation des élus, pour ne pas dire des élites, qui veulent des choses tangibles, visibles. Donc on a des critères d'évaluation qui sont sur le nombre de spectacles, le nombre de jours de résidence, le

nombre d'artistes accueillis, mais en revanche Jean-Baptiste André qui va aller faire un atelier vendredi à 13h30 au lycée technique de Vaucanson de 13h30 à 14h30, c'est évalué à la politique d'éducation artistique grâce au soutien de ces lignes-là, mais qui ne sont pas les plus fortes dans nos budgets de travail. Et du coup, comment, quels outils vous pouvez nous proposer, vous État, ou collectivités locales pour que ce soit l'invisible, que ce soit enfin l'humain, le fait d'aller vers les gens qui nous soit fléché comme budget pour travailler. C'est ça dont j'ai besoin. Je ne sais pas vous, mes collègues, mais c'est de l'argent pour payer de l'humain, des personnes qui travaillent aux relations publiques, à l'action culturelle, c'est ça dont on a besoin aujourd'hui. On peut partager autrement et au sein même de notre propre famille de la culture. Il y a quand même une hiérarchie qui s'est installée et on est nous-mêmes dans un système avec des inégalités déplorables.

Pourquoi ne redistribuons pas nous l'argent autrement au sein de la famille culture ? Montrons l'exemple !

### Jean-François Marguerin, Directeur de la DRAC Rhône-Alpes

---

Je vais répondre le premier. Cette fois-ci, c'est peut-être une parole plus personnelle de quelqu'un, cela ne trompe personne, qui va bientôt quitter la scène métaphoriquement et réellement. Je crois fondamentalement que dans l'héritage que nous avons développé et produit, cela a fonctionné tout le temps qu'on était en capacité de faire marcher un animal bipède sur deux jambes, de tailles à peu près égales, un secteur institué et un secteur non institué, qui permettait justement qu'il existe quelque chose en

dehors d'un institué et qui critique l'institué et qu'il le fasse avancer. La politique culturelle que l'on a construite ne peut pas tenir sur le seul maintien des moyens et pourtant l'objectif aujourd'hui est une bataille acharnée pour le maintien des moyens.

Le développement culturel suppose de ne pas abandonner l'héritage pour pouvoir aussi continuer à avancer. Chaque composante de ce qui constitue le paysage culturel a elle-même

évidemment des contraintes propres. C'est-à-dire qu'il y a un renchérissement permanent des coûts de fonctionnement qui font que, sans actualisation des moyens, c'est ce qu'on appelle les marges artistiques qui deviennent de plus en plus des variables d'ajustement. Donc, quand le directeur de l'opéra de Lyon m'interpelle parce que j'ai cessé délibérément l'actualisation de sa subvention de 1 % par an, quand le directeur d'un grand théâtre de cette ville pourrait publiquement l'État en permanence parce que certes il y a une convention qui a été signée qui suppose que les moyens que l'État lui donne 4,5 millions d'euros et pas 4,4 millions d'euros. Mais pour arriver au 4,4 millions, nous avons eu ce qu'on appelait des mesures nouvelles. Quand je suis arrivé dans mes fonctions, il n'y avait plus de mesures nouvelles. Autrement dit, si j'apportais ces 100 000 euros, je les prenais sur la bête, c'est-à-dire sur les autres. J'ai refusé, je me fais pourrir depuis deux ans sur le sujet, soyons clairs. J'ai fait ce choix pour juste échapper à ce qui aurait été intolérable. C'est-à-dire malgré tout, de tenir cette parole-là quand les moyens sont ceux qu'ils sont.

La politique culturelle, dès lors qu'elle est dans cette situation, est au carrefour de plusieurs chemins. Et il y a à l'intérieur des acteurs publics de la culture des tenants de cette politique qui est de dire « nous avons nos enfants, nous avons produit nos enfants. Nous ne pouvons pas lâcher la main de nos enfants ». Alors on se replie sur le périmètre des labels nationaux, on conforte les moyens des labels nationaux. Si j'actualise, c'est forcément que j'abandonne l'idée même qu'en

dehors de ce périmètre, il existe quelque chose qui reçoive un soutien direct de la puissance publique. Cela vaut pour l'État, mais quelque part, c'est la même logique qui se pose aux collectivités. D'ailleurs, la Région est bien prudente.

Et de l'autre côté, je suis le tenant de cette posture, malgré tout je ne peux pas me résoudre à ce que nous abandonnions à la profession que je respecte la seule capacité d'intervention en direction de la création indépendante et de la laisser nue vis-à-vis des professionnels. Je veux dire que symétriquement, la profession est dans la même schizophrénie. On ne réussira pas si on ne met pas ensemble ces questions sur la table. Je le dis clairement.

Le petit est invisible, le gros a la capacité de nuisance nécessaire pour obtenir ce qu'il veut. Quand je dis qu'il faut remettre de la réflexion et du débat intellectuel au milieu de tout ça, ce n'est pas simplement compris comme le rapport de force, comme le moyen de faire pression en permanence sur le ou la ministre de la Culture. J'ai été dans un cabinet ministériel, je sais comment cela se passe. En montant plus haut, c'est-à-dire Matignon, voire l'Élysée, les grands professionnels passaient leur temps à l'Élysée et à Matignon pour dire que la ministre était nulle et on a vu ce qu'il s'est passé, elle s'est fait virer. Si solidairement, les pouvoirs publics et la profession, dans toutes ses contradictions et ses clivages, n'assument pas avec modestie toutes ces contradictions pour trouver les chemins de la résolution, alors on ne s'en sortira jamais.

## Abraham Bengio, Directeur général adjoint à la Région Rhône-Alpes

---

Juste un mot de réponse sur l'aggravation du rapport Paris/Province. On disait à l'époque 60/40. 60 pour Paris, 40 pour les régions. Il semble que les choses se soient encore aggravées ! C'est intolérable. Il n'y a aucune raison que l'opéra de Paris soit subventionné à 100 % par l'État et pas celui de Lyon. Non pas que je veuille que l'opéra de Lyon soit subventionné à 100 % par l'État ! Je veux

dire que dès qu'on est en province, les principaux financeurs sont la ville et les autres collectivités, et dès qu'on est à Paris, ce sont des théâtres nationaux... c'est intolérable. Sauf que si un jour l'État finissait par dire à la ville de Paris qu'il faudrait qu'elle paie pour les lecteurs parisiens qui vont à la BNF, pour les spectateurs parisiens qui vont au théâtre ou à l'opéra, cela lui ferait très

bizarre. Enfin ce serait des vases communicants. Le fameux seau n'en serait pas plus rempli ! Et moi je préfère effectivement revenir à ce que je vous disais tout à l'heure, faisons en sorte qu'on comprenne enfin que la question culturelle est au centre, doit être au centre des préoccupations des collectivités publiques et la question budgétaire, je ne dis pas qu'elle sera réglée, personne n'a de baguettes magiques, mais en tous cas elle sera beaucoup plus simple.

Quant à la question qui était posée par Pont de Claix, j'ai toujours un peu de mal lorsqu'on essaie d'opposer l'institution et les petites équipes artistiques et culturelles, ne serait-ce que pour une raison, c'est que quand on donne de l'argent à une institution digne de ce nom, après il faut pas se tromper sur les montants ou sur la qualité des bénéficiaires, mais quand on donne de l'argent à une institution, elle s'en sert généralement, si c'est

une institution du spectacle vivant, pour donner des spectacles et donc servir des cachets aux intermittents. Ce n'est pas de l'argent qui part dans des restaurants ou des frais somptuaires, ou alors si c'est le cas, il faut le dénoncer et le corriger.

Pour l'instant le gâteau est le même et il y a peu de chances qu'il augmente, et ça veut dire qu'un certain nombre de choix courageux devront être faits. Jean-François en a indiqué deux il y a un instant, tous deux empruntés au grand périmètre lyonnais. Pour le premier d'entre eux, en tous cas, c'était une mesure que j'appelais de mes vœux bien avant que Jean-François prenne ses fonctions ici. Enfin nous y sommes et sans doute faudra-t-il aller plus loin, mais pas seulement contre cette institution-là, mais à l'égard de bien d'autres, pour permettre en effet que se développe ces projets dont nous avons un besoin vital.

### Jean-François Marguerin, Directeur de la DRAC Rhône-Alpes

---

Il y a les logiques propres et les cahiers des charges des établissements en question. C'est-à-dire qu'une maison d'opéra, c'est une maison d'opéra ! La maison d'opéra de Lyon est une maison d'opéra formidable. Et il y a des créations qu'on ne voit nulle part ailleurs. Il y a aucune démagogie. Ce n'est pas les uns contre les autres, c'est qu'en situation, qu'est-ce que c'est qu'assumer ses responsabilités ? C'est faire des choix.

D'autre part, qu'est-ce que c'est que ces 35 millions ? C'est le dépassement du coût de la Philharmonie. La moindre des choses, c'est que ce dépassement soit partagé par la ville de Paris et par le ministère de la Culture. Madame Hidalgo a obtenu un arbitrage au-dessus de la ministre de la Culture. Nous en subissons les conséquences.

### Vincent Bady, Comédien et Metteur-en-scène

---

Je vais prendre une autre casquette que celle de ce matin. En tant que metteur en scène, et de par mon adhésion syndicale, je voudrais dire quand même une chose. Un peu un bémol. Je n'ai pas très bien compris ce qu'a dit Jean-François tout à l'heure, quand il a dit que nous sommes passés à une autre époque que celle de la culture de l'art. Ou plutôt que notre politique ne doit plus être orientée seulement sur une culture de l'art, vous avez dit. Dans mon organisation, nous n'avons jamais pensé que s'il y avait un ministère de la

culture, c'était un ministère qui était simplement au service des artistes. Nous pensions qu'il s'agissait effectivement de développer aussi une politique par lesquelles les artistes pouvaient développer leur travail dans l'ensemble de la société, et vis-à-vis non pas simplement de public, comme vous l'avez dit très fortement, mais vis-à-vis des gens.

Et de ce point de vue là, je voudrais prendre la parole en tant qu'artiste, parce qu'on parle beaucoup des acteurs culturels dans la salle, et moi je me rappelle que quand on parlait de la première décentralisation culturelle, c'était les artistes particulièrement qui prenaient la parole. Et pas n'importe lesquels ! Donc c'est en tant qu'artiste pour le coup que je voudrais prendre la parole. Je pense qu'ils ne sont pas suffisamment présents dans la discussion que nous pouvons avoir, alors même que beaucoup, si ce n'est la plupart d'entre eux, pensent que l'art, c'est un moyen d'émancipation essentiel pour tout individu dans la société. Que l'art, c'est une figuration d'une utopie, d'un monde utopique, d'un monde alternatif à celui que nous connaissons. Et que de ce point de vue là, cela concerne l'ensemble des populations.

Il ne s'agit pas de défendre notre activité comme une activité privée, mais comme une activité qui a cette portée-là, ce sens-là. Il ne s'agit pas simplement d'aller vers les gens, nous ne sommes pas des sortes de missionnaires, il s'agit simplement de dire que nous sommes parmi les gens, les citoyens. Nous pouvons le transmettre, pas simplement par les spectacles que nous faisons, mais par toute sorte de moyens aujourd'hui qui peuvent exister ! Vous en avez cité plusieurs. L'action culturelle fait partie de ça !

Les artistes sont totalement présents aujourd'hui, en tous cas beaucoup d'entre eux dans tout ce qui est lié à l'activité, les actions artistiques auprès véritablement des gens sur les territoires tels qu'on l'entend. Cela veut dire qu'il faut que les artistes soient présents dans les lieux, qu'ils ne soient pas simplement une variable d'ajustement qu'on convoque de temps en temps pour présenter des spectacles ! Mais il faut qu'ils soient présents là où se décident les choses, les programmations. Il faut que dans tous les lieux existants, y compris tous les lieux de diffusion, les scènes nationales, les artistes soient présents d'une façon prééminente, si on veut effectivement qu'ils participent, qu'ils participent totalement à ce débat politique. Et ça, je pense qu'il y a de ce point de vue là beaucoup à faire ! Et je voudrais en convaincre effectivement les collectivités locales, les collectivités publiques de cela. Parce qu'on voit bien, notamment dans cette région, comment dans certaines collectivités, on pensait qu'être à la fois artiste et directeur de théâtre, c'était un conflit d'intérêts.

Comment les fantômes de Planche, de Dasté et d'autres ne se retournent pas dans leurs tombes, quand on entend cette pensée-là ? Donc il faut absolument aujourd'hui que les collectivités publiques, dans ce projet de réforme territoriale, fassent toute leur place à la parole des artistes. Et pour ma part, et je repare en mon nom personnel, c'est aussi pour cela que je me bats. Merci.

## Cécile Dupré, Conservatrice du patrimoine au Conseil Général de la Haute-Savoie

Bonjour à tous. Cécile Dupré, conservatrice du patrimoine au Conseil Général de la Haute-Savoie. J'avais une question peut-être plus théorique, mais nous avons beaucoup entendu aujourd'hui que la culture devait être centrale, au centre de la redéfinition des politiques publiques, qu'elle devait infuser les politiques publiques. Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles nous a invités à nous saisir du déficit démocratique. C'est ambitieux. Mais ce qui me trouble, c'est que dans ce cas-là, pourquoi nous ne sommes qu'entre

« cultureux » ? Aujourd'hui, j'ai le sentiment qu'effectivement, la culture concerne tout le monde, et pas seulement nous, même si nous avons souvent besoin de nous réunir entre nous, pour partager notre grande solitude professionnelle. Mais nous avons aussi besoin, me semble-t-il, pour nous conforter, pour nous faire entendre, pour aussi partager et peut-être perdre un peu de notre pouvoir symbolique aussi, de partager cela avec d'autres professionnels, des

artistes, mais aussi les habitants, partager cela dans le cadre de démarches participatives aussi.

En tout cas, peut-être savoir nous mettre en danger et poser cette question de la culture de façon plus ouverte, et pas seulement entre nous.

---

### Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre

Je vous remercie. Je vais peut-être essayer de répondre, puisque nous sommes la puissante invitante de cette rencontre. Il est souvent effectivement très difficile d'organiser ce type de rencontres et d'ouvrir le débat à des métiers, des filières autres. Nous l'avons tenté, nous l'avons fait il y a un an et demi, concernant l'économie sociale et solidaire. Nous avons, avec d'autres agences régionales, monté des forums ouverts sur la

culture. Et effectivement, cette dynamique a du mal à prendre. Nous nous recentrons peut-être par facilité, il faut le dire, même si ce n'est pas toujours facile d'avoir autant de monde qu'aujourd'hui pour des rencontres professionnelles, nous nous recentrons, c'est vrai, sur les métiers culturels. Nous devrions essayer d'ouvrir un peu plus le débat.

---

### Alain Lovato, Président de la Maison Arts Plastiques Rhône-Alpes

Je voulais simplement poser une question très simple et presque triviale. Puisque j'ai lu un rapport du Sénat, j'ai lu pas mal d'articles, notamment sur MEDIAPART, indiquant que les DRAC allaient peut-être disparaître. Je ne le souhaite pas.

Mais je voulais savoir si les compétences seront toujours les mêmes, et quelles seront ces compétences par rapport à celles qu'elles ont aujourd'hui. Donc je pose cette question à Monsieur Jean François Marguerin.

---

### Jean-François Marguerin, Directeur de la DRAC Rhône-Alpes

J'y répondrais d'un mot. Nous ne pouvons pas annoncer une revue des missions et avoir les

conclusions avant que la revue des missions ait eu lieu.

---

### Laurence Tadjine, Directrice de l'Ampérage à Grenoble

Je suis directrice de l'Ampérage, une salle de diffusion à Grenoble, où nous organisons également des concertations.

Je rejoins donc monsieur sur le partage des lieux avec artistes, et notamment sur le fait que les artistes soient dans les lieux et qu'ils puissent bénéficier des lieux pour travailler et collaborer avec d'autres équipes.

Au niveau de la région, nous sommes un lieu intermédiaire. L'actualisation, nous ne connaissons pas. C'est plutôt dans l'autre sens que cela va, donc à la baisse, bien sûr, d'année en année. Du coup, mon témoignage, c'était juste pour dire qu'il ne faut pas oublier les petits lieux qui permettent d'alimenter les scènes nationales et le niveau au-dessus, les premières marches, comme nous le définissons, sont très importantes. Et malheureusement, ce sont les lieux qui ont le plus de mal à faire reconnaître leur activité. Je voulais signaler cela.

## Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre

---

Merci. Je vais laisser la parole à Laure Descamps. Tout à l'heure, concernant les départements, j'ai dit qu'ils avaient eu l'impression d'être des variables d'ajustement, le niveau de collectivités territoriales qui allait disparaître. Olivier Dussopt a

dit que cette question était maintenant repoussée. Comment retrouver du sens et sa place sur la mise en place d'une politique culturelle cohérente sur les territoires ?

## Laure Descamps, Vice-présidente de Culture et Départements

---

Bonjour à tous. Je vais déjà vous resituer l'objet de mon intervention. Quand j'ai pris connaissance du programme de cette journée, comme vous, je me suis inscrite, je me suis dit « Très bien, je vais écouter de brillants orateurs que j'ai déjà entendus, confortablement installée dans mon fauteuil ». Et puis quand même, j'ai remarqué que l'on parlait de la disparition programmée des départements et donc, comment les régions, les intercommunalités, allaient pouvoir se saisir de ces compétences. J'ai vu qu'il n'y avait aucun intervenant au titre des départements, donc j'ai fait un petit message à la Nacre en disant « Il me semble que nous sommes encore bien vivants et que nous ne sommes pas complètement morts et enterrés ».

On m'a alors proposé de venir témoigner au titre des départements en tant que vice-présidente de l'Association Culture et Départements.

J'ai eu la chance d'assister à un débat, à une table ronde à laquelle Emmanuel Constant participait à l'occasion des assises des DAC en octobre. J'ai principalement retenu un mot par lequel je voudrais commencer, qui est un mot de Pierre Desproges. À la question du journaliste qui disait « Alors, comment vous sentez-vous dans ce contexte, vous, départements ? » Emmanuel Constant a répondu « Vivons heureux en attendant la mort ». Il avait donc l'air assez serein. Depuis, les choses ont évolué.

Premièrement, je vais vous rassurer sur le fait que les départements vivent encore et qu'ils sont en

grande partie plutôt bien portants, malgré le poids croissant des dépenses sociales. Nous avons fait à Culture et Départements récemment une étude sur les budgets 2014, une étude express, très rapide, où nous n'entrons pas trop dans les arcades budgétaires, mais simplement pour détecter des tendances auprès des départements, relativiser aussi le budget culture des départements. C'est en moyenne 1,82% de leur budget. Cela n'a rien à voir avec les 20% de la ville de Lyon évoqués ce matin. Mais ce qui est plutôt rassurant, c'est que  $\frac{3}{4}$  d'entre eux affichent une relative stabilité de leur budget.  $\frac{1}{4}$  affichent un réel volontarisme politique de maintien, voire d'augmentation à la culture. Puis le reste affiche soit une stabilité, soit une baisse comprise entre 0 et 5% qui ne met quand même pas en péril leur intervention sur leur territoire. Ils expriment clairement avoir cherché à amoindrir les tensions budgétaires sur le secteur culturel. Nous sommes donc plutôt dans une situation où, comme le disait Jean-François Marguerin, nous essayons de limiter les impacts.

Plus inquiétant, ce que j'entends beaucoup dans le milieu culturel en ce moment, c'est l'absence de discours politique sur la culture, la perte de sens. La culture ne serait plus un enjeu, les politiques ne savent plus s'en saisir. Quand j'écoute les politiques, c'est plutôt « Où sont les acteurs culturels quand il y a des débats de société comme la réforme ou la suppression de la taxe professionnelle ? ». Donc je me dis qu'il y a quand même une rupture entre « cultureux » et politiques. Il faut être vigilant concernant cela.

Je suis assez rassurée par les interventions qu'il y a eu à l'instant. D'habitude, j'entends plutôt : « l'instrumentalisation de l'artiste, vous voulez nous faire intervenir dans le cadre de chartes de coopérations culturelles auprès des populations éloignées de la culture, vous nous instrumentalisez ». Quand je discute avec des artistes, beaucoup me disent que finalement, il n'y a pas tant d'artistes que cela qui sont prêts à intégrer dans leur processus de création les habitants, et qui sont prêts à défendre cette place de l'artiste dans la société, et à s'interroger sur quelle est leur place, quel est le sens de leurs gestes artistiques, comment ils participent à cette vie ensemble. Donc de vos interventions, j'en déduis qu'ici, manifestement, vous êtes un peu plus avancés dans ce sens-là.

Pour rebondir sur ce qu'a dit Jean-François Marguerin, au moment de la nomination de Fleur Pellerin, j'ai lu dans un article qu'elle disait « La culture, c'est ce qui plaît aux gens ». Et je me suis dit « Tiens, c'est intéressant ». Aux assises nationales des DAC, je l'ai mentionné en notant que « C'est la première fois que j'entends une ministre de la culture dire cela ». À côté de moi, il y avait un artiste qui intervenait dans le champ social. Il m'a dit « Mais je ne peux pas croire qu'une ministre de la culture ait dit cela ». Alors je me suis dit « Oui, nous avons encore un peu de chemin à faire ».

Je suis venue là pour réfléchir avec vous sur les impacts, puisque c'est ce que l'on m'a demandé, les impacts de la réforme territoriale sur les compétences culturelles des départements. J'ai prévu de vous faire un rapide petit retour historique sur la décentralisation culturelle, et puis ensuite, un point sur la réforme, le stade d'avancement, les échanges à ce stade et les perspectives avec les CTAP.

Petit retour sur l'histoire de la décentralisation culturelle. Ce sera rapide. Il y a deux lois qui sont très importantes. La loi du 22 juillet 1983, qui ouvre le champ culturel à l'ensemble des

collectivités, communes, départements, régions, en précisant que celles-ci concourent avec l'État à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, à la protection de l'environnement et du cadre de vie. En revanche, ces lois de décentralisation ont défini très peu de blocs de compétences spécifiques dans ce domaine. Pour les départements, il y a eu les archives, le transfert des archives départementales. La loi votée en 1983 a été applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1986. C'est donc à partir de cette date-là que les services départementaux des archives ont été transférés. Puis les bibliothèques centrales de prêt, à l'époque, qui sont devenues en 1992 les bibliothèques départementales de prêt. Les politiques départementales se sont développées bien au-delà de ces compétences obligatoires, à travers clause générale de compétence. Les départements ont ainsi mené des interventions auprès des communes pour financer des équipements, développer des festivals auprès des acteurs culturels, etc. C'est là surtout, c'est vrai, que cette politique culturelle départementale est devenue essentiellement visible et portée politiquement.

Concernant cette question de l'obligatoire et du facultatif, ce qui est intéressant, c'est que ma représentation a beaucoup évolué dans le temps. J'ai commencé dans les collectivités au social. Au social, quand vous voyez les difficultés d'accompagnement par les travailleurs sociaux des personnes, vous ne comprenez pas que l'on vous dise « plus de créations de postes. C'est une compétence obligatoire » et qu'à côté, on crée des postes au développement économique, au tourisme. Donc c'est vrai que c'est un petit peu déroutant. Ensuite, j'ai eu la chance d'être DRH et donc d'avoir une vision très transversale. J'ai compris que la capacité d'intervention politique, elle se situait sur le facultatif et non pas sur l'obligatoire, et que le développement du territoire se jouait bien là, à cet endroit, où le politique pouvait porter un projet de territoire. La suppression de la clause générale de compétence,

de ce point de vue-là, me pose question. Je comprends bien qu'il faut rationaliser, que nous sommes dans un contexte budgétaire tendu. Mais cela m'interroge sur comment nous allons accompagner la multiplicité des projets et des développements sur les territoires.

Dans cette loi de juillet 1982, il y avait aussi une disposition liée aux musées. La loi enfonçait un peu une porte ouverte en disant que les départements étaient responsables des musées départementaux. Il y a eu une autre loi importante pour les départements, c'est la loi du 13 août 2004, qui confie aux départements la responsabilité des schémas de développement d'enseignement artistique, et qui leur confie également des crédits en matière de patrimoine rural non protégé.

À partir de là, je me dis que nous pouvons formuler 3 constats.

Le premier constat que l'on peut faire c'est que l'obligation incite, impulse, mais elle n'oblige pas réellement. Je pensais par exemple aux Bouches-du-Rhône qui n'ont pas de schéma des enseignements artistiques, ce qui ne les empêche pas d'intervenir sur l'éducation artistique et culturelle et d'intervenir également très fortement sur l'articulation culture/social.

Deuxième constat que nous pouvons faire, je vous l'ai dit, c'est surtout dans le cadre des compétences facultatives que les politiques départementales sont devenues visibles et se sont développées. C'est pour valoriser des ressources particulières qui étaient sur un territoire, pour dynamiser des territoires, accompagner des politiques de développement, et accompagner, à travers des politiques d'éducation artistique, l'épanouissement de leur population.

Troisième constat, c'est l'entrelacement des financements publics, et c'est la difficulté qu'ont les collectivités à travailler ensemble autour d'un projet culturel et artistique. C'est-à-dire que nous savons très bien dire « Tel acteur, l'État le finance,

la Région le finance, le Département le finance », ou bien « Non, là ça ne va être que le Département », etc. Cela, nous savons le faire. Nous savons nous retrouver autour de financements, mais nous ne savons pas nous retrouver autour de projets artistiques et culturels de territoire. Nous n'avons pas d'espaces pour cela et nous n'avons pas d'outils pour cela. Pour beaucoup encore, nous fonctionnons chacun dans notre logique, dans une logique de silos. Il faut casser ces silos et arriver à plus de transversalité et de co-construction.

La première fois que j'ai vu cette dynamique de co-construction, c'est dans le cadre des contrats territoriaux d'éducation artistique, sous la houlette de Jean-François Marguerin. Il faut bien mesurer à quel point cela a fait bouger les lignes, en interne, mais aussi sur les territoires, et à quel point c'est déstabilisant. Déjà à la première réunion, vous avez l'État dans toutes ses dimensions, c'est-à-dire la DDCC, la DDT, la DRAAF, la DRAC, etc. La Région et puis les Départements, les communautés de communes et l'inspection académique. Tout le monde autour de la table, avec un protocole dont Jean-François s'est parfois affranchi pour aller plus vite. Chacun a ses objectifs. Pour la Région, il faut qu'il y ait un lycée sur le territoire, pour le Département, il faut qu'il y ait un collège. Et vous vous dites « Il va quand même falloir que l'on bouge un peu et que l'on accepte de sortir justement de notre champ de compétence obligatoire et de s'y cramponner, car sinon, il ne va rien se passer. Donc, nous les départements nous avons glorieusement concédé de travailler sur les CM2 et les 6e. Cela est un petit peu déroutant, et pour les acteurs culturels eux-mêmes, parce qu'ils sont dans une logique de guichet, habitués soit à être subventionnés pour un projet, soit à être subventionnés, accompagnés dans le cadre d'une commande publique. Nous essayons de sortir de la logique de guichet.

La conclusion que je peux faire à ce stade, c'est un, que nous avons besoin de coordination à partir des projets culturels de territoire. Nous avons besoin

de quelqu'un qui impulse, qui mette autour de la table ces différents acteurs et qui dise « Voilà, il faut réfléchir sur le fond, maintenant ». Deux, que les financements croisés sont un gage de diversité culturelle et de coexistence de propositions artistiques variées et que cela, il faut impérativement le conserver.

Demain, qu'est-ce qu'il se dessine avec la réforme territoriale ? Quels sont les atouts, les savoir-faire des départements qu'il faut absolument conserver, quelle que soit l'issue ? Je n'entrerai pas dans le détail. Peut-être simplement parler des errements, quand même, et justement de la difficulté aujourd'hui de dire « voilà ce qu'il va se passer ». Car si nous regardons ne serait-ce que la clause de compétence générale, elle a été supprimée par la réforme du 16 décembre 2010, restaurée au profit des départements par la loi du 27 janvier 2014, la fameuse loi MAPTAM. Par contre, le projet de loi NOTRe déposé au Sénat, propose à nouveau sa suppression et la remplacerait, sur le secteur de la culture, du sport et du tourisme, par une compétence partagée.

La loi du 27 janvier, donc la loi MAPTAM, désigne le département comme chef de file en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. C'est les personnes âgées, les personnes handicapées, les allocations sociales, notamment le RSA. Elle rappelle aussi que le département a une compétence culturelle. Pour moi, l'autonomie des personnes et la solidarité des territoires, c'est la culture. Et donc nécessairement, pour moi, les départements sont confortés dans leur capacité à intervenir sur ce champ.

Il y a eu aux assises des DAC en octobre une intervention que j'ai trouvée très intéressante de Michel Vayssié, qui est le directeur général des services de la ville de Lille, qui a dit « Il faudrait arrêter de parler d'exercice de compétences partagées, qui renvoie à une approche juridique, mais parler d'exercice partagé des compétences. Notre problématique aujourd'hui est celle de la

gouvernance des politiques culturelles : comment allons-nous partager l'exercice de cette compétence ? Comment allons-nous la mettre en œuvre ? Comment allons-nous définir qui fait quoi sur un territoire ? Donc la position de Culture et Départements à cet égard-là, c'est plutôt de militer pour une obligation de l'exercice partagé des compétences, et notamment des compétences culturelles.

Ce que dit la loi MAPTAM sur l'exercice partagé de la compétence, c'est qu'elle crée ces fameuses CTAP, Conférences Territoriales de l'Action Publique. Elle les crée au niveau régional. Elles seront présidées par le président du Conseil Régional. L'État n'y est pour l'instant qu'invité. L'objectif de ces CTAP est d'élaborer des conventions territoriales d'exercice concerté d'une compétence et de fixer des objectifs de rationalisation. L'objectif de ces conférences territoriales, c'est de définir qui fait quoi parmi toutes les collectivités et l'État, présents sur un territoire pendant les 6 ans à venir, avec des possibilités de réexamen, tous les 3 ans. Cela veut dire que tout reposera sur la capacité des collectivités publiques à coopérer entre elles. C'est ce qui inquiète, c'est ce qui préoccupe.

Ce que nous entendons aussi, c'est « vous pensez bien que ce n'est pas en tout cas la question culturelle qui va être posée en premier dans ce cadre-là ». Si la CTAP se réunit une fois par an, à quel moment va-t-elle inscrire la culture à l'agenda ? En effet, nous le voyons dans d'autres situations, par exemple avec la construction d'intercommunalités, la question culturelle arrive bien après toutes les autres. Donc effectivement, nous pouvons nous en inquiéter. C'est pourquoi il y a eu une mobilisation des associations d'élus pour demander qu'il y ait création d'une CTAP culture et d'une CTAP sport spécifiques. Ces amendements font partie du texte qui est actuellement examiné au Sénat. Sachant qu'il y a eu un débat général le 16 décembre et que l'analyse des articles de la loi commencera le 13 janvier. Donc nous ne sommes même pas encore dans cet examen approfondi.

Puis l'autre amendement, c'est l'obligation faite à la CTAP culture de veiller à la continuité des politiques publiques en matière de culture et à leur mise en œuvre équilibrée dans l'ensemble des territoires, afin de s'assurer que les territoires ruraux et périurbains ne soient pas négligés, ni pénalisés.

Je vais conclure rapidement. Juste, par rapport au débat en cours, vous dire qu'il y a encore des divergences et qu'il est difficile de dire ce qu'il en sortira. En particulier le transfert aux régions des routes, des collèges, des transports scolaires, ne fait pas consensus. Les sénateurs s'opposent en cela au gouvernement. Dire aussi que les élus ont souvent mal pris la manière dont ils avaient été considérés dans ce débat-là. Cela, Emmanuel Constant l'a rappelé aux rencontres des DAC, quand il a dit « nous donnons l'impression que l'on défend nos prêtres carrés, mais ce n'est pas la question ». C'est une question d'organisation des politiques publiques de ce que nous allons faire ensemble sur les territoires.

Quelle que soit l'issue, je souhaite attirer votre attention sur deux choses qu'il faut à tout prix conserver parmi les savoir-faire départementaux. Un, l'inter-territorialité et leur capacité, en tant que pouvoir local intermédiaire, entre la région supra qui devient encore plus grande et qui est positionnée sur des politiques d'aménagement et de développement du territoire sur un espace stratégique, et la commune ou la communauté de communes qui, particulièrement en milieu rural, est dans une logique de proximité.

Autre chose, les départements sont et ont développé depuis plusieurs années des politiques d'inter-sectorialité entre leur politique culturelle et leur politique sociale. Il y a donc des démarches

dont vous avez sans doute entendu parler, qui s'appellent les droits culturels, dans lesquels quatre départements sont très engagés pour développer cette rencontre qui s'appuie notamment sur une rencontre en social et culture, mais qui ambitionne d'aller beaucoup plus loin. Et il y a toute une démarche aussi d'analyse que nous conduisons à Culture & Département sur ces politiques et la manière dont les départements se sont structurés pour articuler ces deux champs. Donc là aussi, je suis surprise quand la personne de l'amphithéâtre de Pont-de-Claix dit « ce n'est pas un objectif politique qui est valorisé ». Je peux vous dire que dans les départements, c'est un objectif politique qui est valorisé, attendu, et qui se met en place. Cela permet de faire bouger les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux qui sont en perte de sens face à des dispositifs qui ne sont plus dans une logique d'accompagnement social. C'est aussi de redonner confiance et estime de soi à des gens qui sont obligés de passer par là pour se réinsérer, reprendre pied dans la société.

Pour finir je voudrais vous rappeler une chose. Il y a le 22 mars et le 29 mars des élections départementales. Je sais que c'est compliqué, je sais que les cantons ont été fusionnés, que vous allez voter pour des binômes hommes/femmes. Je sais que parfois, nous pouvons mettre en doute la parole politique. Mais je vous en prie, allez voter. C'est votre responsabilité démocratique, c'est la nôtre, et il faut absolument que nous reprenions la main sur cette capacité à agir, et que nous nous convainquions chacun de cet espace.

J'ai commencé par Pierre Desproges et sur cette question du vote, Pierre Desproges a dit : « L'adulte ne croit pas au Père Noël, il vote ». Je vous remercie.

## Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre

---

Merci. Il a été beaucoup question de projets culturels de territoire. C'est l'occasion, avec vous Madame Gaëtane Jambu, de pouvoir évoquer

cette question-là et que vous nous parliez des projets que vous menez sur votre territoire du Pays de Bièvre-Valloire.

## Gaëtane Jambu, Chargée de mission culture au Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire (38)

---

La question qui m'était posée, c'est : « quels critères d'action et de soutien pour développer l'offre d'un territoire ? » Ce que je propose, c'est de présenter d'abord l'expérience qu'on connaît un petit peu mieux, qu'on a expérimentée depuis 12 ans à l'échelle d'un territoire regroupant trois intercommunalités, qui est une action autour de la lecture publique. Et à l'aune de cette expérience, d'analyser la nouvelle démarche de conventionnement qui a été initiée par la DRAC sur notre territoire.

Le territoire du Pays de Bièvre-Valloire regroupe 70 communes, qui représentent 72 500 habitants. C'est un territoire qui est dominé par une grande plaine rurale agricole, un des principaux sites de production agricole en Isère, d'ailleurs. C'est un territoire qui connaît un fort dynamisme démographique et qui a une population jeune. Cela tient au fait que des ménages sont attirés par un coût du foncier moins cher et un cadre de vie agréable. Contrairement à un territoire comme celui de la région urbaine Grenobloise, on a une population de familles avec enfants et donc, une tranche d'âge 35 - 49 ans qui est plus représentée que sur d'autres territoires, et aussi les 0 -17 ans. En revanche, la tranche intermédiaire des 18 – 34 ans est plus faible que sur d'autres territoires. Nous pouvons dire que c'est une population peu diplômée.

C'est un territoire qui s'organise autour de bourgs centres de moyenne importance, autour de 2000 – 5000 habitants, dont Beaurepaire, la Côte-Saint-André, Saint-Étienne de Saint-Geoirs, le Grand Lemps. Le territoire est dépendant de différents pôles urbains. Nous sommes à 60 minutes de Lyon, 40 minutes de Grenoble, 60 minutes de Valence. Selon les lieux d'habitation, nous sommes polarisés vers Lyon-Vienne, Bourgoin et Voiron-Grenoble pour la zone plus à l'est. C'est un territoire où il y a peu d'équipements culturels.

On pourrait résumer en disant que c'est en effet un de ces territoires typiques qui ont été ciblés dans la démarche initiée par la DRAC. C'est un de ces territoires de la France périphérique.

Administrativement, il y a plusieurs territoires qui se superposent. Trois communautés de communes, territoire de Beaurepaire, Bièvre-Isère et Bièvre-Est. C'est le périmètre de l'un des 13 territoires du Conseil Général de l'Isère. C'est aussi le périmètre de mise en œuvre d'un contrat de développement porté par le Syndicat Mixte du Pays de Bièvre-Valloire, et qui est donc signé avec la région Rhône-Alpes. L'action dont je vous parle se situe au croisement de l'action de ces différentes entités.

Ce qui est intéressant, c'est que les élus du territoire ont fait le choix de mettre une priorité sur un domaine culturel, qui est celui de la lecture publique. C'est assez classique, et c'est un des premiers domaines à investir en milieu rural. Cela partait dans les années 2000 de carences qui étaient constatées, qui étaient nombreuses. On avait par exemple une seule bibliothèque aux normes et très peu de personnel. On comptait 14 personnels, mais qui étaient par forcément des personnels qualifiés. Vous savez, c'était des agents qui étaient à mi-temps sur la cantine scolaire et à mi-temps pour s'occuper de la bibliothèque. Enfin, on avait une seule bibliothèque qui proposait un point d'accès public à l'internet. On avait des fonds essentiellement dédiés aux livres, très peu d'animations culturelles.

En 2003, au niveau du Syndicat Mixte du Pays de Bièvre-Valloire a été créé un poste de chargé de mission, pour développer la lecture publique. Cette personne a travaillé en étroite collaboration avec les services du Conseil Général de l'Isère. Vous savez qu'en Isère, le Conseil Général a une politique très incitative et un plan de

développement de la lecture publique assez ambitieux. Donc s'appuyant sur cela, il y a tout un travail qui a été fait au niveau local pour imaginer un plan d'aménagement du territoire, qui se structure autour de médiathèques têtes de réseaux et de réseaux intercommunaux de lecture publique. Il y a eu tout un travail de propositions de formation pour améliorer la qualification des personnels salariés et bénévoles. C'est aussi une dimension très importante sur notre territoire. On compte peut-être 300 bénévoles qui s'investissent dans les services de lecture publique. Ils ont été intégrés dans cette politique.

Cela a donné lieu, suite au rendu de ce plan d'aménagement qui a été concerté au niveau local, à des prises de compétences lecture publique par les EPCI, progressivement, entre 2007 et 2013, et donc à la construction d'équipements et à la mise en réseau.

Autour de cette politique d'aménagement, les élus ont souhaité créer une manifestation littéraire qui anime et qui puisse accompagner cette action de promotion de la lecture auprès des habitants. Donc délibérément, le mot d'ordre a été d'être grand public et de pouvoir impacter au maximum la population, de fédérer tout le réseau d'acteurs qui existait. Cela a été le cas. Elle existe depuis 2010. Il y a un travail important qui est mené d'éducation des publics scolaires autour de cette manifestation. Des formations ont été conçues en partenariat avec l'Éducation Nationale pour accompagner les enseignants à préparer et à accueillir un auteur par exemple dans une classe et travailler autour de son œuvre avec des élèves.

On peut dire qu'aujourd'hui, le paysage a été complètement modifié sur ce territoire, grâce à l'ouverture d'équipements modernes qui permettent un accès à l'information, à la culture au sens large. C'est des équipements qui comprennent des petits auditoriums. C'est aussi des lieux qui pourront accueillir différentes formes culturelles. Cela accompagne aussi l'arrivée d'emplois qualifiés. Cela paraît peut-être très peu,

mais c'est 15 emplois qualifiés qui ont été créés en 10 ans. Pour nous, c'est le double de ce qui existait, et c'est énorme. Puis un réseau d'acteurs qui s'est structuré, je pense que nous pouvons parler d'une culture commune de l'éducation aux livres et à la lecture. Même les élus se sont imprégnés de cette culture. Par exemple lors de l'inauguration annuelle de la manifestation littéraire, en guise de discours, chacun choisit un texte d'auteur et le donne au public, au lieu d'un discours sur leurs politiques.

Puis, il y a la réussite aussi de la fréquentation. Par exemple sur le premier réseau qui s'est créé, en l'espace d'une année, le nombre d'utilisateurs a été multiplié par 10.

Parmi les clés de la réussite, le fait que nous avons pu croiser l'action et les aides de l'État, et du Conseil Général et de la Région Rhône-Alpes via le contrat de développement, a constitué un levier pour mettre en œuvre des projets. Le fait d'avoir coordonné et mené une étude globale, concertée à l'échelle d'un territoire supra-communautaire, cela a donné de l'ambition et cela a aussi permis de défendre les projets d'équipement auprès des partenaires financiers. Les clés de réussite aussi d'un projet, c'est des partenaires financiers comme la Région Rhône-Alpes, qui poussent à l'innovation et à la mutualisation des actions. Ce que l'on note aussi sur ce territoire, c'est qu'il y a eu un effet d'émulation entre un premier projet de construction de médiathèque qui a paru très ambitieux, et qui a donné lieu après à des prises de compétences sur les autres communautés de communes et à d'autres projets. Il y a aussi la question de la formation de tous les acteurs au sens large, salariés, bénévoles, élus, qui me semble importante.

Depuis juillet, comme l'a dit monsieur Marguerin, nous travaillons sous l'impulsion de la DRAC autour de l'élaboration d'une convention de développement de l'éducation artistique et culturelle sur ce territoire. Je pense que c'est encore une marche supplémentaire par rapport à

des politiques concertées qui ont déjà eu lieu sur ce territoire, parce que nous allons plus loin dans l'optimisation des moyens. C'est-à-dire que sur notre territoire, les signataires de cette convention sont les 3 communautés de communes que j'ai citées, mais nous avons une organisation assez inédite. Chacune est chef de file sur un domaine culturel dans cette convention et porte des actions pour le compte de l'ensemble du territoire.

Le Syndicat Mixte a un rôle d'accompagnement, de coordination globale de la démarche. Nous travaillons en étroite collaboration aussi avec les services du Conseil Général, et notamment la Maison du Territoire du Conseil Général. L'intérêt de cette démarche a été aussi bien évidemment de réunir des budgets assez conséquents, d'amener de l'ingénierie, de réunir des acteurs, d'essayer de mettre ensemble Éducation Nationale, culture, collectivités territoriales, pour construire un projet ambitieux.

Nous parlons donc de résidence artistique. C'est quelque chose que nous avons encore peu expérimenté chez nous. Je pense que là aussi, c'est un pas supplémentaire. Nous avons besoin de présence d'artistes dans le temps sur ce territoire, pour aller plus loin. C'est une très belle opportunité pour les habitants d'être mis en relation directe avec des œuvres et des propositions artistiques.

En guise de conclusion, j'avais envie de poser quelques questionnements par rapport à un territoire rural comme le nôtre.

Pour moi, la recomposition des territoires est l'acte 3 de cette décentralisation. Dans cette démarche de conventionnement avec la DRAC, les élus de notre territoire ont été très présents. Et je pense que contrairement à ce que nous avons pu vivre, la question culturelle revient aux décideurs locaux. Ils conçoivent une stratégie culturelle pour leur territoire en fonction de la vision qu'ils peuvent avoir du devenir souhaité. C'est aussi une possibilité, une opportunité d'émulation entre les différents territoires au sens positif. À côté de cela, il y a encore de nombreux points de vigilance. C'est pourquoi je pense que nous avons besoin de toujours plus d'interventions d'experts comme ceux de la Région et de l'État, qui commencent à venir et à co-construire avec nous. C'est une démarche très nouvelle, finalement, mais nous aurons toujours plus besoin de leur présence sur les projets, sur le contenu même des projets. Puis bien sûr, il faut maintenir l'ingénierie locale. À l'heure des baisses budgétaires, nous pouvons nous interroger. Veiller à ce que des territoires comme le nôtre ne soient pas en complet décrochage par rapport aux agglomérations, qui ont bien d'autres moyens humains, financiers, etc.

Ce que je vois de positif depuis le début de la journée, c'est que finalement, nous avons cette chance de ne pas être sclérosés avec des grosses structures, des grosses institutions qui monopolisent le débat. Finalement, il y a un champ quand même libre pour de l'expérimentation artistique qui est intéressant. Est-ce que les territoires ruraux vont avoir leur place dans le débat sur les enjeux nationaux, sur la culture ?

### Jean-François Marguerin, Directeur de la DRAC Rhône-Alpes

Pardon de rebondir sur ce que vous avez dit, mais il y aurait beaucoup à développer à partir de l'intervention de Gaëtane sur l'enjeu des équipements contemporains de lectures publiques et ce qu'ils produisent sur les territoires. On a des résultats tout à fait stupéfiants, des progressions invraisemblables de fréquentation, qui sont aussi

quelque part des petites maisons de la culture, avec des architectes formidables qui y travaillent. Je crois que c'est quand même un très grand exemple de réussite, que les bibliothèques transformées en médiathèques sur les territoires un peu de partout. Rendez-vous compte, il m'arrive parfois dans la même région, à cheval sur

une semaine et deux weekends, d'assurer trois inaugurations de médiathèques. Espérons que jamais, la dotation globale de décentralisation, qui permet de travailler, ne soit remise en cause.

J'aimerais dire aussi qu'il est primordial de maintenir l'ingénierie locale. Si nous ne maintenons pas et ne développons pas l'ingénierie locale, nous ne nous en sortirons pas. Sans cela, nous n'arrivons pas, nous n'inscrivons pas les choses dans la durée.

Je pense qu'il faut, c'est notre devoir à partir du moment où nous engageons cette politique, de faire une connexion entre tous les acteurs qui ont

été invités le 30 juin au TNG, en les sollicitant sur « quelle est votre offre ? ». Il faut savoir mettre sur un outil partagé, en l'occurrence un site, notre site, le répertoire de l'ensemble des acteurs possibles, disponibles, pour que les acteurs des territoires puissent les contacter, les rencontrer, faire affaire, en dehors de nous.

Cet outil va arriver bientôt, dans quelques semaines peut-être, quelques mois. Cela me paraît essentiel qu'il existe un outil comme cela de rencontre entre une offre pertinente et intelligente et une recherche, pour justement faire en sorte que les territoires ne vivent pas sur le lieu clos de leurs propres ressources. Merci

---

### Nicolas Riedel, Directeur de la Nacre

Je vous remercie. J'appelle Philippe Teillet pour la conclusion et Olivier Colin, président de la Nacre, pour le mot de clôture. Je vous remercie.

---

### Philippe Teillet, Maître de conférences de Science politique à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble

Merci. Je pense que vous connaissez le mot de Flaubert disant que la bêtise, c'est de vouloir conclure. Donc je remercie l'équipe de la Nacre qui m'a jugé qualifié pour la conclusion. C'est un travail bien sûr un peu difficile et forcément subjectif. J'espère que cette journée a été féconde pour vous. Elle avait une dimension pédagogique et une dimension d'ouverture. En tous cas elle constitue une étape dans les débats concernant la restructuration des territoires et la place de la culture dans ce mouvement. Mais c'est une seule étape et il y aura des suites, je pense, assez rapidement à cette concertation ou à ces réunions.

J'ai retenu, pour essayer de conclure malgré tout, trois termes. Le terme institution d'abord, le terme de projet ensuite, et le terme de sens, la question du sens étant revenue à plusieurs reprises.

À propos d'abord des institutions, je crois qu'on a eu ce matin une présentation d'un mécano institutionnel en train de se construire, se déconstruire, se reconstruire à nouveau, puisqu'il y a eu des lois précédentes dont nous avons mis en cause les dispositions avant même qu'elles soient appliquées et que donc de nouvelles lois ont été adoptées, et que des décisions contradictoires sont prises, à propos notamment de la clause générale de compétences. Nous avons donc eu un exposé que nous espérons didactique et qui l'a été je crois, même s'il est difficile de gommer toute la complexité dont nous parlions. Avec des jeux de briques, nous l'avons dit, avec aussi des jeux autour des questions de compétences : compétences revendiquées, compétences déléguées, compétences transférées, compétences partagées avec des chefs de file sur des compétences. Nous avons aussi parlé bien sûr des

procédures, nous créons des procédures et au terme de celles-ci, nous pourrions savoir qui fait quoi, notamment avec des systèmes de dérogations. Ce qui vaut dans différents domaines ne vaut pas pour d'autres, notamment pour la culture, qui fonctionne dans un système dérogatoire.

Je ne sais pas ce qui sera retenu par vous. Il y a peut-être des notions ou des dispositions, notamment autour de la conférence territoriale de l'action publique, du projet de loi NOTRe, de la question des compétences obligatoires. Ce sont peut-être des éléments de débat dont vous vous saisissez mieux grâce à cette journée.

Mais au fond, est-ce que tout cela est très important ? Est-ce déterminant ? Bien sûr, nous n'allons pas dire que c'est sans importance, mais est-ce vraiment déterminant ? Si nous regardons les statistiques de tout à l'heure données par Abraham Bengio et par Laure Descamps, si nous regardons l'histoire des réformes territoriales depuis les lois Defferre de 1982-1983, au fond, la culture a eu une place très modeste dans ces lois. Pour les compétences des régions, c'est l'inventaire. Pour les départements, nous avons les schémas d'enseignement artistique, les archives, les bibliothèques de prêt. Mais au fond, si nous regardons ce que font ces collectivités territoriales, ce n'est pas la loi qui nous renseigne. Ce sont donc des effets de volonté politique et de ressources mises en œuvre par les collectivités publiques, État et collectivités territoriales, qui ont fait les politiques culturelles territoriales plus que ces textes de loi.

On ne peut pas dire que les textes ne sont pas importants. Ils le sont, bien sûr. Mais ce n'est pas entièrement déterminant. D'autres choses importantes vont se jouer désormais, une fois que les textes de loi seront adoptés. Nous l'avons dit à plusieurs reprises, la question des ressources, notamment la question des ressources financières, est importante. Je pourrais demander à l'avenir plus de pédagogie, pas seulement sur des

questions de législation et d'organisations institutionnelles, mais aussi de pédagogie sur les questions budgétaires et financières. Où en sommes-nous exactement ? Il y a eu un travail de plusieurs régions, dont la région Rhône-Alpes, qui ont fait le point sur les dépenses culturelles dans leur territoire. Un nouveau travail est en cours, sur la région Rhône-Alpes, ici comme terrain d'investigation. Le ministère aussi fait des travaux à ce sujet. Il y a des enquêtes menées à différentes échelles également. Nous avons besoin de connaissances sur ce point, d'être éclairés, pour qu'il y ait aussi un débat sur les choix budgétaires. Je pense que beaucoup d'entre vous aujourd'hui ont réclamé, au moment où nous savons que nous aurons affaire à des arbitrages compliqués vu la situation budgétaire des collectivités territoriales, plus de transparence, plus de connaissances, une clarté du jeu, pour voir comment finalement nous allons arbitrer sur ce terrain-là.

Je crois qu'effectivement, il y a bien une inquiétude autour des ressources financières qui est souvent liée à l'opacité de la situation, qui résulte bien sûr d'un financement croisé qui existe, mais aussi de la faible publicité qu'il y a autour des choix d'allocation de ressources. Je crois donc qu'aujourd'hui, il faut que nous ayons une étape supérieure franchie et que cette question soit également transparente, débattue. Peut-être pas bien sûr laissée à des référendums systématiques, mais peut-être plus ouverte à la discussion avec les intéressés.

Enfin, c'est un peu un lieu commun de dire « La culture, c'est extrêmement important ». Nous avons en France une grande habitude de la grandiloquence justement sur la question culturelle, alors que nous avons en face des budgets réduits. Malraux a été l'exemple même de la grandiloquence d'un côté avec un budget extrêmement réduit, donc de très beaux discours, mais des moyens d'action extrêmement faibles. Donc la volonté politique, c'est autre chose. C'est donc avoir à la fois bien sûr du discours, une volonté, mais aussi des moyens qui servent cette

volonté. Alors bien sûr, il est plaisant et satisfaisant de voir que des acteurs, même s'ils ont des titres administratifs, ont un rôle politique important à jouer. Ils incarnent cette volonté. Mais la volonté personnelle, la volonté incarnée, cela ne fait pas tout. Ce qui fait une volonté politique solide, c'est lorsqu'elle est traduite elle-même en institutions, lorsqu'un projet est formalisé, élaboré et posé sur la table, acté par les décideurs et donc qu'un projet politique existe, et pas simplement une volonté personnelle qui est forcément fragile et dépendante du jeu et des postes affectés.

Tout ceci m'amène donc à mon deuxième point, la question du projet. J'ai dit que dans beaucoup de territoires aujourd'hui, on voit comment la question des compétences, des prises de compétences, notamment intercommunales, tentent à être dépassées. Je pense au cas de l'agglomération rennaise, où la prise de compétences a fait problème, justement, mais a été dépassée par la question du projet de territoire. Au fond, plutôt que de débattre de ce que l'on transfère, voyons ce que nous allons faire ensemble, quel est l'enjeu, quels sont les enjeux peut-être, quelles sont les ressources, quelles sont les contraintes, et quels sont les éléments d'un projet que nous pourrions bâtir. Là aussi, sur un projet, nous pouvons nous payer de mots. Nous pouvons appeler projet la simple continuité de ce que nous faisons déjà. Nous pouvons nous payer de mots aussi en disant qu'un projet est partagé, alors qu'il n'a été que très formellement partagé, mais il n'est même pas porté par ceux qui l'ont validé. Cela existe très souvent. Il faut bien sûr travailler ce projet. Nous pouvons regarder ce qu'il s'est passé dans différents territoires.

Ce qui paraît important, c'est d'abord de travailler sur un diagnostic territorial, avant de faire un projet. Je suis toujours amené à regretter, quand je regarde des projets de loi, que l'on n'évoque jamais une obligation pour les collectivités publiques de se doter d'outils de connaissances. Elles en ont parfois, elles ont des observatoires, des agences culturelles régionales, notamment.

Mais au fond, nous n'avons pas pris l'habitude d'imposer, avant une décision, que celle-ci soit bâtie sur un travail de connaissances. Tout à l'heure, j'étais très heureusement surpris par ce qu'évoquait le DRAC à propos des territoires prioritaires où là, il y avait eu un travail d'études, des données. Nous avons maintenant des données disponibles. Il y a des big datas que nous pouvons traiter, à savoir ce que sont les territoires et prendre une décision non pas en fonction d'affinités ou d'équilibres politiques éventuels, mais en fonction de réalités qui sont tangibles, sur les bases desquelles nous pouvons fonder une décision à peu près raisonnée.

De même, lorsque l'on parle de projets, il y a une exigence qui est la prise de temps. Enfin, je pense qu'il faut être très conscient que si nous avons des structures nouvelles qui apparaissent, notamment au niveau des métropoles ou des régions recomposées, il leur faudra du temps pour arriver à élaborer une nouvelle politique. Surtout si nous voulons qu'elle soit concertée.

Enfin si Monsieur Olivier Bianchi avait été là aujourd'hui, il aurait dit comment à Clermont Communauté, ils ont pris deux ans avant de commencer à agir, de façon à ce qu'il y ait un véritable diagnostic du territoire, qu'il y ait un accord politique entre les différents élus concernés, et qu'on puisse vraiment parler d'un projet partagé, parce que cela prend du temps. Et encore, ce n'était pas un projet partagé avec les acteurs de la société civile. C'était uniquement entre les élus.

Puis troisième point pour un projet, il y a des questions de méthodes. On l'a vu un peu ce matin, mais si on veut notamment dialoguer avec la société civile, ce que la loi n'encadre pas, il faut se doter d'une méthode, une méthode qui vise bien sûr à garantir à chacun sa capacité à participer, donc trouver des moyens, trouver aussi des conditions de participation de tous, pour compenser les déficits de ressources dans la participation. Et se doter aussi de méthodes

d'évaluation. Parce que là encore, c'est un oubli de tous ces textes. Jamais nous ne prévoyons des moyens pour évaluer les politiques que l'on mène. Donc nous avons l'habitude en fait de lancer des politiques, mais nous ne savons pas du tout ce que sont leurs effets, ni comment les évaluer. Alors que nous savons qu'aujourd'hui, il faut avoir ce genre d'outils, donc des évaluations, pour pouvoir conduire une action publique. Sinon, elle perd beaucoup de ses capacités fédératives.

Dans ce contexte-là, et avec ce qui a été dit ce matin, j'invite beaucoup les acteurs culturels à ne pas attendre la sonnette ou l'appel des collectivités publiques. Je pense qu'ils ont intérêt à se mobiliser par eux-mêmes, sans attendre qu'on les convoque à des réunions. Alors bien sûr, cela est déjà un peu lancé, notamment dans la région avec une concertation qui existe, comme il y a eu des concertations ou des conférences culturelles régionales en Pays de la Loire, par exemple. Nous avons donc vu comment les collectivités publiques avaient lancé des concertations. Mais je pense que notamment à l'échelle d'agglomérations, de métropoles, les acteurs culturels peuvent aussi d'eux-mêmes prendre l'initiative et construire des propositions de projets. J'ai toujours l'exemple en tête du cas de Bruxelles, où les réseaux des arts flamands et wallons ont bâti un projet pour la métropole bruxelloise. Donc d'avoir au fond de quoi entrer dans les discussions avec les pouvoirs publics, quand leur calendrier sera fixé, et quand on sait qu'il y aura souvent très peu de temps pour arriver à faire passer des propositions. Je vous invite à le faire. Il faudra donc travailler. Cela ne va pas être simple. Nous vous ferons passer à d'autres types de préoccupations peut-être, et vous mobiliser sur ce point, mais c'est un enjeu essentiel. Sinon, vous risquez d'avoir beaucoup à regretter l'absence de préparation, l'absence de concertation, l'absence de rationalité dans l'élaboration des projets lorsqu'ils sont portés uniquement par les politiques et leurs services.

Bien. Je voulais aussi rajouter un point, c'est que les acteurs culturels ont bien sûr un rôle à jouer

pour mieux défendre dans ces projets ce qui correspond à leurs intérêts, et ce dont ils ont besoin. Mais aussi, il faut maintenant qu'ils travaillent beaucoup sur ce que les acteurs culturels peuvent apporter aux territoires, et comme nous l'avons dit tout à l'heure, aux populations des territoires. Non pas uniquement penser au fond aux effets pour le secteur culturel, mais aussi quelle place ce secteur peut jouer dans les grands enjeux des territoires et des populations qui y vivent.

Un projet fort, un projet donc vraiment partagé, c'est aussi une condition pour une volonté politique beaucoup plus forte.

Tout à l'heure, Bertrand Furic avait évoqué les menaces que font peser des grands groupes de l'industrie de la musique et du spectacle sur les politiques publiques de la culture, notamment dans les musiques actuelles et amplifiées. Je crois qu'effectivement, si nous voulons avoir des acteurs politiques capables d'imposer leur volonté et de relativiser l'impact que ces grands groupes peuvent avoir sur un territoire, il faut qu'ils soient aussi armés d'un projet fort et d'un projet qui a un vrai ancrage territorial et démocratique.

Puis enfin, il y a la question du sens. La journée a été marquée par un peu, même beaucoup de gravité. Je crois que malheureusement, il y avait du culturel dans ce qu'il s'est passé hier. Ici, nous devons nous rendre compte que la culture n'est pas uniquement ce qui rassemble, ce qui fédère, ce qui rapproche. C'est aussi ce qui peut séparer, pour des motifs culturels. Parfois c'est moins dramatique, j'évoquais la Belgique par exemple. Bon, nous voyons bien comment le pays s'est séparé autour de questions linguistiques. Là, c'était particulièrement dramatique, donc il faut en prendre conscience. Nous sommes tous, vous et moi aussi, acteurs culturels, et quand la maison brûle, nous regardons un peu ailleurs. Nous regardons nos enjeux, nos équipements, nos manifestations, peut-être pas les grands enjeux culturels qui traversent les sociétés

contemporaines et qui sont particulièrement inquiétants aujourd'hui.

Il y a une prise de conscience, qui me semble, a traversé cette journée. Il y a une expression qu'encore une fois, Jean-François Marguerin a employée, désignant les politiques culturelles des décennies passées, parlant de culture artistique, enfin de politiques culturelles qui étaient des politiques artistiques. Il a appelé à ne pas renoncer bien sûr à ces politiques, mais à les enrichir d'autres réflexions et d'autres types de politiques culturelles qui pourraient aborder justement ces questions du vivre ensemble et de la coexistence dans des sociétés multiculturelles. Ceci appelle donc à des changements dans les politiques, et à trouver un autre sens pour les politiques culturelles que l'on mène aujourd'hui. Simplement, je dois dire que quand nous évoquons des changements de sens, il ne faut pas simplement évoquer des changements d'idées ou des changements de visions. Quand il y a un sens qui est partagé par des acteurs sociaux, ce ne sont pas simplement de belles idées, mais ce sont des idées qui sont soutenues par des groupes qui arrivent à s'entendre autour de ces idées et à apporter des évolutions de politiques publiques.

Dans ces questions de changements, je voudrais évoquer trois pistes possibles, mais elles ont déjà été plus ou moins esquissées. La première piste possible, c'est autour de la question de l'économie culturelle et créative. Nous sentons bien aujourd'hui qu'il y a des frémissements, même plus que des frémissements, tant au niveau européen qu'au niveau d'agglomérations, ou au niveau de collectivités intermédiaires, de régions en particulier, un retour de l'économie culturelle et créative. Tout à l'heure, nous évoquions les acteurs des cultures numériques ou les acteurs des cultures électroniques, qui sont souvent dans ces logiques-là de micro entreprises en développement, etc.

C'est effectivement pour eux un bon cadre de pensée de leur action, mais cela suscite, c'est là où

il n'y a pas d'accords justement, des oppositions de la part d'autres acteurs culturels qui ne se reconnaissent pas du tout dans cette façon de présenter les enjeux culturels, et qui disent que les retombées économiques ou les retombées en termes d'emploi ne sont pas les seuls critères d'appréciation, mais qu'il y a aussi des questions de sens justement, ou des questions sociales qui traversent les enjeux culturels. Alors je pense que là, il y a matière à réflexion et qu'il faudrait trouver des moyens de repenser ces questions de l'économie culturelle et créative, sans tomber dans la seule perspective économique, et notamment en travaillant sur la notion de créativité, que je trouve extrêmement riche. C'est-à-dire comment faire en sorte que l'on développe auprès des populations plus de capacités créatives ? Et la créativité, c'est aussi pour un individu avoir de la confiance en lui-même dans ce qu'il peut produire, avoir le sentiment qu'il a acquis de nouvelles capacités. Je crois que là, nous pouvons articuler à la fois une dimension très économique d'une politique d'économie culturelle et créative, et une dimension plus sociale, plus de proximité de ces politiques.

Deuxième sens possible, c'est la question des droits culturels. Nous avons autour des droits culturels, je ne vais pas ici refaire le numéro de Jean-Michel Lucas, qui le fait bien mieux que moi, mais nous avons vraiment de quoi refonder des politiques culturelles en s'appuyant sur une question essentielle. Question qui est directement liée à celle des droits de l'homme, et aux engagements qu'ont pris nos représentants nationaux et européens, qui ont signé ou adopté des conventions des droits de l'homme.

Donc ici, nous aurions un tout autre fondement, moins sur la volonté politique que sur des engagements juridiques, et moins sur un projet de partager la culture que sur un projet de permettre à chacun d'exprimer son droit à la culture, et sans se voir imposer bien sûr quelque culture que ce soit, ni d'imposer à d'autres la moindre culture. Cette égale dignité de chacun, c'est quelque chose

que nous n'avons peut-être pas finalement obtenu avec les politiques culturelles qui, malgré tous leurs effets bénéfiques, dont je suis d'ailleurs un des premiers bénéficiaires, ont eu parfois aussi comme effet de faire ressentir à certains de nos concitoyens leur indignité, enfin l'indignité de leurs propres goûts et de leurs propres aspirations, de leurs propres rêves.

Je crois que cette égale dignité de chacun, qui est au fondement des droits culturels, c'est un bon levier de rénovation des politiques publiques, et cela pourrait être au cœur de nos débats. Je parle d'égalité, et j'aurais dit à Jean-François Marguerin, que le joueur de pipo qui élève des chèvres, a aussi une égale dignité que les autres. Troisième et dernière proposition pour cette question du sens.

Nous avons parlé, j'ai aussi parlé à l'instant de la rénovation des politiques culturelles, et le DRAC a eu de fortes paroles à ce sujet, Abraham Bengio également, et puis cela a été partagé par d'autres acteurs qui ont pris la parole durant la journée, j'ai une petite crainte quand même sur une approche très sectorielle de cette rénovation des politiques culturelles. Peut-être qu'il faudrait ici s'interroger sur la possibilité de politiques plus globales.

Quand on regarde le projet du Conseil National de la Résistance, ou quand on regarde l'engagement culturel, y compris les états providences qui se sont reconstruits après la Deuxième Guerre Mondiale, il y avait des projets globaux. Bien sûr, la culture était présente dans ces projets parce que l'on pensait aussi qu'on allait vers plus d'équité, plus de justice, plus peut-être d'égalité, même si nous n'avions pas un objectif d'égalité absolue. L'égalité d'accès à l'emploi, à la santé, au logement, allait de pair avec l'accès à l'éducation, avec l'accès à la formation professionnelle, avec l'accès à la culture.

Je suis très inquiet quand on ne pense plus qu'à la question culturelle, indépendamment du reste. Comme si nous pouvions réussir, au fond, dans le domaine culturel, alors que nous savons que nous avons beaucoup de difficultés dans l'éducation, que nous avons plutôt de fortes inégalités sociales qui apparaissent dans l'éducation, lorsque nous savons que nous avons beaucoup de difficultés sociales, beaucoup de difficultés d'emploi, de logement, pour une part importante de la population. Dans ce cas, comment arriver finalement à réussir de façon isolée, alors que tout le reste dysfonctionne? Donc je pense que s'il y a un vrai enjeu des politiques culturelles territoriales aujourd'hui, ce n'est pas tellement en infusant de la culture dans d'autres politiques publiques, c'est en réfléchissant au fond aux stratégies globales et en se disant que nous ne pouvons pas réussir dans ce domaine si par ailleurs, nous ne réussissons pas. Si les gens ne vivent pas ensemble, ne se supportent pas dans la journée, ils ne vont pas se retrouver par miracle dans la soirée au spectacle ou ailleurs. C'est pourquoi j'appelle les acteurs culturels à penser à des projets de territoire plus globaux et à y contribuer. C'est comme cela, à mon avis, qu'il y aura plus de cohérence, pour reprendre le terme de Laurent Davezies.

Pour terminer et conclure, je voudrais dédier cette conclusion à Cabu. Parmi les 12 victimes d'hier, c'est peut-être celle dont le décès me touche le plus. Je ne le connaissais pas du tout. Simplement, dans mes années lycée, il m'a accompagné et il m'a aidé à devenir adulte, en passant de Pilote à Charlie Hebdo, du Grand Duduche au Beauf. Voilà, donc sa mort me touche particulièrement et je voulais avoir une pensée pour lui. Je pensais qu'il vieillirait gentiment en écoutant Charles Trenet et finalement, il a été sauvagement assassiné hier, et cela me touche beaucoup. Merci à vous.

## Olivier Colin, Président de la Nacre

---

Merci Philippe de ta présence aujourd'hui.

Je voudrais sincèrement remercier et féliciter tous les intervenants, Je pense que vous êtes un certain nombre à avoir appris un certain nombre de choses sur cette réforme territoriale. Nous avons pris de la hauteur, à un moment donné. Nous avons même dévissé un peu, dans le débat avec l'intervention magistrale de notre DRAC, avec celle aussi d'Abraham Bengio qui nous ont emmenés dans des univers plus personnalisés, plus anecdotiques, avec un duo que je connais particulièrement bien, pour les avoir fréquentés à plusieurs reprises. Et tout cela mis bout à bout, avec des acteurs de terrain qui ont pu nous éclairer sur un certain nombre de sujets.

Avec cette loi MAPAM, le projet de loi Nôtre, j'ai appris des choses. J'ai quand même le sentiment que c'est un sujet particulièrement anxiogène. J'ose utiliser ce terme-là, parce que cela a transpiré tout au long de la journée, puis cela transpire aussi sur nos territoires et dans notre quotidien. Je me rappelle d'une anecdote lors d'une rencontre avec le directeur adjoint de la DRAC, au Conseil Régional en novembre dernier, où Bertrand Munin nous parlait de catastrophisme, de catastrophe au sens étymologique du terme, finalement. Oui, effectivement, c'est quand même un élément qui relève un peu d'un effet catastrophique au sens que cela a bouleversé énormément de choses du point de vue je dirais de l'organisation administrative et politique, que ce soit au niveau de l'état et jusqu'au niveau territorial, et ne parlons pas de nos rapports aux politiques dans les années à venir.

Alors, un sujet anxiogène, d'autant plus dans un contexte politique et économique tendu, j'ose ce terme, ou en mutation, qui nous amène quand même à être dans l'expectatif sur un certain nombre de sujets. Nous avons eu des éléments de réponse aujourd'hui, mais nous voyons bien que nous sommes dans un phénomène de construction

permanente, où nous avançons et nous construisons en même temps, où en discutant avec des politiques même sur nos territoires de proximité, un certain nombre de politiques sont complètement dépassés par ce qu'il se passe.

Nous avons peut-être besoin de rencontres comme celles-ci ou de moments d'échanges et de discussions pour comprendre un peu plus clairement où nous allons.

Nous avons parlé à un moment donné de la place de l'État et de l'éventualité même je dirais de la disparition des services déconcentrés. Pour moi, le rôle de l'État, dans les politiques de décentralisation est très fort, c'est l'État qui va donner des pouvoirs de plus en plus importants aux collectivités territoriales, l'État est pour moi un élément déterminant dans l'évaluation et je dirais la médiation finalement, et la construction même des politiques culturelles sur les territoires.

À un moment donné je crois que c'est Abraham Bengio qui parlait des services déconcentrés de l'État comme pouvant être une variable d'ajustement dans la réorganisation. C'est quand même une question qui est un peu anxiogène, me concernant.

La question de la compétence culturelle, notamment comme compétence partagée et non obligatoire, est fondamentale. Nous pouvons nous réjouir de cette compétence partagée, mais en même temps, elle n'est pas obligatoire. Alors nous sommes un peu, je dirais paranos, nous nous disons « Tiens, mais cette compétence finalement, si elle n'est pas obligatoire, elle peut disparaître du jour au lendemain ». J'exagère un peu, mais c'est quand même très anxiogène. Le budget de la culture, tel qu'il nous est présenté depuis des années, peut se poser comme une variable d'ajustement comme cela a été le cas à différents cas dans la construction des politiques culturelles.

Il y a quelque chose qui est pour moi fondamental, c'est la co-construction. Je dirais que l'économie sociale et solidaire l'a un peu amenée quand même par la force des choses. Les politiques se sont emparées de cette notion de co-construction entre les acteurs de terrain et des politiques publiques, sur le CTAP, nous n'avons pas pu rentrer dans le détail finalement de tout cela. Néanmoins, à aucun moment, on met autour de la table les politiques et les acteurs de terrain. Nous avons parlé de cette instance comme un organe de concertation entre les différents élus, les différents échelons politiques, mais nous n'avons pas parlé par exemple des syndicats, des artistes et des acteurs artistiques et culturels du territoire comme pouvant être des acteurs à l'intérieur de ce CTAP Avenir. Donc cela est quand même une question qui était sous-jacente à différents moments. La question des moyens est naturellement récurrente dans une période de budget constant, on ne cesse de nous le répéter, la vice-présidente chargée de la culture de Grand Lyon, ce matin, a été me semble-t-il assez claire sur ce point-là. Beaucoup parlent de rééquilibrage nécessaire dans notre secteur. C'est une question qui me semble avoir traversé un peu toute cette journée.

L'avenir des institutions artistiques et culturelles et les lieux intermédiaires, c'est encore une fois, je pense, une question qui est pour moi fortement d'actualité.

J'ai le sentiment qu'il y a un certain nombre d'institutions culturelles qui, de par la difficulté et la mutation des politiques publiques aujourd'hui, sont confrontées je dirais non pas à un échec, mais à une sorte d'auto-flagellation, une remise en question même, je dirais, de leur existence sur les territoires. Nous sommes toujours le petit de quelqu'un, et nous sommes toujours le gros de quelqu'un. Il faut bien taper sur quelqu'un à un moment donné. Les institutions artistiques et culturelles aujourd'hui sont à mon sens en souffrance sur un certain nombre de domaines. C'est une question qu'il faudra quand même aborder, parce que j'ai le sentiment, pour terminer

sur une note un peu plus optimiste, qu'il se passe des tas de choses sur le terrain. Quand je parle d'institutions culturelles, c'est les institutions culturelles artistiques et culturelles, en tous les cas du moment où l'on est subventionnés, nous sommes une institution et ce n'est pas un gros mot de dire que l'on est une institution. Je suis sur le terrain depuis 25 ans et il y a des choses qui se passent sur le terrain. J'entendais quelqu'un parler notamment du lien fort avec les populations, comment est-ce que l'on peut co-construire avec les populations. Je n'ai pas le sentiment de vivre dans un microcosme. J'ai le sentiment que mon action et l'impact de ma structure sur le territoire est réel, et qu'il y a un impact sur le territoire, mais j'ai le sentiment que nous n'en parlons pas. C'est un peu le politique qui nous amène à quantifier plus qu'à qualifier. Je pense qu'il y a un vrai travail de qualification de notre travail sur le terrain, en tous les cas pour le valoriser, ce qui ne veut pas dire que tout est parfait.

Pour terminer, je voudrais déjà féliciter le directeur Nicolas et toute l'équipe de la Nacre qui a bien travaillé. Les objectifs que nous nous étions fixés, sans s'auto-congratuler, ont été atteints aujourd'hui. Atteints, car pour avoir pris la présidence en novembre 2013, nous n'avons pas chômé. L'année 2014 n'a pas été facile. Je le dis très simplement, nous avons entre guillemets sauvé cette agence régionale qui était l'année dernière vouée à une fermeture au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Nous avons beaucoup travaillé avec les services de l'État, nous avons beaucoup travaillé avec la Région Rhône-Alpes, et nous sommes parvenus à repartir sur des bases solides, qui vont nous amener finalement à construire je dirais non pas un nouveau projet, mais en tous les cas, de repartir sur des bases solides et enfin pouvoir travailler dans le bon sens avec un partenariat très fort de l'État, de la Région et des acteurs professionnels.

Je voulais vraiment vous féliciter. De voir une équipe faire ce travail-là aussi qualitativement, cela

fait du bien aussi. Et puis il y a un côté militant que j'ai vu aujourd'hui de l'équipe de la Nacre, qui a quand même beaucoup souffert, et pas qu'en 2014, mais aussi les années précédentes.

Donc, en tant que président, cela fait du bien de voir cette structure réaliser des choses dans de bonnes conditions et dans un esprit qui caractérise véritablement le projet politique de la Nacre aujourd'hui.

Je vous remercie beaucoup de votre présence. Je crois que nous étions plus de 500 et quelques. C'est un vrai succès. Je vous souhaite véritablement un bon retour dans vos structures et je dédie naturellement cette journée à Charlie Hebdo.

Merci, à bientôt.



Retrouvez aussi des informations supplémentaires sur la fiche mémo Nacre – janvier 2015  
« [Culture et réforme territoriale](#) ».

